



# Rapport final

## Comité économique et social de la Grande Région



XIe Sommet de la Grande Région  
Présidence luxembourgeoise  
2008/2009

**Rapport final**

**du Comité économique et social de la Grande Région**

XI<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région (2008/09)

**Mai 2009**



*Photo : Marc Schmit*

**Assemblée de clôture le 28.04.2009 à Capellen** en présence du Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean-Claude Juncker et du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean-Marie Halsdorf

Sommaire

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>4</b>
<b>I. Rapports finaux Groupes de travail</b>	<b>6</b>
<i>adoptés par l'Assemblée plénière du CESGR le 28.04.2009 à Capellen</i>	
<b>1. Groupe de travail 1.1 « Opportunités et obstacles pour les PME dans la Grande Région »</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Recommandations</b>	<b>6</b>
➤ Suppression des obstacles administratifs et amélioration de l'efficacité des marchés dans la Grande Région	6
➤ Annexe à la résolution du CESGR « Suppression des obstacles administratifs et optimisation de l'efficacité du marché dans la Grande Région »: « Inventaire des entraves au marché et des recommandations »	9
➤ L'innovation en tant que facteur clé de compétitivité	14
<b>1.2 Dates de réunion</b>	<b>18</b>
<b>1.3 Membres du GT</b>	<b>18</b>
<b>2. Groupe de travail 1.2 « PME dans la Grande Région : Emploi »</b>	<b>20</b>
<b>2.1 Recommandations</b>	<b>20</b>
➤ Promouvoir l'emploi sur le marché du travail de la Grande Région en temps de crise financière et économique/ Empêcher le dumping social et augmenter la mobilité grâce à une meilleure coopération	20
➤ Rapport d'activité du groupe de travail 1.2 « PME dans la Grande Région : l'emploi »	23
<b>2.2 Dates de réunion</b>	<b>26</b>
<b>2.3 Membres du GT</b>	<b>26</b>
<b>3. Groupe de travail 2 « Transports en commun et infrastructures de transport »</b>	<b>29</b>
<b>3.1 Recommandations</b>	<b>29</b>
➤ Mobilité pour la Grande Région : des transports en commun attrayants et des infrastructures de transport performante pour la Grande Région	29
<b>3.2 Dates de réunion</b>	<b>48</b>
<b>3.3 Membres du GT</b>	<b>48</b>
<b>4. Groupe de travail 3 « La formation professionnelle en Grande Région : Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles »</b>	<b>50</b>
<b>4.1 Recommandations</b>	<b>50</b>
<b>4.2 Dates de réunion</b>	<b>53</b>
<b>4.3 Membres du GT</b>	<b>53</b>

<b>5. Groupes de travail 4 « Impacts du changement démographique dans la Grande Région sur le secteur de la santé : Ajustement aux besoins d'une société vieillissante »</b>	<b>56</b>
<b>5.1 Recommandations</b>	<b>56</b>
<b>5.2 Dates de réunion</b>	<b>60</b>
<b>5.3 Membres</b>	<b>60</b>
<b>6. Groupe de suivi « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région »</b>	<b>63</b>
➤ Résolution du Comité économique et social de la Grande Région sur le « Rapport 2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région »: Conclusions et recommandations du CESGR	63
➤ Synthèse des recommandations du CESGR relatives au « Rapport 2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région »	71
<b>7. Rapport du Président du Groupe de travail « Economie sociale et solidaire » du CESGR</b>	<b>73</b>
<b>II. Conférences</b>	<b>79</b>
<b>2<sup>e</sup> Conférence des Transports de la Grande Région</b>	<b>79</b>
<b>Conférence sur les PME en Grande Région</b>	<b>83</b>
<b>III. Liste des Membres et Experts du CESGR</b>	<b>86</b>

## Avant-propos



### Norbert Geisen

Président du Comité économique et social  
de la Grande Région

Il est absolument indispensable de définir des approches communes, si l'on veut parvenir à surmonter les problèmes et obstacles auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises de la Grande Région. Avec la crise actuelle, cette nécessité se trouve encore renforcée.

Par les recommandations adressées au XI<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région formulées dans le présent rapport final, le Comité économique et Social de la Grande Région (CESGR), organe central du dialogue social au sein de la Grande Région, souhaite y apporter sa contribution.

Le présent rapport final adressé au XI<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région a été adopté le 28 avril 2009 par l'assemblée plénière du CESGR à Capellen.

Dans l'intervalle de 12 mois dont disposait le CESGR, cinq groupes de travail, institués par l'assemblée plénière du CESGR du 28 avril 2008, après concertation avec la présidence luxembourgeoise du Sommet, ont élaboré des recommandations adressées aux responsables politiques des régions composantes de la Grande Région. Le Comité économique et social de la Grande Région a mis l'accent sur des domaines dans lesquels, du point de vue des citoyens et des entreprises de la Grande Région, des actions s'imposent. Avec la crise économique et financière, ces thématiques traitées au sein des groupes de travail ont gagné en importance.

Par ailleurs, la présidence luxembourgeoise du XI<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région a chargé le CESGR d'organiser deux rencontres ministérielles sectorielles, avec la participation des responsables politiques en charge des PME dans les différentes régions composantes de la Grande Région. Les deux conférences ont eu lieu avec succès le 19 mai 2008 et le 2 avril 2009 à la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.

Je me réjouis également que le CESGR présente cette année une nouvelle édition du *rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région*, réalisé par le réseau des instituts spécialisés de la Grande Région de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi. L'élaboration de ce rapport a été accompagnée par un groupe de travail du CESGR et évaluée dans le cadre d'un avis.

Les recommandations adressées au XI<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région témoignent de l'engagement et de l'expertise considérables des membres et experts du CESGR

exerçant leur mandat à titre bénévole ainsi que du dialogue ouvert entre les partenaires sociaux au sein de notre comité. Je leur exprime ma plus grande reconnaissance.

Le comité a bénéficié du soutien du secrétariat du CESGR sous la direction de Madame Christina Süß. Je la remercie, ainsi que son assistante, Madame Catia Carreira pour leur travail remarquable au service du comité, aussi bien concernant les contenus que l'organisation, ainsi que pour l'organisation et la réalisation des deux conférences et du travail de presse du CESGR.

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à la présidence luxembourgeoise du XI<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région, et tout particulièrement au Premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg, Monsieur Jean-Claude Juncker, et au Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean-Marie Halsdorf, pour leur soutien aux travaux du Comité économique et social de la Grande Région.

Dans un espace frontalier réunissant quatre pays et 11 partenaires institutionnels, le progrès n'est pas automatique. Il est souvent l'aboutissement d'un cheminement long et complexe que les régions composantes ne peuvent accomplir qu'en unissant leurs efforts. Poser les jalons pour l'avenir des citoyens et des entreprises de la Grande Région, c'est déterminer des objectifs réalisables et les mettre en œuvre progressivement. Le CESGR espère que ses recommandations pourront y apporter une contribution et conduire aux décisions nécessaires. C'est de ces dernières que dépendra l'avenir de l'espace Grande Région.



Norbert Geisen  
Président du CESGR

## I. Rapports finaux groupes de travail

adoptés par l'Assemblée plénière du CESGR le 28.04.2009 à Capellen

### 1. Groupe de travail 1.1

**« Opportunités et obstacles pour les PME dans la Grande Région »**



#### Présidence:

#### **Madame Alexandra Guarda-Rauchs**

Conseiller de Direction 1ère classe,  
Observatoire de la compétitivité,  
Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

### 1.1 Recommandations

#### **Suppression des obstacles administratifs et amélioration de l'efficacité des marchés dans la Grande Région**

Nous considérons comme „obstacle administratif“ les processus administratifs contreproductifs, inadaptés au développement économique ainsi que les mesures de collecte d'informations superflues de la part des administrations auprès des entreprises. La suppression de ces obstacles devrait se réaliser sans toutefois porter atteinte aux normes juridiques et sociales.

À plusieurs reprises déjà, le CESGR s'est attelé au problème des obstacles administratifs en matière de droit fiscal, droit commercial, droit du travail, de la législation relative au détachement et du droit social, la dernière fois dans une résolution adoptée au mois de mai 2006.

La **Grande Région présente pour les entreprises des opportunités de marché considérables** : la zone Saar - Lor - Lux – Rhénanie Palatinat - Wallonie – Communauté française et germanophone de Belgique s'étend sur un territoire de plus de 65 000 km<sup>2</sup> et compte 11,3 millions de consommateurs dont près de 190 000 frontaliers qui traversent la frontière tous les jours pour aller travailler dans une entreprise étrangère et vivent ainsi au quotidien la diversité socioculturelle de la Grande Région.

**Il s'agit d'exploiter le potentiel de marché de la Grande Région et les opportunités offertes en matière de coopération transfrontalière et de transfert de connaissances entre les acteurs économiques.**

Dans ce contexte, il convient de souligner que la Grande Région a réalisé de **formidables résultats en matière d'intégration**. De nombreux obstacles administratifs ont pu être levés au cours des dernières années dans toutes les régions composantes. Par ailleurs, l'utilisation conséquente de médias électroniques, comme par exemple les plateformes en ligne permettant aux entreprises de remplir les formalités électroniques requises plus rapidement, est de plus en plus courante.

Malheureusement, ces dernières années, les entreprises de la Grande Région restent confrontées à des **réalités procédurales très complexes** en dépit de l'élimination de nombreux obstacles déjà aplanis au fil du temps de part et d'autre des frontières.

Souvent, des problèmes persistent en raison des réglementations nationales dans certains domaines inadaptés à la pratique et requérant des paperasseries administratives démesurées.

Suite à un sondage effectué à l'automne 2008 auprès des acteurs économiques et des organisations représentatives des acteurs économiques au sein de la Grande Région, **l'état des lieux suivant concernant les obstacles subsistant sur le marché** a pu être établi. Ces obstacles sont détaillés plus amplement dans **l'annexe** au présent document (domaines problématiques saisis par le CESGR et recommandations y afférentes) :

- Procédures lentes de remboursement de la TVA (Allemagne, Belgique, Luxembourg)
- Demande complexe et très longue pour l'obtention d'un numéro de TVA (Belgique)
- Imbrication de diverse procédures – demande d'un numéro de TVA enregistrement en tant qu'entrepreneur / procédure pour les appels d'offres publiques (Belgique)
- Pas d'utilisation de la règle « Reverse Charge » pour la TVA lors de la réalisation de travaux pour des clients commerciaux (Luxembourg)
- Accès difficile ou impossible à l'assurance obligatoire « assurance décennale » pour les prestations du bâtiment (France)
- Déclaration annuelle obligatoire auprès du ministère des Classes Moyennes pour les entreprises du domaine de l'artisanat, de l'industrie et du bâtiment (Luxembourg)
- Charges financières supplémentaires liées à la réglementation sur les congés pour les salariés européens dans le secteur du bâtiment allemand (Allemagne).

L'analyse menée par le CESGR fait état d'obstacles essentiellement administratifs au niveau de la fourniture de prestations de service transfrontalières et du détachement de salariés dans une région partenaire de la Grande Région.

Étant donné que les entreprises et les salariés de la Grande Région dépendent largement du bon fonctionnement du marché intérieur, le CESGR souligne la **nécessité que les régions composantes n'adoptent à l'avenir plus de réglementations ou de procédures nationales allant à l'encontre des principes du marché intérieur et de l'intégration économique et sociale de la Grande Région**.

Ce principe a particulièrement fait l'objet d'un argumentaire dans le « **Small Business Act** » publié en juin 2008 (« Priorité aux PME en Europe »). Fidèles au principe « Think Small First », les régions composantes doivent parvenir à réduire les coûts et les formalités pour les entreprises à un niveau minimum, et à évaluer au plus juste (test PME) les répercussions de règles juridiques prévues et de mesures administratives, en particulier celles intervenant dans le cadre transfrontalier.

Une responsabilité toute particulière en matière d'optimisation de l'efficacité du marché dans la Grande Région incombe par conséquent aux régions composantes. En effet, au sein d'une Europe en expansion, les Etats membres de l'UE doivent s'efforcer de plus en plus à veiller au bon fonctionnement du marché intérieur, jour après jour. Il s'agit ici d'une part de la suppression des obstacles administratifs existants, et d'autre part, de l'amélioration de l'efficacité du marché par la création de procédures nouvelles, modernes et adaptées à la pratique pour les entreprises et les salariés transfrontaliers de la Grande Région.

Le CESGR souligne ici les **principes directeurs** formulés dans sa résolution du 10 mai 2006 visant à optimiser l'efficacité du marché et à promouvoir l'intégration économique au sein de la Grande Région.

**Néanmoins, afin de pouvoir faire disparaître à moyen terme les obstacles administratifs évoqués dans la présente recommandation, le CESGR appelle tous les responsables de la Grande Région à s'atteler aux problèmes existants et à proposer des solutions adaptées à la réalité pratique dans le cadre de contacts multilatéraux ou bilatéraux entre les décideurs régionaux et nationaux.**

L'intégration du marché au sein de la Grande Région est certes très avancée, toutefois, nous ne sommes pas encore parvenus à une harmonisation du droit économique des régions composantes. La confrontation des différentes conditions-cadres juridiques entraîne fréquemment des malentendus et parfois même des interprétations erronées qui peuvent s'avérer onéreuses et auxquelles on pourrait palier en améliorant la mise en réseau des administrations et des autorités et en réorientant le flux d'informations de manière ciblée. Les démarches bureaucratiques dans le cadre des activités transfrontalières, notamment dans le domaine des services, du détachement des salariés et des frontaliers, pourraient ainsi être allégées et optimisées (au sens de bonnes pratiques).

**Le CESGR propose en conséquence, de mettre en place une plateforme de communication, d'information et de coopération entre les autorités, les administrations et les acteurs économiques de la Grande Région.**

**D'une part, il serait souhaitable qu'un groupe de travail spécifique soit créé et rattaché au Sommet, et qui se consacrerait à la suppression des obstacles administratifs (pour les employeurs et les salariés) ainsi qu'au dépistage de problèmes transfrontaliers éventuels pouvant surgir suite à des règles juridiques ou des mesures administratives prévues. Le CESGR prend acte des développements actuellement annoncés et très prometteurs prévus sous la présidence à venir de la Sarre.**

D'autre part, dans le cadre d'une **conférence annuelle** les nouveautés apparues dans les différents domaines du droit économique, financier et social, importantes pour les activités transfrontalières des entreprises et des salariés, ainsi que les procédures et prescriptions y liées pourrait être présentées. Une telle conférence permettrait par ailleurs de discuter des problèmes généraux et d'élaborer des **approches de solution** à ces problèmes.

Les conférences annuelles devraient se dérouler sous l'égide du CESGR et à l'invitation du président du CESGR.

## Annexe à la résolution du CESGR

### « Suppression des obstacles administratifs et optimisation de l'efficacité du marché dans la Grande Région »

#### « Inventaire des entraves au marché et des recommandations »

Sur la base des obstacles formulés brièvement dans le cadre de l'état des lieux effectué, le CESGR émet les recommandations suivantes à l'attention des régions partenaires :

#### Belgique

##### ***La procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée est beaucoup trop lente***

Les entreprises établies dans les autres régions composantes et autorisées à déduire l'impôt préalable peuvent en principe se faire rembourser la taxe sur la valeur ajoutée versée en Belgique sur les dépenses commerciales. En Belgique, il s'agit des coûts liés aux salons, séminaires et conférences, au loyer, aux activités de conseil et en partie des frais d'hôtel, de nourriture, d'essence et de location de voiture.

Les délais de traitement des dossiers de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée dépassent régulièrement six mois. Il arrive fréquemment que la somme due ne soit remboursée qu'après plusieurs réclamations orales ou écrites.

##### Recommandations du CESGR :

Accélérer sensiblement la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le CESGR recommande de prendre des mesures appropriées afin d'accélérer sensiblement la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée. Il convient de ne pas dépasser un délai de six mois.

##### ***La demande d'attribution d'un numéro de taxe sur la valeur ajoutée est très longue***

Lorsque des travaux sont effectués en Belgique, la prestation fournie y est imposable dès lors qu'il n'a pas été opté pour l'application du mécanisme d'auto-liquidation. Pour ce faire, il faut disposer d'un numéro fiscal. L'administration fiscale belge accepte certes le mécanisme d'auto-liquidation: si le bénéficiaire belge de la prestation est une entreprise assujettie à la TVA et peut présenter un numéro d'identification à la TVA, la taxe à verser peut être répercutée sur le bénéficiaire de la prestation. Dans ce cas, l'entreprise établie hors de la Belgique n'a pas besoin de procéder à une inscription fiscale ni de s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée.

Par contre, si le bénéficiaire de la prestation est un particulier, une institution ou une entreprise non assujettie à la TVA, l'entreprise fournissant la prestation et établie hors de la Belgique est tenue de procéder à une inscription fiscale et de s'acquitter en conséquence de la taxe sur la valeur ajoutée. Le numéro de TVA belge doit être demandé auprès d'un service central à Bruxelles. Dans certains cas, la durée d'attribution du numéro de TVA peut s'étendre sur plusieurs mois. Ces délais sont nettement trop longs et paralysent les activités commerciales des entreprises établies hors de Belgique dans d'autres régions partenaires.

Recommandations du CESGR :

Accélérer sensiblement l'attribution d'un numéro de taxe sur la valeur ajoutée

Le CESGR souligne la nécessité d'engager des démarches appropriées (une attribution décentralisée éventuellement) afin de réduire sensiblement la durée de traitement pour l'attribution d'un numéro de TVA. En principe, l'attribution ne devrait pas prendre plus de deux semaines.

**Problèmes rencontrés lors de la demande d'un numéro de TVA sans présentation de commandes de travaux avant l'inscription comme entrepreneur**

Pour certaines entreprises, il peut être judicieux de s'inscrire en Belgique comme entreprise auprès de la Banque Carrefour d'Entreprises. C'est toujours le cas lorsque l'entreprise participe à des appels d'offres, travaille comme sous-traitant ou réalise des travaux de rénovation chez le particulier. Pour pouvoir s'inscrire comme entreprise, il faut avoir un numéro de TVA belge. Cependant, le numéro de TVA n'est octroyé que sur présentation d'une commande de travaux. Sans inscription comme entreprise, il est extrêmement difficile, voire même impossible dans le cas d'appel d'offres dans le bâtiment, d'obtenir des commandes. En pratique, on procède parfois à une inscription provisoire à l'aide du numéro de TVA du pays d'origine du requérant. Cette inscription provisoire doit toutefois être renouvelée tous les ans et la première demande peut dans certains cas être très longue.

Recommandations du CESGR :

Attribuer un numéro de TVA même sans présentation de commandes.

Le CSEGR invite l'administration compétente à attribuer un numéro de TVA rapidement et sans lourdeur bureaucratique en particulier aux entreprises qui souhaitent participer à des appels d'offres publics ou travailler comme sous-traitants.

## Allemagne

**La procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée est très lente**

Les entreprises établies dans les autres régions partenaires et autorisées à déduire l'impôt préalable peuvent en principe se faire rembourser la taxe sur la valeur ajoutée versée en Allemagne sur les dépenses commerciales.

Les délais de traitement des dossiers de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée dépassent régulièrement six mois. Dans certains cas, les délais de traitement peuvent même atteindre un à deux ans.

Recommandations du CESGR :

Accélérer sensiblement la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le CESGR recommande de prendre des mesures appropriées permettant d'accélérer sensiblement la procédure de remboursement de la TVA. Il convient de ne pas dépasser le délai de six mois.

**La participation obligatoire des entreprises luxembourgeoises à la caisse de congés allemande entraîne une double charge financière**

Les congés des travailleurs dans le bâtiment et les travaux publics en Allemagne sont réglementés dans une loi (loi sur le détachement des travailleurs) et dans une convention collective cadre. Les congés sont réglementés par le biais d'une caisse de congés gérée par la SOKA-BAU. La convention collective cadre allemande stipule que les différents contrats de travail conclus pendant une année soient regroupés en un seul contrat de travail. Cette procédure permet au travailleur d'additionner les jours de congés auxquels il a droit auprès

10

de ses différents employeurs au cours de l'année de référence et de les faire valoir intégralement auprès de son employeur actuel, quelle que soit la durée de son emploi auprès de cet employeur.

Depuis le 1er janvier 1997, cette réglementation des congés s'applique également aux contrats de travail conclus entre les entreprises établies en dehors de l'Allemagne et les travailleurs détachés sur un chantier situé en Allemagne pour y fournir des prestations en matière de construction. La Belgique et la France entre autres sont dispensées des cotisations à verser à la SOKA-BAU. Pour les entreprises luxembourgeoises, cette réglementation entraîne une double charge financière, étant donné qu'elles doivent respecter à la fois les dispositions luxembourgeoises et allemandes. Et ceci bien qu'il existe déjà une obligation comparable dans la réglementation et/ou la convention collective selon laquelle les travailleurs luxembourgeois se voient attribuer un avantage financier comparable.

### Recommandations du CESGR :

Dispenser les entreprises luxembourgeoises de la caisse de congés.

Le CESGR demande que la procédure de congés luxembourgeoise soit reconnue pour les interventions transfrontalières en Allemagne et que les entreprises luxembourgeoises soient dispensées des obligations découlant de la loi allemande sur le détachement des travailleurs.

### France

#### ***Difficultés voire impossibilité de conclure l'assurance obligatoire « Décennale » pour les prestations du bâtiment***

Les entreprises sont toujours responsables des prestations qu'elles ont fournies en France. Des règles spéciales s'appliquent aux entreprises du bâtiment. Ainsi, le *Code Civil* prévoit trois types de responsabilité des entrepreneurs du bâtiment : l'entreprise répond pendant un an de la fourniture exempte de vices de l'ouvrage. En fait partie l'obligation de réparer les vices, telle que consignée dans le protocole de réception de l'ouvrage. Ne font pas partie de cette responsabilité d'un an les usures normales. La responsabilité pour l'équipement est de deux ans à compter de la réception de l'ouvrage. Il s'agit ici d'une garantie relative au bon fonctionnement.

La garantie de loin la plus longue prévue par la loi – de 10 ans – porte sur les dommages causés à l'ouvrage ainsi qu'aux éléments porteurs et fixes. La garantie porte sur les vices qui altèrent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à l'utilisation prévue. Le droit à la garantie décennale est toujours indépendant de la faute. La personne lésée a différents moyens de recours : réparation des vices, dommages et intérêts ou le cumul de ces deux moyens de recours. Il existe en France une assurance obligatoire (assurance RC décennale) pour couvrir ces droits à garantie. L'assurance obligatoire s'applique uniquement à la construction de bâtiments et non aux infrastructures et projets de génie civil. Les entreprises qui n'ont pas d'établissement en France ont régulièrement des problèmes lorsqu'elles essaient de conclure ces assurances obligatoires. Entretemps, en Allemagne, la compagnie d'assurance VHV met à disposition des polices correspondantes. Cependant, il est possible, selon le type de contrat, que la couverture d'assurance ne soit pas accordée dans le cadre de l'assurance obligatoire décennale. Ce refus de couverture d'assurance conduit à la perte du contrat.

### Recommandations du CESGR :

Faciliter l'accès à l'assurance décennale aux entreprises sans établissement en France.

Le CESGR recommande d'adapter en conséquence le Code des Assurances de manière à ce que des entreprises établies dans d'autres Etats membres de l'UE aient accès aux assurances requises au titre de la loi sans devoir pour autant créer un établissement en France.

## Luxembourg

### ***La procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée est encore trop lente dans certains cas***

Les entreprises établies dans les autres régions partenaires et autorisées à déduire l'impôt préalable peuvent en principe se faire rembourser la taxe sur la valeur ajoutée versée au Luxembourg sur les dépenses commerciales. Au Luxembourg, il s'agit des coûts liés aux salons, séminaires et conférences, au loyer, aux activités de conseil et en partie des frais d'essence et de location de voiture.

Le site Internet bilingue de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines est exemplaire : on y trouve tous les formulaires nécessaires au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en français et en allemand. On constatera également avec satisfaction que les délais de traitement des dossiers de remboursement de la TVA ont été sensiblement raccourcis au Luxembourg au cours des deux dernières années. Toutefois, ces délais dépassent encore dans certains cas la durée de six mois fixée par la loi. Il est extrêmement rare entre-temps que les délais dépassent un an.

#### Recommandations du CESGR :

Accélérer plus encore la procédure de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les délais dépassant encore parfois la durée de six mois fixée par la loi, le CESGR recommande de prendre des mesures appropriées pour accélérer plus encore la procédure de remboursement de la TVA.

### ***Taxe sur la valeur ajoutée : pas d'application du mécanisme d'auto-liquidation dans le cadre de la réalisation de travaux***

Le droit fiscal luxembourgeois ne prévoit pas l'application du mécanisme dit *d'auto-liquidation* dans le cadre de la réalisation de travaux. Dans ce cas, la taxe à verser serait supportée par le bénéficiaire luxembourgeois de la prestation : l'acheteur serait alors tenu de s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée. L'entreprise fournissant la prestation et établie dans d'autres régions partenaires est donc obligée, même en cas d'intervention unique, de se faire inscrire à la TVA au Luxembourg et de s'acquitter en conséquence de la taxe sur la valeur ajoutée.

#### Recommandations du CESGR :

Permettre le mécanisme d'auto-liquidation dans le cadre de travaux réalisés chez les clients commerciaux.

Le CSEGR recommande d'adapter le droit fiscal luxembourgeois afin que les entreprises établies dans les autres régions partenaires puissent opter pour l'application du mécanisme d'auto-liquidation dans le cadre de prestations fournies chez des clients commerciaux au Luxembourg.

### ***Déclaration annuelle obligatoire auprès du ministère des Classes Moyennes pour les entreprises du domaine de l'artisanat, de l'industrie et du bâtiment***

Depuis octobre 2008, l'obligation de déclaration pour les prestations transfrontalières du secteur de l'artisanat, de l'industrie et du bâtiment a été largement simplifiée en vertu de la Directive 2005/36/CE. Le CESGR salue cette évolution.

Les entreprises réalisant des travaux dans le domaine de l'artisanat, de l'industrie ou du bâtiment sont désormais contraintes, conformément à la directive 2005/36/CE en vigueur, de déclarer avant réalisation des travaux au ministère des Classes Moyennes luxembourgeois sous forme d'une simple déclaration qu'elles sont bien domiciliées et déclarées dans leur pays d'origine pour les travaux à réaliser. La preuve peut être apportée sous forme d'une attestation CE ou autre document similaire. La déclaration vaut pour une durée de 12 mois et doit être renouvelée au-delà de ce délai. Le traitement de la demande dure quatre semaines maximum. Cette déclaration entraîne l'inscription automatique de la société au registre de la chambre du commerce compétente au Luxembourg. Cette inscription au registre du

commerce n'entraîne aucuns frais pour les entreprises. Le justificatif d'inscription délivré par le ministère des Classes Moyennes doit pouvoir être présenté à tout moment lors de la réalisation de travaux ou de prestations de service au Luxembourg.

Il est parfaitement défendable d'exiger un justificatif de domiciliation dans le pays d'origine en bonne et due forme. En revanche, l'obligation de renouvellement annuel de cette déclaration n'est concrètement pas justifiée et constitue pour les entreprises une charge administrative superflue.

### Recommandations du CESGR :

Réduire l'obligation de déclaration annuelle pour les entreprises du domaine de l'artisanat, de l'industrie et du bâtiment à une déclaration unique.

Le CESGR demande à ce que cette obligation de déclaration soit réduite à une déclaration unique. De cette manière, la preuve de la domiciliation du prestataire étranger est apportée comme il se doit, et la charge administrative des entreprises exerçant une activité transfrontalière réduite.

## L'innovation en tant que facteur clé de compétitivité

Nous considérons comme innovation tout projet d'évolution organisationnelle, technique ou technologique qui a un impact sur la performance et le fonctionnement de la PME.

Dans notre environnement économique se caractérisant par la globalisation des marchés et par une pression accrue sur les marges des entreprises, l'innovation devient un facteur clé de plus en plus important de compétitivité et de différenciation pour les PME de la Grande Région. D'ailleurs, l'adoption de certaines technologies, comme la distribution sur Internet, s'avérera à moyen terme indispensable à la survie des entreprises de certains secteurs d'activités où les produits ou services se caractérisent par un faible besoin de tangibilité par le consommateur. La transposition des générations et la compétence conséquente des futurs consommateurs accéléreront le caractère indispensable de ces défis d'innovation. La crise économique que nous vivons actuellement ne fait que renforcer ces besoins.

Afin de structurer ses réflexions, le GT 1,1 du CESGR a d'abord formulé une définition simple et compréhensible du mot « innovation », ensuite identifié les freins à l'innovation des PME, et enfin cherché des mesures clés d'évolution pour combler ces freins. En outre, le GT a mené des réflexions en matière d'innovation liée au domaine de la construction durable.

### Définition de l'innovation

Au vu de la définition de l'innovation présentée ci-dessus, il ne s'agit donc pas nécessairement de « changements révolutionnaires » mais de toute évolution mise en œuvre au profit de la performance interne ou externe de l'entreprise.

Au sein de la PME, l'innovation se structure comme un processus qui se décline en plusieurs étapes succinctes : 1/ être conscient et comprendre les opportunités d'innovation ; 2/ choisir et concevoir l'innovation qui crée de la valeur ; 3/ développer ou faire développer l'innovation ; 4/ essayer (tester) l'innovation ; 5/ mettre en production et capitaliser l'expérience. Chacune de ces étapes nécessite des compétences spécifiques au sein de l'entreprise.

### Freins à l'innovation

**Dans les PME**, les freins suivants entravent l'identification ou la réalisation d'innovations :

- Difficultés de la PME de s'imaginer le futur et de s'occuper concrètement de l'innovation, par manque de temps, par manque de capacité d'abstraction, par manque de compétences multidisciplinaires internes ou par manque de know-how en matière d'innovation
- Perception insuffisante du caractère indispensable de certaines innovations
- Difficultés d'accès à des compétences externes pour dérouler une ou plusieurs étapes du processus d'innovation
- Manque de volonté d'innover, dû à une confiance trop grande basée sur le passé ou dû à une peur devant l'investissement dans l'inconnu
- Moyens financiers limités et connaissance insuffisante des mécanismes de subventionnement
- Absence d'approche systématique envers l'innovation
- Insuffisance de l'implication (indispensable) des collaborateurs dans le processus d'innovation

**Concernant le support apporté aux PME par les instances publiques**, nous constatons les freins suivants :

- Définition non claire ce qu'est l'innovation et quel est son spectre
- Programmes d'aides non suffisamment concrets et opérationnels (pour l'identification et la conception de l'innovation)
- Schémas de subventionnement ne tenant pas compte de l'approche large de l'innovation (proche du marché)
- Difficultés de toucher les PME avec les instruments de sensibilisation et de communication actuels
- Couverture performante d'Internet non garantie sur l'ensemble du territoire de la Grande-Région

### **Recommandations visant à combler les freins identifiés**

#### **Recommandation 1:**

« Concrétiser et rapprocher la sensibilisation à l'innovation aux PME »

Nous recommandons aux instances politiques à inciter les acteurs de la Grande Région, en charge de la sensibilisation pour l'innovation, de rendre leurs activités et événements plus compréhensibles, par une orientation sectorielle ou métiers plus poussée, et par des conceptions fortement illustrées intégrant prioritairement des retours concrets d'innovation réussies en PME de la Grande Région.

Afin de toucher au mieux les PME avec ces actions de sensibilisation concrétisés par secteurs ou domaines, il est important de motiver les acteurs fédérateurs proches des PME, jouissant d'un niveau de confiance élevé, à participer activement dans cette sensibilisation (exemple : fédérations professionnelles artisanales).

Pour une sensibilisation optimale des PME à l'innovation, nous recommandons de mettre en place une coordination des activités entre les agences pour la promotion de l'innovation, les Chambres et les regroupements professionnels.

#### **Recommandation 2:**

« Faire évoluer l'offre des aides à l'innovation au service des compétences des PME »

Nous recommandons aux pouvoirs publics de la Grande Région de structurer l'offre des aides financières proposées, suivant les différentes étapes du processus d'innovation, comme par exemple : aide à l'identification des innovations potentielles, aide au développement d'une innovation, aide à la mise sur le marché d'un nouveau produit et de nouvelles technologies etc.

Au-delà des aides publiques purement financières, nous recommandons également d'intégrer dans ces programmes d'aides à l'innovation, des concepts de mise à disposition aux PME de compétences facilitant le déroulement des étapes du processus d'innovation.

D'une façon concrète, les instances publiques concernées devraient conclure des coopérations avec des réseaux d'experts (certifiés) en innovation PME et concevoir ensemble des activités types à subventionner, en adéquation avec les besoins d'innovation en PME.

Dans ce cadre, il convient de citer l'exemple du réseau CASSIS, créé, il y a quelques années, au sein du Centre de Recherche Public Henri Tudor à Luxembourg ([www.cassis.lu](http://www.cassis.lu)), qui réunit une cinquantaine de consultants francophones de la Grande-Région (Luxembourg, Wallonie, Lorraine), labellisés en compétences à dérouler des méthodes (participatives) d'innovation en PME. Le réseau se positionne comme une plate-forme de promotion du conseil informatique en PME. Il fournit aux PME la garantie d'obtenir un conseil informatique

objectif et de qualité, tout en fournissant à ses consultants membres un cadre formateur, des outils et un label reconnu internationalement. Nous recommandons de faire étendre ce réseau aux régions germanophones de la Grande-Région.

Enfin, il importe que toutes les régions orientent leurs futurs systèmes de subventionnement de l'innovation en intégrant les préconisations émises par la Commission Européenne à ce sujet.

### **Recommandation 3:**

« Stimuler la création de clusters d'innovation sectorielle ou technologique »

Souvent, les PME n'ont pas les capacités pour concevoir et mettre en œuvre individuellement des innovations concernant la coopération et le partage d'informations allant au-delà de leurs propres entreprises. Néanmoins, les nouvelles technologies offrent des opportunités considérables de gains individuels si la coopération globale entre acteurs est rendue plus performante.

En conséquence, nous recommandons une politique qui stimule la création de réseaux d'innovation (clusters) sectoriels ou technologiques au sein de la Grande-Région afin de concevoir et de mettre en œuvre, en commun, des innovations partagées, au profit de la performance individuelle des PME.

Nous voulons illustrer ce concept par l'exemple du « Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour la Construction (CRTI-B) » au Luxembourg. Le CRTI-B a été créé en 1990, sous l'impulsion du gouvernement, dans le but d'augmenter la performance des acteurs du secteur de la construction et d'améliorer la compétitivité sectorielle de façon globale. Au-delà de la standardisation des clauses contractuelles et techniques régissant les marchés de la construction, l'objectif principal du CRTI-B est de créer et de gérer un système commun d'information et de communication pour tout le secteur, au consensus de tous les partenaires du CRTI-B, et autour de bonnes pratiques de coopération et d'échanges, définis ensemble. Une transposition du concept CRTI-B à d'autres parties de la Grande-Région permettrait aux différents secteurs nationaux de la construction de devenir plus compétitifs moyennant une coopération renforcée de façon concrète.

### **Recommandation 4:**

« Garantir l'accès Internet haut débit, à conditions égales, pour tous »

Afin de permettre à toute PME de la Grande-Région de réaliser son évolution des activités par l'intégration des opportunités en relation avec les technologies de l'information et de la communication, il est absolument indispensable que les instances publiques garantissent, à tout endroit de la Grande Région, l'accès haut débit au réseau de communication global Internet. Nous recommandons de combler rapidement les déficits qui existent actuellement dans certaines régions.

### **Innovation et construction durable**

Au-delà des aspects indispensables de protection de l'environnement, l'innovation par le biais de la construction durable présente un potentiel important de création d'emplois stables au profit des acteurs économiques de la construction de la Grande Région pour les années à venir.

Afin de profiter de ce potentiel, il est important de mener une politique visant à faire augmenter les investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments, aussi bien dans le cadre des nouveaux projets de construction que de la rénovation (thermo-efficace) de bâtiments existants. En parallèle, il conviendra de stimuler le développement des

compétences individuelles et collectives des PME des secteurs de construction de la Grande Région en cette matière innovante, afin de pouvoir faire face à l'augmentation prévisible de la demande.

Actuellement, nous constatons les freins suivants qui ralentissent l'évolution vers les principes de construction durable :

- Rentabilité économique de l'investissement en construction durable parfois non garantie
- Manque d'instruments efficaces d'aide à la décision
- Complexité croissante du savoir et des compétences, nécessaires aux entreprises
- Risques liés au besoin de coopération avec d'autres PME pour maîtriser la complexité
- Compétences limitées des entreprises
- Difficultés d'accès aux informations actualisées et innovantes
- Manque de motivation des entreprises pour la nouvelle orientation
- Cloisonnement local ou national de la recherche et des réseaux en matière de construction durable

Afin de favoriser et d'accélérer les évolutions, le GT 1.1 du CESGR recommande aux instances politiques d'inclure les mesures suivantes dans leurs politiques de développement durable :

#### Au profit des entreprises du secteur de la construction de la Grande Région :

- Sensibiliser en matière du potentiel prévisible en construction durable et motiver à l'acquisition des nouvelles compétences et techniques ainsi qu'à l'évolution des processus organisationnels et opérationnels
- Intensifier la formation initiale et continue en matière de construction durable afin de stimuler l'acquisition des compétences nécessaires
- Donner un cadre favorisant des coopérations étroites, en cette matière, entre organismes de formation et artisans et salariés
- Garantir que les aides nationales en matière de construction durable soient accessibles aux entreprises des autres régions
- Institutionnaliser une instance de coordination Grande Région de toutes les initiatives et réseaux en relation avec l'éco-construction, en faisant évoluer les attributions des centres environnementaux Saar-Lor-Lux (Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Nancy) pour une coopération plus intense
- Communiquer de façon intensive autour du Prix de l'éco-construction de la Grande Région lors de son lancement 2009 et faire évoluer, par après, ses conditions d'attribution en relation avec les besoins d'appropriation futurs par les consommateurs finaux des technologies

#### Au profit des propriétaires de bâtiments de la Grande Région :

- Intensifier la sensibilisation des propriétaires de bâtiments sur la rénovation thermo-éfficace, tout en fournissant des informations transparentes sur la rentabilité économique ainsi que les conditions cadres des investissements
- Institutionnaliser une instance de conseil concret et efficace, au profit des propriétaires de bâtiments à rénover
- Mettre en place un système de subventionnement permettant à tout propriétaire d'investir dans l'efficacité énergétique de son bâtiment, tenant compte du niveau des revenus
- Garantir des systèmes de subventionnement stables et continus dans le temps

## GT 1.1 : Opportunités et obstacles pour les PME dans la Grande Région

### 1.2 Dates de réunion

01.07.2008 Chambre des Métiers Luxembourg.  
 24.09.2008 Chambre des Métiers Luxembourg.  
 24.10.2008 Chambre des Métiers Luxembourg.  
 01.12.2008 Chambre des Métiers Luxembourg.

15.01.2009 Chambre des Métiers Luxembourg.  
 18.02.2009 Chambre des Métiers Luxembourg.  
 06.03.2009 Chambre des Métiers Luxembourg.  
 19.03.2009 Chambre des Métiers Luxembourg.

### 1.3 Membres du GT

#### Présidente

	Nom	Prénom	Fonction	Adresse	code postal & ville	E-mail	Tel. / Fax (+352)
1	<b>Guarda-Rauchs</b>	Alexandra	titulaire	Conseiller de Direction 1 <sup>ère</sup> classe, Observatoire de la Compétitivité, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	19-21, Boulevard Royal	L-2914 Luxembourg	<a href="mailto:alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu">alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu</a> 247-841 81 Fax 22 26 60

#### Délégation luxembourgeoise

	Nom	Prénom	Fonction	Adresse	code postal & ville	E-mail	Tel. / Fax (+352)
2	<b>Geisen</b>	Norbert	président	Président du CESGR, Président de la Fédération des Artisans	43, route d'Arlon	L-8310 Capellen	<a href="mailto:geisen@pt.lu">geisen@pt.lu</a> 42 45 11-1 Fax 30 73 04
3	<b>Clement</b>	Nico	suppléant	Membre du Bureau Exécutif, OGBL	BP 149	L-4002 Esch-Alzette	<a href="mailto:nico.clement@ogb-l.lu">nico.clement@ogb-l.lu</a> 49 60 05-211 Fax 264969-33
4	<b>Eischen</b>	Gérard	expert	Membre du Comité de Direction Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:gerard.eischen@cc.lu">gerard.eischen@cc.lu</a> 42 39 39-331
5	<b>Goergen</b>	Viviane	titulaire	Secrétaire Générale adjointe du LCGB	B.P. 1208	L-1012 Luxembourg	<a href="mailto:vgoergen@lrgb.lu">vgoergen@lrgb.lu</a> 49 94 24-1 Fax 499424-49
6	<b>Thelen</b>	Carlo	suppléant	Membre du Comité de Direction Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:carlo.thelen@cc.lu">carlo.thelen@cc.lu</a> 42 39 39-351 Fax 43 83 26
7	<b>Gross</b>	Marc	expert	Sous-Directeur Chambre des Métiers	B.P. 1604	L-1016 Luxembourg	<a href="mailto:marc.gross@cdm.lu">marc.gross@cdm.lu</a> 42 67 67-1 Fax 42 67 87
8	<b>Knebler</b>	Christophe	expert	Chargé de mission - SECEC	40, Boulevard Napoléon 1er	L-2210 Luxembourg	<a href="mailto:christophe.knebler@secec.lu">christophe.knebler@secec.lu</a> 29 68 94-1 Fax 40 63 61

9	<b>Kremer</b>	Pierre	expert	Administrateur - Garage Pierre Kremer & Cie s.à.r.l	Z.I. 24, Allée J.W. Léonard	L-7526 Mersch	<a href="mailto:direction@saabkremer.lu">direction@saabkremer.lu</a>	32 72 01-1 Fax 32 71 60
10	<b>Grein</b>	Laurent	expert	Coordinateur scientifique, Centre de Recherche Public Henri Tudor	29, av. J.F. Kennedy	L-1855 Luxembourg	<a href="mailto:laurent.grein@tudor.lu">laurent.grein@tudor.lu</a>	42 55 51 300
<b>Délégation de la Communauté germanophone</b>								
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp; ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+32)</b>
11	<b>Klinges</b>	Volker	Mitglied	IHK/AAV Eupen-Malmedy-St. Vith	Herbesthaler Strasse 1A	B-4700 Eupen	<a href="mailto:volker.klinges@ihk-eupen.be">volker.klinges@ihk-eupen.be</a>	87 55 59 63 Fax 875579 04
12	<b>Langohr</b>	Marc	Experte	Geschäftsführer, Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgien, WFG	Quartum Business Center Hütte 79 Bk20	B-4700 Eupen	<a href="mailto:marc.langohr@wfg.be">marc.langohr@wfg.be</a>	87 56 82 01
<b>Délégation sarroise</b>								
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp; ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+49)</b>
13	<b>Eberhardt</b>	Albert	Ersatzmitglied	Bereichsleiter Unternehmensberatung Handwerkskammer des Saarlandes	Hohenzollernstr, 47-49	D-66117 Saarbrücken	<a href="mailto:a.eberhardt@hwk-saarland.de">a.eberhardt@hwk-saarland.de</a>	681 58 09 135
<b>Délégation rhénane-palatine</b>								
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp; ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+49)</b>
14	<b>Adams</b>	Dr. Josef	Experte	Stv. Hauptgeschäftsführer HWK Trier	Loebstrasse 18	D-54292 Trier	<a href="mailto:jadams@hwk-trier.de">jadams@hwk-trier.de</a>	651 207 109
15	<b>Schmittgen</b>	Dr. Fred	Experte	Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau	Stiftsstrasse 9	D-55116 Mainz	<a href="mailto:fred.schmittgen@mwvlw.rlp.de">fred.schmittgen@mwvlw.rlp.de</a>	6131 16 2273
<b>Délégation lorraine</b>								
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp; ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+33)</b>
16	<b>Fevotte</b>	Pascal	expert	CRL CGT Lorraine	10 rue de Meric, BP 42026	F-57054 Metz Cedex	<a href="mailto:fevotte@lorraine.cgt.fr">fevotte@lorraine.cgt.fr</a>	3 87 75 19 07 Fax 0387763833
17	<b>Brettar</b>	Serge	titulaire	CFTC Lorraine	69, rue Mazelle, BP 90243	F-57006 Metz Cedex 1	<a href="mailto:serge.brettar@wanadoo.fr">serge.brettar@wanadoo.fr</a>	
18	<b>Back</b>	Anne	expert	Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle	5 Boulevard de la Défense	F-57078 Metz Cedex 3	<a href="mailto:direco@cm-moselle.fr">direco@cm-moselle.fr</a>	820 857 057 Fax 03627125
19	<b>Zercher</b>	Claude	expert	Secrétaire Général Adjoint Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine	WTC 2 rue Augustin Fresnel	F-57082 Metz Cedex 3	<a href="mailto:crmlorraine@wanadoo.fr">crmlorraine@wanadoo.fr</a>	3 87 20 36 80

## **2. Groupe de travail 1.2**

### ***“ PME dans la Grande Région : Emploi ”***



#### **Présidence:**

#### **Monsieur Adalbert Ewen**

Membre du comité directeur de la Chambre de Travail de la Sarre

## **2.1 Recommandations**

### **Promouvoir l'emploi sur le marché du travail de la Grande Région en temps de crise financière et économique**

### **Empêcher le dumping social et augmenter la mobilité grâce à une meilleure coopération**

Les effets de la crise financière et économique actuelle se manifestent également sur le marché du travail de la Grande Région. Le secteur d'automobile est tout particulièrement touché. Avec environ 200 000 travailleurs frontaliers, la Grande Région constitue le marché du travail transfrontalier le plus important de l'Union européenne. En dehors du contexte actuel, le marché du travail de la Grande Région est soumis à d'importantes évolutions en raison de modifications des conditions-cadre juridiques, de changements démographiques et de transformations technologiques. Il en découle des défis immédiats pour les entreprises et les travailleurs de la Grande Région. Ceci vaut en particulier pour les travailleurs frontaliers et les entreprises qui ont une activité transfrontalière.

Dans ce contexte, le CESGR adresse les recommandations suivantes au Sommet de la Grande Région:



**Recommandation 1:**

Renforcer la coopération des institutions importantes pour le marché du travail dans la Grande Région

Il existe dans la Grande Région plusieurs organisations compétentes pour le marché du travail transfrontalier.

- Le **Comité économique et social (CESGR)** est depuis 1997 l'organe consultatif du Sommet de la Grande Région dans le domaine socio-économique. Son travail se fonde sur des rencontres régulières des partenaires sociaux qui délibèrent sur l'évolution économique et sociale de la Grande Région et poursuivent un dialogue ouvert.
- L'**Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)** fondé en 1998 par le Sommet à l'initiative du CESGR. L'OIE est un réseau regroupant six instituts spécialisés de la Grande Région : il procède à des analyses scientifiques concernant le marché du travail transfrontalier.
- Les **Réseaux EURES** des différentes régions, des administrations publiques du travail, des associations patronales et des syndicats ont été mis en place par la Commission européenne en 1994. L'objectif poursuivi est le développement de la mobilité professionnelle transfrontalière, en particulier en informant, en conseillant et en procurant des emplois. Dans la Grande Région, deux réseaux EURES ont fait leurs preuves vis-à-vis des différences entre les facteurs régionaux prédominants (SLLR : Sarre, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg et Rhénanie-Palatinat ; PED : Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg et Province du Luxembourg Belge).

Chacune de ces institutions a sa mission spécifique et travaille avec succès pour son propre compte. Vu les dimensions sans cesse croissantes du marché du travail transfrontalier, on prépare actuellement deux nouveaux organismes : la « **task force** » (pour réduire les problèmes juridiques posés par le marché du travail transfrontalier) et le « **portail des citoyens** » (portail Internet Wiki en accès direct pour tous les citoyens de la Grande Région).

**Le CESGR recommande au Sommet de favoriser la coopération des institutions de la Grande Région compétentes pour le marché du travail. Les organismes ont fait leurs preuves et doivent à l'avenir continuer à travailler de manière autonome. Mais une coopération plus étroite permettrait une plus-value notable pour le marché du travail transfrontalier. Le CESGR est prêt à assumer une telle fonction de coordination.**

**Recommandation 2:**

Accorder une attention particulière aux effets de la crise économique et financière sur le marché du travail de la Grande Région

Au courant des dernières années, le travail intérimaire a également vu son importance croître considérablement dans la Grande Région. C'est ainsi que le CESGR y a accordé une attention particulière. Dans le contexte de la crise économique et financière, cette tendance s'est brusquement renversée, les travailleurs intérimaires ayant été les premiers touchés par la crise. La pratique actuelle montre que les réglementations légales, les effets, la qualité et la quantité du travail intérimaire se présentent très différemment selon les régions. Un traitement coordonné de ces questions n'a pas encore été entrepris jusqu'ici dans la Grande Région. Les informations récoltées sur le travail intérimaire dans les différentes régions nécessitent un traitement plus approfondi.



Le CESGR recommande d'accorder une attention particulière au cours de la présidence sarroise à l'examen des effets transfrontaliers de la crise économique et financière sur le marché du travail de la Grande Région. Dans ce contexte, les flux de frontaliers et les aspects transfrontaliers du travail intérimaire au sein de la Grande Région sont également à prendre en considération. Le CESGR est disposé à étudier à l'avenir ce sujet dans le cadre de ses possibilités.

### **Recommandation 3:**

Étudier les effets de l'application de la directive sur les services dans la Grande Région

La directive de l'UE sur les services doit être transposée en droit national d'ici le 28.12.2009. Ceci vaut en particulier pour la mise en place d'un « interlocuteur unique », par l'intermédiaire duquel on peut régler toutes les procédures et formalités nécessaires pour entreprendre et exercer une activité de services. La tâche essentielle de l'interlocuteur unique doit être de transmettre les informations concernant les exigences qui existent dans un autre pays de l'UE pour pouvoir légalement entreprendre et exercer une activité de services. À la demande du prestataire de services, l'interlocuteur unique assure pour toutes ces procédures une fonction d'assistance.

**Le CESGR recommande au Sommet de continuer à faire traiter par le CESGR sous la présidence sarroise les effets transfrontaliers de l'application dans la Grande Région de la directive de l'UE sur les services.**



## Rapport d'activité du groupe de travail 1.2 « PME dans la Grande Région : l'emploi »

### Mission

L'assemblée plénière du CESGR a confié le 28 avril 2008 au groupe de travail 1.2 l'étude des points suivants :

1. Quelles sont les initiatives de la Grande Région susceptibles de contribuer à une amélioration de la situation de l'emploi ?
2. Comment peut-on améliorer la coopération des administrations compétentes en ce qui concerne le marché du travail pour éviter le dumping social et accroître la mobilité sur le marché du travail de la Grande Région ?
3. Analyse de l'évolution et du détachement des travailleurs dans la Grande Région
4. Effets de l'application de la directive sur les services dans la Grande Région

Depuis l'assemblée plénière du CESGR en date du 13.11.2008 ont eu lieu au total six réunions du GT 1.2. Le groupe de travail parvient à l'issue de celles-ci aux résultats suivants :

### **Concernant le point 1 : quelles sont les initiatives de la Grande Région susceptibles de contribuer à une amélioration de la situation de l'emploi ?**

La présidence luxembourgeoise a chargé l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi, qui constitue le réseau des instituts spécialisés de la Grande Région, d'établir également pour cette période un « Rapport sur la situation économique et sociale dans la Grande Région ». Pour accompagner cette étude, l'assemblée plénière du CESGR a mis en place un groupe d'accompagnement.

Les membres du groupe de travail 1.2 étaient surtout représentés dans ce groupe d'accompagnement et renvoient pour cette raison aux recommandations du CESGR qui y ont été élaborées sur la base du rapport de l'OIE présenté sous sa propre responsabilité par le réseau des instituts spécialisés.

### **Concernant le point 2 : comment peut-on améliorer la coopération des administrations compétentes en ce qui concerne le marché du travail pour éviter le dumping social et accroître la mobilité sur le marché du travail de la Grande Région ?**

Le groupe de travail 1.2 a organisé un échange d'expériences avec les présidents ou les coordinateurs de l'**EURES-Transfrontalier Sarre-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat**, compétent pour le marché du travail transfrontalier Sarre, Lorraine, Luxembourg et Rhénanie-Palatinat et l'**EURES-Transfrontalier P.E.D.**, compétent pour le marché du travail transfrontalier Lorraine, Luxembourg, Belgique.

La consultation a d'une part mis en évidence des problèmes isolés récurrents qui entravent le marché du travail transfrontalier et qui sont inacceptables dans leur dureté sociale. D'autre part, des indications ont été données sur la manière de mieux utiliser la compétence des réseaux EURES.



À titre d'exemple, les problèmes isolés suivants touchant les frontaliers ont été évoqués par les réseaux EURES :

- **E 301** : des réclamations sont faites, particulièrement en Allemagne, concernant l'utilisation du formulaire E 301 « Attestation concernant les périodes à prendre en compte pour l'octroi des prestations de chômage ». Les travailleurs frontaliers doivent avec ce formulaire faire confirmer sur le lieu de travail la durée de l'emploi et le montant de leurs revenus par l'administration du travail compétente. Ce n'est que sur présentation de l'original de cette attestation à l'administration du travail du lieu de résidence qu'il peut être statué sur l'octroi éventuel de prestations. En raison de la durée souvent très longue du traitement, il arrive fréquemment que des chômeurs aient à attendre un temps anormalement long leurs allocations chômage.
- **Maladie** : lorsque le travailleur tombe malade, même après expiration du contrat, il existe souvent des incertitudes concernant les compétences entre l'assurance maladie du lieu de travail et l'administration du travail sur le lieu de résidence, ce qui entraîne dans certains cas des retards dans le paiement des prestations.

Le CESGR s'est déjà par le passé exprimé de manière très positive au sujet du travail des réseaux EURES et a demandé la garantie de leur travail. Au cours de la consultation, il est devenu évident qu'il est tout à fait judicieux de tirer encore mieux parti des compétences des réseaux EURES pour le marché du travail transfrontalier. Une contribution à cet objectif peut être, par exemple, de transmettre de manière coordonnée les expériences des conseillers de l'EURES et les résultats de missions d'information et d'études effectuées par les réseaux EURES.

Le groupe de travail 1.2 propose donc dans la recommandation 1 une amélioration de la coopération des institutions qui, dans la Grande Région, s'occupent du marché du travail transfrontalier. Chacune de ces institutions a une mission spéciale et travaille avec succès pour son propre compte. Mais une coopération renforcée promet toutefois d'apporter une plus-value considérable.

### **Concernant le point 3 : Analyse de l'évolution et du détachement des travailleurs dans la Grande Région**

Le groupe de travail a élaboré un aperçu concernant la situation du travail intérimaire dans les régions. Les règlements ayant trait au travail intérimaire dans les régions sont formulés de manière très diverse en raison des normes nationales. Les résultats détaillés sont disponibles, sur demande au secrétariat du CESGR.

De manière générale, on peut constater que c'est au Luxembourg que les règlements sont les plus stricts et en Allemagne les plus libéraux. Le nombre d'emplois intérimaires est à peu près le même. La durée d'embauche des travailleurs intérimaires dans les entreprises concernées est très brève et ne dépasse pas trois mois en règle générale. Hormis en Allemagne, il existe dans toutes les régions le principe « equal pay : à travail égal salaire égal ». En Allemagne, ce principe est abrogé par les accords tarifaires en vigueur.

Un nombre frappant d'entreprises recourant au travail intérimaire opère à partir du Luxembourg. Ceci s'explique par les faibles charges salariales, même si les travailleurs intérimaires ne sont pas effectivement employés au Luxembourg.



De façon générale, le domaine du travail intérimaire se signale par un manque de transparence. Ainsi n'enregistre-t-on en Allemagne que la nationalité des travailleurs intérimaires. Les entreprises allemandes de travail intérimaire n'ont aucune obligation de signaler les lieux d'emploi des collaborateurs, ni le siège des employeurs. En Belgique, il existe bien une banque de données centrale, mais l'administration du travail n'a aucune possibilité d'accès à cette banque de données. L'obligation de déclaration n'existe qu'en France. Au Luxembourg, le lieu d'emploi des travailleurs intérimaires n'est connu que de l'administration fiscale.

Le groupe de travail 1.2 propose ainsi dans la recommandation 2 d'accorder une attention particulière au cours de la présidence sarroise à l'examen des effets transfrontaliers de la crise économique et financière sur le marché du travail de la Grande Région. Dans ce contexte, les flux de frontaliers et les aspects transfrontaliers du travail intérimaire au sein de la Grande Région sont également à prendre en considération. Le CESGR est disposé à étudier à l'avenir ce sujet dans le cadre de ses possibilités.

De plus amples documents du groupe de travail relatif au travail intérimaire sont disponibles sur demande au secrétariat du CESGR.

### **Concernant le point 4 : effets de l'application de la directive sur les services dans la Grande Région**

Dans toutes les régions, on travaille pour le moment à l'application de la directive de l'UE sur les services, qui doit être transposée en droit national d'ici le 28.12.2009. Ceci vaut en particulier pour la mise en place d'un « interlocuteur unique », par l'intermédiaire duquel on peut régler toutes les procédures et formalités nécessaires pour entreprendre et exercer une activité de services. La tâche essentielle de l'interlocuteur unique doit être de transmettre les informations concernant les exigences qui existent dans un autre pays de l'UE pour pouvoir légalement entreprendre et exercer une activité de services. À la demande du prestataire de services, l'interlocuteur unique assure pour toutes ces procédures une fonction d'assistance.

Conformément à la mission qui lui a été confiée, le groupe de travail a décidé dans une première phase que toutes les régions fassent un rapport sur l'état actuel de la mise en application. Pour le CESGR, il est particulièrement intéressant de savoir quelle structure de support a été choisie pour l'interlocuteur unique et si des considérations sociales ou de droit du travail doivent également faire partie des délibérations des interlocuteurs uniques.

Etant donné qu'à l'heure actuelle on ne dispose pas encore des informations nécessaires émanant des différentes régions et que l'appréciation par le groupe de travail qui doit suivre ne peut plus avoir lieu avant l'assemblée plénière qui se tiendra avant la fin du mois d'avril, le groupe de travail 1.2 recommande au CESGR de continuer à traiter sous la présidence sarroise le sujet « Effets de l'application de la directive de l'UE sur les services » dans la Grande Région. (= recommandation 3)

**GT 1.2 : PME dans la Grande Région : Emploi**

**2.2 Dates de réunion**

16.09.2008 au Centre de formation Kirkel.	16.01.2009 au Centre de formation Kirkel.
22.10.2008 au Centre de formation Kirkel.	13.02.2009 au Centre de formation Kirkel.
21.11.2008 au Centre de formation Kirkel.	06.03.2009 au Centre de formation Kirkel.

**2.3. Membres du GT**

Président								
Nom	Prénom		Fonction	Adresse	code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+49)	
1	Ewen	Adalbert	Mitglied	Mitglied des Vorstandes der Arbeitskammer des Saarlandes	Eisenbahnstrasse 25	D-66117 Saarbrücken	<a href="mailto:cgb-saar@t-online.de">cgb-saar@t-online.de</a> <a href="mailto:adalbert.ewen@online.de">adalbert.ewen@online.de</a>	681 92 728 10
Délégation luxembourgeoise								
Nom	Vorname		Fonction	Adresse	code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax(+352)	
2	Geisen	Norbert	titulaire	Président du CESGR, Président de la Fédération des Artisans	43, route d'Arlon	L-8310 Capellen	<a href="mailto:geisen@pt.lu">geisen@pt.lu</a>	42 45 11-1
3	Bley	Pierre	expert	Union des Entreprises Luxembourgeoises	B.P. 3024	L-1030 Luxembourg	<a href="mailto:pierre.bley@uel.lu">pierre.bley@uel.lu</a>	26 009 794 Fax 26 009 799
4	Clement	Nico		Membre du Bureau Exécutif, OGBL	19, rue d'Epernay	L-1020 Luxembourg	<a href="mailto:nico.clement@ogb-l.lu">nico.clement@ogb-l.lu</a>	49 60 05-211 Fax 26 49 69-33
5	Goergen	Viviane	titulaire	Secrétaire Générale adjointe du LCGB	B.P. 1208	L-1012 Luxembourg	<a href="mailto:vgoergen@lcgb.lu">vgoergen@lcgb.lu</a>	49 94 24-1 Fax 49 94 24-49
6	Thelen	Carlo		Membre du Comité de Direction Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:carlo.thelen@cc.lu">carlo.thelen@cc.lu</a>	42 39 39-351 Fax 43 83 26
7	Guarda-Rauchs	Alexandra	titulaire	Conseiller de Direction 1 <sup>ère</sup> classe, Observatoire de la Compétitivité, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	19-21, Boulevard Royal	L-2914 Luxembourg	<a href="mailto:alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu">alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu</a>	247-841 81 Fax 22 26 60

8	<b>Eischen</b>	Gérard	expert	Membre du Comité de Direction Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:gerard.eischen@cc.lu">gerard.eischen@cc.lu</a>	42 39 39-331 Fax 43 83 26
9	<b>Gross</b>	Marc	expert	Sous-Directeur Chambre des Métiers	B.P. 1604	L-1016 Luxembourg	<a href="mailto:marc.gross@cdm.lu">marc.gross@cdm.lu</a>	42 67 67-1 Fax 42 67 87
10	<b>Knebler</b>	Christophe	expert	Chargé de mission - SECEC	40, Boulevard Napoléon 1er	L-2210 Luxembourg	<a href="mailto:christophe.knebler@secec.lu">christophe.knebler@secec.lu</a>	29 68 94-1

**Délégation wallonne**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+32)</b>
11	<b>Noël</b>	Jean	suppléant	CSC-Fédération du Luxembourg	Rue Pietro-Ferrero 1	B-6700 Arlon	<a href="mailto:j.noel@acv-csc.be">j.noel@acv-csc.be</a>	63 24 20 40
12	<b>Demortier</b>	Henry	titulaire	Directeur de Département -IDELUX	Drève de l'Arc-en-Ciel 98	B-6700 Arlon	<a href="mailto:melanie.pauly@idelux.be">melanie.pauly@idelux.be</a> <a href="mailto:henry.demortier@idelux-aive.be">henry.demortier@idelux-aive.be</a>	63 23 18 43 Fax 63 23 18 95
13	<b>Antoine</b>	Bruno	titulaire	Secrétaire de la Fédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens	Rue Pietro-Ferrero 1	B-6700 Arlon	<a href="mailto:bruno.antoine@acv-csc.be">bruno.antoine@acv-csc.be</a>	63 24 20 20 Fax 63 24 20 60
14	<b>Jomouton</b>	Léon	titulaire	Adjoint de la Direction Générale du Groupe S - Secrétariat social	Rue des Ursulines, 2A	B-1000 Bruxelles	<a href="mailto:leon.jomouton@groupes.be">leon.jomouton@groupes.be</a>	25 07 19 29

**Délégation de la Communauté germanophone de Belgique**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax</b>
15	<b>Kötten</b>	Siegfried	Mitglied	Leiter der Betriebsberatung - Arbeitsamt der Deutschspr. Gemeinschaft	Aachener Strasse 72	B-4780 Sankt Vith	<a href="mailto:siegfried.kotten@adg.be">siegfried.kotten@adg.be</a>	80 28 00 60
16	<b>Rahier</b>	Renaud	Mitglied	Überberuflicher Sekretär FGTB	Aachener Strasse 48	B-4700 Eupen	<a href="mailto:renaud.rahier@fgtb.be">renaud.rahier@fgtb.be</a>	87 76 52 30

**Délégation sarroise**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+49)</b>
17	<b>Lerch</b>	Wolfgang	Ersatzmitglied	Abteilungsleiter Wirtschafts- und Umweltpolitik Arbeitskammer des Saarlandes	Fritz Dobisch Strasse 5	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:wolfgang.lerch@arbeitskammer.de">wolfgang.lerch@arbeitskammer.de</a>	681 40 05 245
18	<b>Groll</b>	Oliver	Mitglied	Stv. Geschäftsführer IHK des Saarlandes	Franz-Josef-Röder- Strasse 9	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:oliver.groll@saarland.ihk.de">oliver.groll@saarland.ihk.de</a>	681 95 20 413 Fax 6819520487

19	<b>Schlechter</b>	Martin	Mitglied	Dipl.- Volkswirt, Leiter Abt. Volkswirtschaft/ Presse- und Öffentlichkeitsarbeit Vereinigung der Saarländischen Unternehmensverbände	Harthweg 15	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:schlechter@mesaar.de">schlechter@mesaar.de</a>	681 9 54 34 45 Fax 68195434 75
20	<b>Mayer</b>	Tina	Ersatzmitglied	Dipl.-Wirt. Jur. Vereinigung der Saarländischen Unternehmensverbände	Harthweg 15	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:mayer@mesaar.de">mayer@mesaar.de</a>	681 9 54 34 26 Fax 68195434 56

**Délégation rhénane-palatine**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+49)</b>
21	<b>Päulgen</b>	Karl-Heinz	Mitglied	Vorsitzender der DGB-Region Trier	Herzogenbuscher Straße 52	D-54292 Trier	<a href="mailto:karlheinz.paeulgen@dgb.de">karlheinz.paeulgen@dgb.de</a>	651 23 037 Fax 6519914799
22	<b>Detjen</b>	Michael	Ersatzmitglied	Vorsitzender der DGB-Region Westpfalz	Richard-Wagner-Straße 1	D-67655 Kaiserlautern	<a href="mailto:michael.detjen@dgb.de">michael.detjen@dgb.de</a>	631 36 66 53
23	<b>Leibe</b>	Wolfram	Mitglied	Vorsitzender der Geschäftsführung Agentur für Arbeit, Trier	Dasbachstraße 9	D-54292 Trier	<a href="mailto:wolfram.leibe@arbeitsagentur.de">wolfram.leibe@arbeitsagentur.de</a>	6512055316 Fax 6512059105340
24	<b>Reinert-Benedyczuk</b>	Barbara	Mitglied	Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau Rheinland-Pfalz, Mainz	Stiftstraße 9	D-55116 Mainz	<a href="mailto:barbara.reinert-benedyczuk@mwwlw.rlp.de">barbara.reinert-benedyczuk@mwwlw.rlp.de</a>	6131 16 22 92 Fax 613116172292

**Délégation lorraine**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+33)</b>
25	<b>Lassagne</b>	J.François	Membre	CGT	8, rue des Trinitaires	F-57012 METZ Cedex	<a href="mailto:lassagne@cgt.fr">lassagne@cgt.fr</a>	3 87 75 19 07
26	<b>Brettar</b>	Serge	titulaire	CFTC Lorraine	69, rue Mazelle BP 90243	F-57006 Metz Cedex 1	<a href="mailto:serge.brettar@wanadoo.fr">serge.brettar@wanadoo.fr</a>	
27	<b>Pacary</b>	Gérard	Expert	Responsable Formation Professionnelle et Emploi MEDEF	48, place Mazelle BP 10530	F-57017 METZ Cedex 1	<a href="mailto:formation@medefmoselle.fr">formation@medefmoselle.fr</a>	3 87 74 33 65
28	<b>Simon</b>	Agnès-Marie	Expert	Coordinatrice Régionale Formation Professionnelle MEDEF Lorraine	8, rue Alfred Kastler	F-54522 Maxeville Cedex	<a href="mailto:amsimon@dial.oleane.com">amsimon@dial.oleane.com</a>	3 83 95 65 23

### **3. Groupe de travail 2**

#### ***“Transports en commun et infrastructures de transport”***



#### **Présidence:**

#### **Monsieur Matthias Schwalbach**

Chef du service ‘Promotion économique’, Chambre des Métiers de Trèves

### **3.1 Recommandations**

#### **Mobilité pour la Grande Région :**

#### **des transports en commun attrayants et des infrastructures de transport performantes pour la Grande Région**

##### ***1. Mandat***

Dans sa Déclaration commune du 01/02/2008, le Sommet de la Grande Région encourage le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR) à approfondir sous présidence luxembourgeoise, avec le Groupe de travail « Transport » du Sommet, les recommandations émises sous présidence wallonne dans le domaine des transports en commun et de l’infrastructure des transports de la Grande Région.

Le Sommet de la Grande Région souligne en outre dans sa Déclaration de Namur « que l’organisation d’une nouvelle Conférence sur les Transports en 2008 impliquant les différents décideurs s’inscrirait dans la perspective d’une communauté des transports de la Grande Région ».

La présidence luxembourgeoise a repris ces souhaits exprimés par les participants au Sommet de la Grande Région. Elle appuie la poursuite des travaux du CESGR dans le domaine des transports en commun.

Face à ce constat, le Groupe de travail « Transports en commun et infrastructure des transports » du CESGR s’est vu confier le mandat suivant :



- ⇒ Organiser en 2008 une seconde Conférence sur les Transports à la suite du succès qu'a connu la première Conférence du 22/05/2006.
- ⇒ Affiner les recommandations élaborées sous la présidence wallonne en y associant les autorités organisatrices communales chargées des transports en commun.
- ⇒ Mettre à jour les propositions d'évolution de l'infrastructure des transports.

### **II. Méthodologie**

Le Groupe de travail avait pour premier objectif de réaliser sous présidence luxembourgeoise la deuxième Conférence sur les Transports de la Grande Région. La manifestation s'est tenue avec grand succès le 19/05/2008 à la Chambre des Métiers de Luxembourg. Le chapitre III rend compte de cette manifestation.

En outre, le Groupe de travail avait pour objectif d'émettre des recommandations aussi concrètes que possible sur l'évolution des transports dans la Grande Région. L'accent a été mis sur les transports en commun et les infrastructures. Les propositions élaborées de manière décentralisée par les participants au groupe de travail ont été regroupées et ajustées au cours de plusieurs réunions. Les membres du groupe de travail ont à leur tour ajusté les recommandations du groupe de travail au sein de leur région respective. Les différentes propositions sur l'évolution des transports se fondent ainsi sur un large consensus.

Les recommandations se basent également sur les résultats des groupes de travail sous les présidences antérieures. Nous indiquerons ci-dessous l'état de mise en œuvre des anciennes recommandations.

### **III. Conférence sur les Transports de la Grande Région**

La deuxième Conférence sur les Transports de la Grande Région s'est tenue le 19/05/2008 à la Chambre des Métiers de Luxembourg. Avec 270 participants – plus de 50 participants ont dû être refusés par manque de capacité -, la manifestation a rencontré un vif intérêt.

Des décideurs politiques de haut rang de toutes les composantes territoriales de la Grande Région ont participé à la Conférence sur les Transports :

- ⇒ Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg
- ⇒ Lucien Lux, Ministre des Transports du Grand-Duché de Luxembourg
- ⇒ Norbert Geisen, Président du Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR), Président de la Fédération des Artisans du Grand-Duché de Luxembourg
- ⇒ Albert Hettrich, Secrétaire d'Etat au ministère sarrois de l'Economie et de la Science
- ⇒ Hendrik Hering, Ministre de l'Economie, des Transports, de l'Agriculture et de la Viticulture de la Rhénanie-Palatinat
- ⇒ Bernd Gentges, Vice-Ministre Président de la Communauté Germanophone de Belgique
- ⇒ André Walgraffe, Conseiller transport et mobilité au cabinet du Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial de la Région wallonne
- ⇒ Jean-Pierre Masseret, Président du Conseil Régional de la Lorraine, Sénateur de la Moselle
- ⇒ Patrick Weiten, premier Vice-Président du Conseil Général de la Moselle, Délégué à la politique des infrastructures routières des transports et de l'aménagement numérique du territoire



⇒ Christian Aries, Vice-Président du Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle, délégué aux Affaires Européennes, au Transfrontalier et à Belval

⇒ Bernard Niquet, Préfet de la Région Lorraine et Préfet de la Moselle

La manifestation a trouvé un écho très positif parmi le public (télévision, radio, presse, internet).

Sur le fond, les participants ont appuyé l'objectif principal du CESGR de renforcer les transports en commun dans la Grande Région. La proposition du CESGR de réaliser une étude de faisabilité relative à une communauté de transport a également trouvé un large soutien (pour plus d'informations sur cette proposition de projet, voir chapitre IV).

A la suite de la Conférence sur les Transports, le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) a appuyé à nouveau les propositions du CESGR dans une résolution du 06/06/2008.

Les résultats des exposés et des ateliers ont été consignés dans des actes de colloque détaillés sous le pilotage de la chargée de mission du CESGR, Madame Christina SUESS.

#### **IV. Recommandations visant à améliorer les transports en commun**

Le défi majeur que doivent relever les transports en commun consiste à maîtriser les flux migrants. Avec près de 200 000 frontaliers, la Grande Région est le plus grand marché de l'emploi transfrontalier au sein de l'Union Européenne. En 2008, plus de 143 000 frontaliers se rendent tous les jours au Grand-Duché de Luxembourg qui représente le plus grand centre d'emploi, soit 30,5 pour cent de plus qu'en 2004. Plus de 93 pour cent de ces 143 000 frontaliers prennent leur voiture, ce qui entraîne la formation d'embouteillages interminables aux heures d'affluence vers et depuis le Luxembourg. Ces embouteillages s'étendent sur des périodes de plus en plus longues de la journée.

Tous s'accordent à reconnaître que des actions urgentes s'imposent. Ainsi, le Grand-Duché de Luxembourg souhaite atteindre une part modale des transports en commun de 25%. Comme présenté dans le chapitre I, la présidence luxembourgeoise du 11<sup>ème</sup> Sommet a fait des transports en commun un thème prioritaire.

L'amélioration des transports en commun reste d'actualité. De par nature, les améliorations ne sont que très progressives. On observe toutefois des améliorations concrètes, en partie imputables à l'initiative du CESGR. On citera par exemple les progrès suivants :

⇒ Il existe depuis juin 2007 à nouveau une liaison ferroviaire directe entre Trèves et Metz, dans un premier temps toutefois uniquement le week-end.

⇒ Les horaires ont été améliorés dans de nombreux cas : élargissement des liaisons, augmentation des cadences, optimisation de la concertation entre les exploitants de transports en commun, notamment au passage rail/route.

⇒ Les tarifs transfrontaliers spéciaux ont été élargis.

⇒ Selon les décisions actuelles, les travaux de modernisation au droit du pont de Konz, en attente depuis des années, doivent être réalisés d'ici 2012. On ne sait pas encore quelles seront les mesures concrètes.

⇒ Quelques modifications ont été apportées au trafic transfrontalier entre le Luxembourg et ses régions limitrophes. En raison de la forte demande, la cadence de la ligne d'autocars 118 de RGTR circulant entre la région de Trèves et Luxembourg-Ville a été rehaussée. En regard des flux croissants de frontaliers originaires de la région de Sarrebruck, la ligne d'autocars directs de Sarrebruck a sensiblement élargi ses prestations vers Luxembourg-Ville. D'autres autocars ont été mis en service pour les frontaliers originaires de Lorraine ; il s'agit notamment de la ligne 300 (Thionville/Hayange – Luxembourg-Ville) et de la ligne 321 (Villerupt – Esch/Alzette – Luxembourg-Ville) qui viennent élargir les prestations ferroviaires existantes. Par ailleurs, on envisage la mise en service de lignes



pour les frontaliers originaires du bassin mosellan. A compter de mars 2009, ces cars ne circuleront que jusqu'à la frontière luxembourgeoise.

- ⇒ La Verkehrsverbund-Gesellschaft Saar (VGS) et le Verkéiersverbond ayant participé au Groupe de travail communautaire Spirit, les travaux sur le système électronique transfrontalier sur les horaires sont pratiquement finalisés dans la zone frontalière germano-luxembourgeoise ; ce système pourra être mis sous peu à la disposition des usagers des transports en commun sur les sites internet des différentes communautés de transport. Ces prestations sont déjà accessibles en Sarre sur le site internet [www.vgs-online.de](http://www.vgs-online.de). Le Verkéiersverbond et VRT pourront divulguer ces informations dans le courant de 2009.
- ⇒ En raison de la forte demande, la ligne existante de cars directs entre Sarrebruck et Luxembourg a été élargie. Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, il y a tous les jours 13 liaisons directes dans chaque direction. On a par ailleurs créé pour les frontaliers un tarif attrayant de 120,- € pour une carte mensuelle.

Malgré ces progrès positifs, il est indispensable de continuer à améliorer la qualité si les transports en commun doivent réellement maîtriser une partie nettement plus importante du trafic transfrontalier.

Sous présidence wallonne, le CESGR a déjà émis quatre recommandations centrales :

- ⇒ **Introduction d'un système électronique transfrontalier d'information sur les horaires et les tarifs** englobant tous les modes de transport. Le voyageur doit avoir la possibilité de visualiser sur internet, à l'aide de cartes synoptiques, la liaison la moins chère et la liaison la plus rapide. Une étape intermédiaire importante est le système d'information susmentionné de la communauté de transport sarroise [www.vgs-online.de](http://www.vgs-online.de), introduit en avril 2008. Il permet d'obtenir des renseignements sur les horaires transfrontaliers dans certaines zones de la Grande Région.
- ⇒ **Conception d'horaires attrayants et ajustés.** Il s'impose d'augmenter les cadences sur de nombreuses lignes aux heures d'affluence et d'assurer également une desserte de base acceptable le soir et en fin de semaine.
- ⇒ **Mise en place d'un système tarifaire harmonisé dans la Grande Région.** Les multiples systèmes de prix et l'incompatibilité des billets doivent être remplacés par un système tarifaire uniforme. Ceci pourrait se faire – au moins pendant une période intermédiaire – par le biais de tarifs transitoires entre les différentes communautés de transport. Des offres attrayantes portant autant sur les billets individuels que sur les cartes hebdomadaires, mensuelles ou annuelles, doivent inciter les frontaliers à prendre le bus et le train. Une première étape devrait consister à harmoniser ces tarifs dans une région centrale de la Grande Région.
- ⇒ **Une structure de transports commune dans la Grande Région** est le meilleur moyen de proposer aux voyageurs une offre globale avec un grand nombre de correspondances entre bus et train. Les expériences acquises ailleurs, par ex. dans l'Eurégio Meuse-Rhin, montrent qu'une telle structure, par ex. une communauté de transports, offre des conditions idéales pour la concertation des compagnies de transports affiliées. La taille de cette structure de transports commune doit être mise au clair dans le cadre de l'étude de faisabilité exposée ci-dessous.

Pour accélérer le processus d'amélioration des transports en commun transfrontaliers, le groupe de travail « Transports en commun » a élaboré une **proposition de projet** permettant d'engager la mise en œuvre concrète de transports en commun plus attrayants dans la Grande Région :

### Etude de faisabilité pour une structure de transports commune dans la Grande Région



Comme décrit ci-dessus, le CESGR s'est donné comme objectif d'engager la mise en place d'une structure de transports commune dans la Grande Région. Le groupe de travail « Transports en commun et infrastructures des transports » a constaté qu'une telle coopération soulevait encore un grand nombre de questions à discuter en détail. Ces questions de détail portent par ex. sur

- ⇒ la délimitation géographique de l'espace de coopération
- ⇒ la structure tarifaire
- ⇒ la mise au clair de questions juridiques
- ⇒ la mise en place de structures de concertation et de décision
- ⇒ le financement
- ⇒ et la répartition des recettes et des coûts.

Il est indispensable de réaliser une **étude de faisabilité** pour analyser ces aspects. L'étude de faisabilité se décline en deux phases.

La première phase se compose d'une étude préliminaire qui doit être réalisée d'ici août 2009 afin que la demande de projet proprement dite (deuxième phase, voir ci-dessous) puisse être engagée d'ici septembre 2009.

Les coûts de l'étude préliminaire s'élèvent à quelque 100 000 euros. Il est prévu d'assurer le financement à l'aide des régions composantes de la Grande Région. Le Grand-Duché de Luxembourg s'est déclaré disposé à assumer une part élevée du financement, soit 30 000 euros. Les autres régions composantes devraient ainsi prendre en charge un quart du montant restant, soit 17 500 euros chacune.

L'étude préliminaire doit être refinancée à raison de 50% par le biais du projet Interreg IV A. Ceci implique toutefois que la demande de projet proprement dite (deuxième phase) soit approuvée. Si c'est le cas, chaque composante régionale, à l'exception du Luxembourg, assume uniquement 50% de 17 500 euros, soit 8 750 euros pour l'élaboration de l'étude préliminaire.

Les ministres compétents des régions composantes ont été sollicités à ce sujet. Le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine ont déjà répondu positivement.

Contenu de l'étude préliminaire :

- ⇒ Analyse des transports dans la Grande Région
- ⇒ Etat des lieux / analyse des points faibles dans les transports en commun
- ⇒ Espace géographique, forme et tâches de la structure commune
- ⇒ Questions juridiques
- ⇒ Mise en avant des actions requises
- ⇒ Objectif : recommandation motivée sur la faisabilité et l'opportunité d'une structure pour la Grande Région et conditions générales requises à cet effet.

Sur la base de l'étude préliminaire, il est prévu de réaliser l'étude de faisabilité proprement dite dans une seconde phase. Le projet principal est piloté par la communauté de transport luxembourgeoise. La demande de projet et tous ses éléments se fondent sur l'étude préliminaire. L'objectif est de soumettre la demande de projet d'ici septembre 2009 dans le cadre du programme Interreg IV A. Le volume budgétaire n'est pas encore définitivement fixé ; il découlera de l'étude préliminaire.

Toutes les parties impliquées s'accordent à reconnaître que l'étude de faisabilité doit être fortement axée sur la mise en œuvre. Le projet doit donc permettre de lancer la mise en

place d'une structure commune pour les transports en commun dans la Grande Région. Les éléments à concrétiser dans l'étude préliminaire sont les suivants :

- ⇒ Mise au point d'un calendrier de mise en œuvre précis (contenu, axe temporel) avec toutes les démarches nécessaires
- ⇒ Déclenchement et suivi des différentes étapes de mise en œuvre
- ⇒ Mesures publicitaires
- ⇒ Autres thèmes sur la base de l'étude préliminaire

Les expériences acquises dans d'autres régions frontalières, par ex. « l'Eurégio Meuse-Rhin » montrent qu'il est possible de mettre en œuvre des solutions fiables qui d'une part accroissent durablement l'attractivité des transports en commun pour les voyageurs et d'autre part sont économiquement viables pour les organismes chargés des transports en commun. Sous la présidence wallonne, le groupe de travail a examiné en détail les enseignements tirés par l'Eurégio Meuse-Rhin. Thomas Clemens, travaillant alors pour la Communauté de transports d'Aix-la-Chapelle, a été interrogé en tant qu'expert. Dans ce cadre, il a confirmé que les propositions du CESGR étaient réalisables et a mis en avant l'importance d'une politique offensive d'information et de commercialisation des prestations proposées par les transports en commun.

Le schéma du CESGR sur les transports en commun a par ailleurs été ajusté avec la **planification territoriale** des différentes régions composantes. Cette analyse a montré dans tous les cas que les propositions d'amélioration du CESGR visant à promouvoir les transports en commun étaient compatibles avec la planification territoriale des différentes régions. Toutes les composantes régionales attribuent aux transports en commun une fonction importante pour la mobilité des citoyens et des entrepreneurs ; dans la plupart des cas celle-ci n'est toutefois pas atteinte dans l'ordre de grandeur requis.

### Extension de l'infrastructure des transports en commun

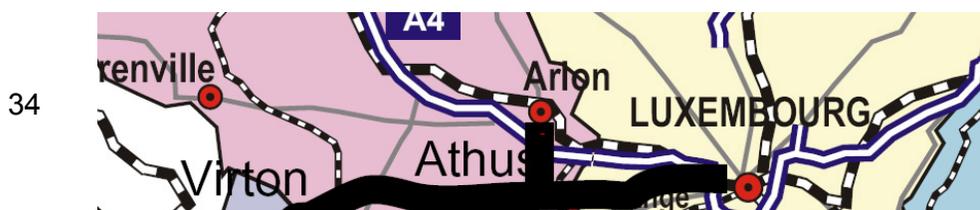
L'extension des infrastructures de transport a une importance fondamentale puisqu'elle est à la base des transports en commun. Parallèlement à la création ou amélioration de liaisons importantes entre les régions composantes, il convient notamment de raccorder la Grande Région aux principaux axes de circulation transrégionaux.

Le CESGR travaille depuis 2005 sur les infrastructures des transports en commun. De grands progrès ont été faits depuis dans la mise en œuvre. De l'avis du CESGR, les mesures suivantes sont prioritaires :

#### Transports en commun – projet d'infrastructure 1.1 : réouverture de la ligne Virton-Athus entre la Belgique et le Luxembourg (réalisée en décembre 2006)

En semaine, les trains circulent en partie toutes les demi-heures sur la ligne Luxembourg – Athus. La liaison ferroviaire s'arrêtait jusqu'à présent à Athus. Les voyageurs devaient ensuite prendre le bus pour se rendre à Virton ou Arlon. En regard de la perte de temps et de confort liée à ce changement, la ligne était mal acceptée par les frontaliers. Le CESGR s'est donc prononcé pour la réouverture de la ligne belgo-luxembourgeoise entre Virton et Athus au transport de passagers avec des antennes en direction de Rodange-Luxembourg et Arlon, afin de maîtriser la grande affluence de frontaliers entre le Luxembourg et la Belgique.

**Le CESGR se félicite de la réouverture en décembre 2006 de la ligne Virton-Arthus avec des antennes vers Rodange-Luxembourg et Arlon.**





**Projet 1.1 sur les transports en commun:**  
réouverture de la ligne Virton-Athus avec des  
antennes vers Rodange-Luxembourg et Arlon

Il se félicite également du nombre accru de trains circulant entre Luxembourg et Metz / Nancy ainsi que de l'amélioration de la liaison entre Luxembourg et Longwy.

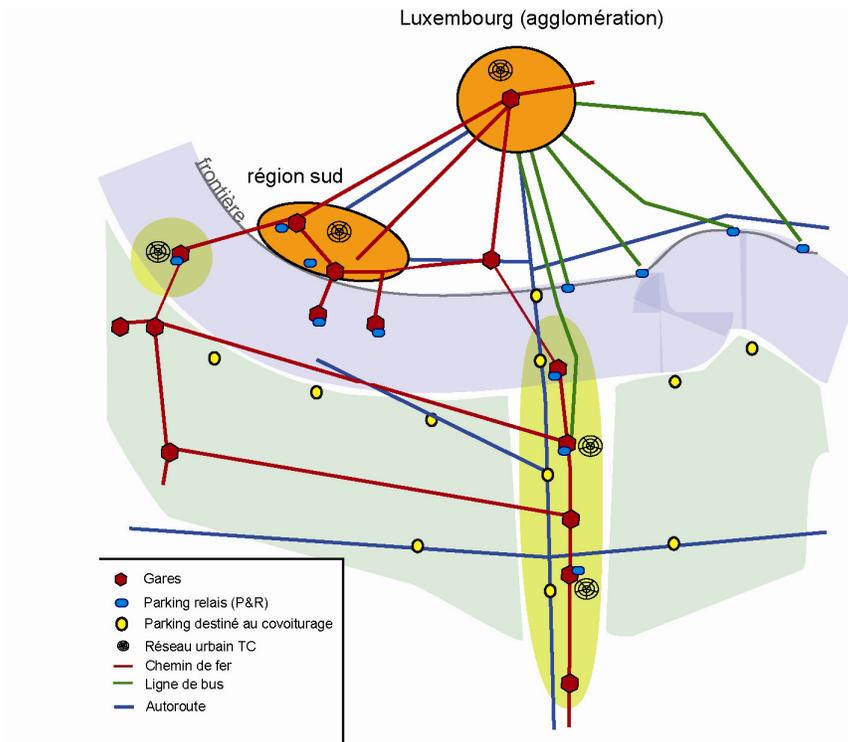
#### **Remise en service de l'arrêt Mont Saint-Martin**

1. Après la réouverture de la ligne ferroviaire Virton – Rodange – Arlon et l'amélioration des transports proposée aux frontaliers entre Longwy et Luxembourg, le CESGR recommande la remise en service de l'ancien arrêt Mont Saint-Martin. Sa remise en service serait judicieuse en regard de sa situation dans le Pôle Européen de Développement (PED), une zone industrielle et commerciale interrégionale qui couvre 4 communes belges, 18 françaises et 3 luxembourgeoises.
2. Il serait également possible d'aménager un parking-relais. Etant donné qu'il existe encore de nombreuses surfaces désaffectées autour de l'arrêt et que l'ancienne gare de triage de Mont Saint-Martin n'est plus intégralement utilisée, un tel dispositif présenterait certainement un intérêt pour les frontaliers français originaires des communes limitrophes.
3. Dans ce contexte, on pourrait examiner s'il est possible de déplacer le nouvel arrêt de 500 m vers la frontière luxembourgeoise, car il serait ainsi accessible plus facilement depuis le PED et les parkings-relais. Dans ce cas, il faudrait examiner si l'arrêt présente encore une utilité pour les habitants de Mont Saint Martin.



Le CESGR estime également qu'il est nécessaire d'examiner d'autres mesures d'infrastructure pour faire face au trafic important de frontaliers vers le Luxembourg :

- ⇒ Construction ou extension de parkings-relais dans le sud du Luxembourg afin de réduire la circulation dans la capitale. Ces installations devraient être aménagées à une certaine distance de la ville de Luxembourg afin que les conducteurs de voiture prennent le plus rapidement possible les transports en commun. Ceci est indispensable pour garantir une circulation fluide sur le périphérique de Luxembourg. Le CESGR se félicite pour cette raison de l'augmentation de la capacité du parking-relais à Frisange et de la construction du parking-relais au droit de la nouvelle gare Belval Université qui sera mise en service en 2010.
- ⇒ Le CESGR salue l'initiative, unique en Europe, du ministère luxembourgeois des Transports et du Conseil Régional de la Lorraine qui a débouché sur le « Schéma Stratégique de la Mobilité Transfrontalière Lorraine – Luxembourg » (SMOT). Ce schéma définit des mesures d'infrastructure concrètes et des mesures dites « souples » afin de répondre à la demande des frontaliers. Dans ce contexte, on ne s'est pas contenté de mettre en avant le projet d'une structure de transports en commun au niveau de la Grande Région, mais on a également décidé de rehausser les capacités sur l'axe ferroviaire Luxembourg – Bettembourg-Thionville-Metz-Nancy. Ceci peut se faire à l'aide d'une nouvelle liaison ferroviaire. La première étape consiste à construire un tronçon à deux voies entre la gare centrale de Luxembourg et Bettembourg.



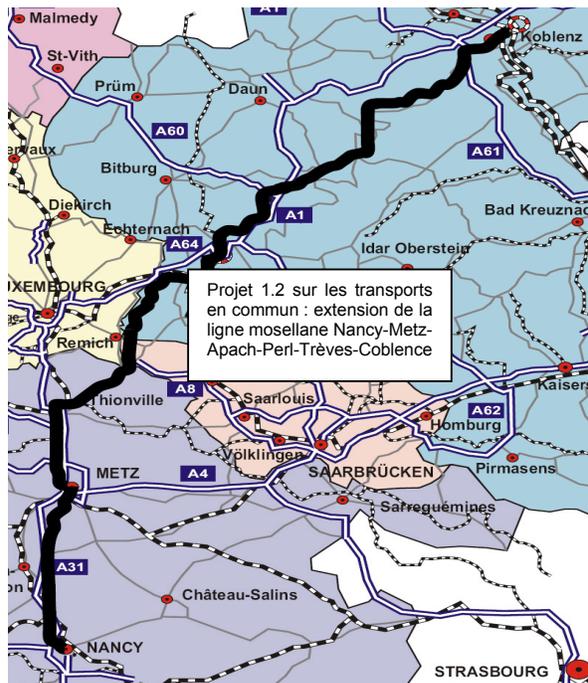
- ⇒ Réouverture des arrêts supprimés en 1984 entre Luxembourg et Arlon, la demande en terme de transport ayant sensiblement augmenté entre-temps.
- ⇒ Améliorer la ligne Luxembourg – Gouvy – Liège afin d'accroître la cadence, abréger la durée du trajet et éviter les retards fréquents que l'on observe aujourd'hui.

### Transports en commun – projet d'infrastructure 1.2 : extension de la ligne mosellane Nancy-Metz-Apach-Perl-Trèves-Coblence

Il convient de supprimer plusieurs tronçons à vitesse réduite entre Coblence et Trèves. La ligne Metz-Nancy doit être aménagée à trois voies à cause du goulot d'étranglement.

**Le CESGR se félicite de voir que l'une de ses principales demandes a été concrétisée : la liaison directe pour le transport de passagers entre Metz et Trèves a été rétablie sur le réseau ferroviaire existant le 9 juin 2007 – pendant le week-end dans une première phase.** Selon les informations du groupement « SPNV » Nord à Coblence, la demande est très forte sur cette ligne. Le transport de passagers avait été abandonné en 1992 entre les gares de Perl en Sarre et Apach en Lorraine, éloignées seulement de 1 500 m. Toutes les infrastructures nécessaires à la réouverture de la ligne existaient, ce tronçon étant toujours desservi régulièrement par les trains de marchandises. La liaison directe entre Metz et Trèves est également importante pour le raccordement au **TGV Est**. Ce dernier est entré en service le 9 juin 2007 : il met 1 heure et 24 minutes entre Paris et Metz.

**Le CESGR estime qu'à l'avenir des trains directs doivent également circuler entre Metz et Trèves pendant la semaine.**



Le CESGR regrette la décision de réduire à une voie la ligne ferroviaire Metz – Trèves au droit du tunnel de Nittel, malgré les protestations qui ont eu lieu à tous les niveaux. Les travaux de construction doivent démarrer en juin 2009.

**Transports en commun – projet d’infrastructure 1.3 : extension du train-tram Saar-Bahn à la Moselle**

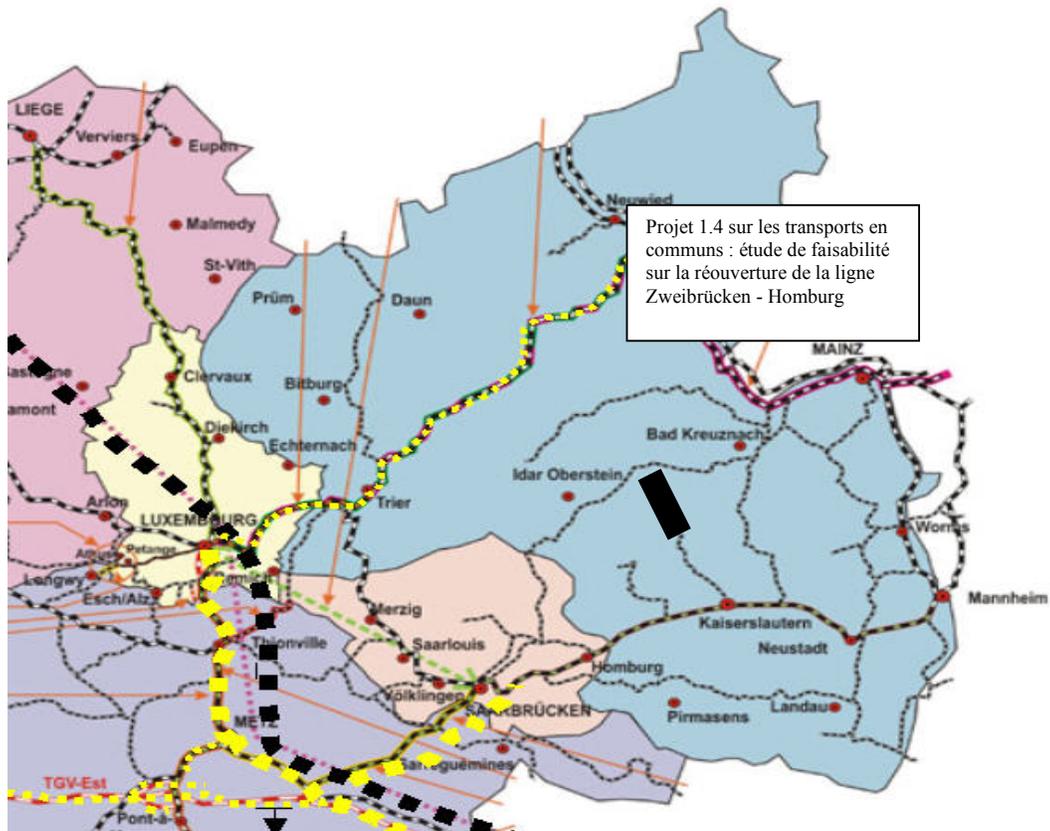
Dans un premier temps, l’extension du train-tram doit passer par le raccordement de Forbach. Dans une phase ultérieure, il est prévu que soit créé un réseau global Sarre-Moselle en Sarre et en Lorraine.



**Transports en commun – projet d’infrastructure 1.4 : réouverture de la ligne  
Zweibrücken - Homburg**

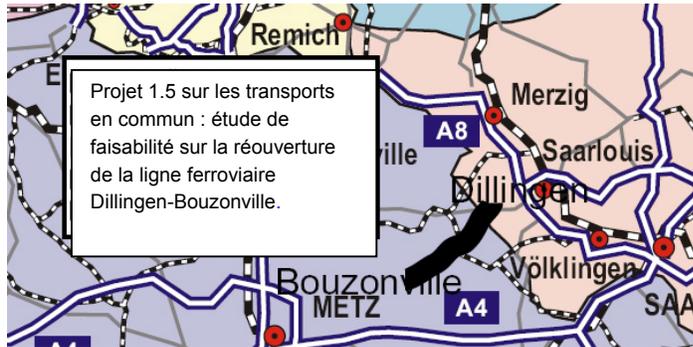
Il est prévu de réouvrir la ligne ferroviaire Zweibrücken – Homburg/Saar afin d’améliorer l’accès à la partie sud-ouest de la Grande Région. L’étude de faisabilité réalisée en 2006 et l’évaluation économique aboutissent toutes deux à un résultat positif. L’importance de Homburg/Saar en tant que carrefour régional, également pour les transports de longue distance, se verrait renforcée par la réouverture de cette ligne.

Le CESGR appuie les efforts du Land de Rhénanie-Palatinat visant à réouvrir la ligne d’ici 2015 et prie la Sarre de revoir sa position jusqu’à présent négative vis-à-vis de ce projet.



### Transports en commun – projet d'infrastructure 1.5 : étude de faisabilité Dillingen-Bouzonville

Le CESGR demande que soit réalisée une étude de faisabilité sur la réouverture de la ligne ferroviaire Dillingen – Bouzonville, tenant compte notamment des flux de frontaliers et de personnes allant faire leurs achats.



### Transports en commun – projet d'infrastructure 1.6 : raccordement de la ligne ferroviaire luxembourgeoise du Kirchberg au réseau de transports en commun de la région de Trèves

Le CESGR demande que la nouvelle ligne ferroviaire luxembourgeoise du Kirchberg soit raccordée aux transports en commun de la région de Trèves. Le CESGR est convaincu que les travaux complexes (entre autres construction d'un tunnel et déplacement des halls de la foire) seront recompensés. Le CESGR salue les réflexions actuelles visant à construire une nouvelle courbe de raccordement pour que des trains directs puissent circuler depuis le Kirchberg jusqu'à Trèves via Wasserbillig sans passer par la gare centrale de Luxembourg.

#### 4. Réouverture de la ligne ferroviaire Fontoy – Audun-le-Tiche – (Esch-sur-Alzette)

La ligne ferroviaire direction Fontoy est le prolongement du tronçon entre Esch-sur-Alzette au Luxembourg et Audun-le-Tiche en France. Le tronçon long de quelque 4 kilomètres entre le Luxembourg et la France a été remis en service en 1992 après arrêt du transport de marchandises.

Il n'y a pas de circulation jusqu'à présent sur les 22 km restants entre Fontoy et Audun-le-Tiche. En 2007, le tribunal administratif de Strasbourg a déclaré nulle et non avenue la désaffectation de la ligne ferroviaire, telle que décidée et engagée par Réseau Ferré de France ; RFF a accepté le jugement et n'a pas soulevé d'objection.

La remise en service du trafic ferroviaire aurait les avantages suivants :

- Un troisième passage de frontière vers le Luxembourg et délestage de la ligne Thionville-Bettembourg
- Un accès plus rapide à partir de Hayange en direction des nouvelles friches industrielles dans le sud à Esch-Belval où sera construite une annexe de l'université de Luxembourg et seront créés 10.000 nouveaux emplois.
- Une réduction du trafic automobile dans les localités Audun-le-Tiche et Esch-Alzette grâce à l'aménagement de parkings-relais le long du tronçon (par ex. à Aumetz).



### Aménagement souhaité d'une liaison ferroviaire directe Luxembourg – Sarrebruck

Il convient de faire progresser les études sur la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire directe entre Luxembourg et Sarrebruck.

D'ici là, il est prévu de faire circuler plusieurs trains directs entre Luxembourg et la Sarre via Konz. Les arrêts à desservir doivent être choisis de manière à

- intéresser le plus grand nombre possible de clients
- ne pas être toutefois trop nombreux de manière à garantir un trajet d'environ 80 minutes.

Par ailleurs, le CESGR appuie les réflexions engagées pour rétablir une **liaison ferroviaire directe entre Merzig et Luxembourg**. Il convient pour ce faire d'élaborer une étude de faisabilité.

### B : Infrastructures de transport

Les Groupes de travail « Mobilité » sous présidence lorraine et « Infrastructures » sous présidence rhénane-palatine ainsi que le groupe de travail « Transports en commun » pendant la présidence wallonne ont déjà émis des recommandations sur l'extension des infrastructures de transport. Le Groupe de travail « Transports en commun et infrastructure des transports » a actualisé ces propositions.

Le CESGR a défini des priorités lors du choix des mesures d'infrastructure proposées. Seuls les projets jugés les plus importants par le CESGR ont été repris afin d'éviter une énumération plus ou moins arbitraire de tous les souhaits des partenaires sociaux.

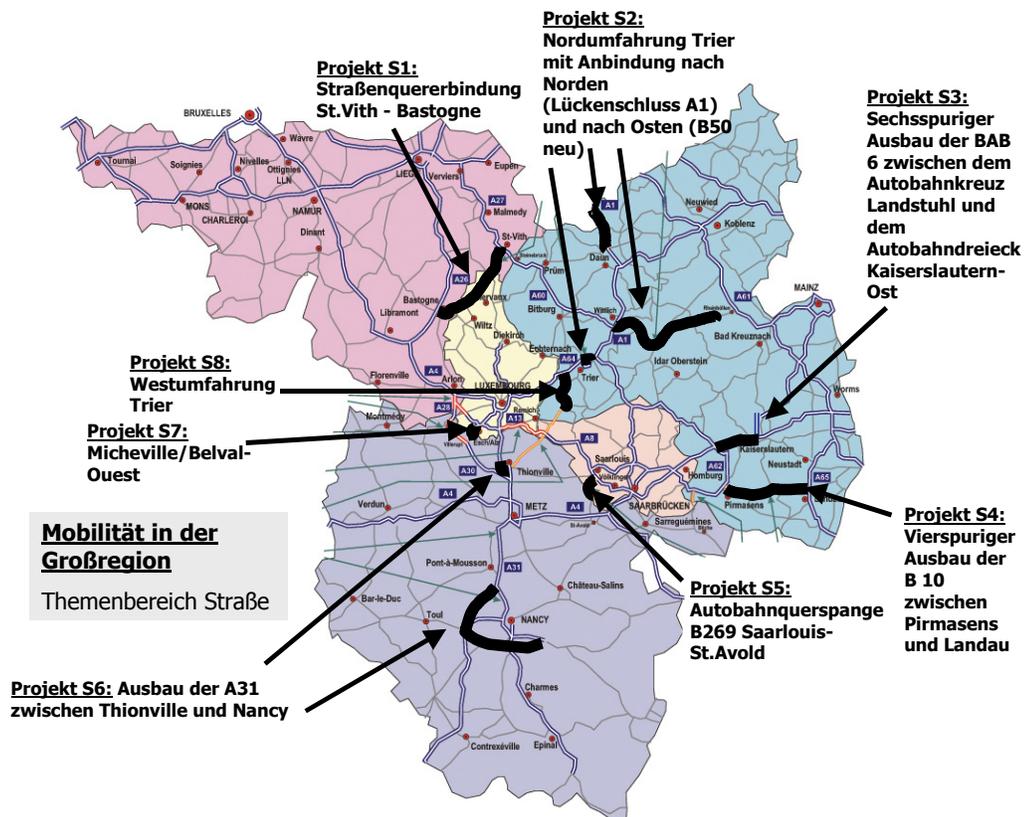
Le principal critère de sélection des projets proposés est l'amélioration sensible du trafic entre les différentes composantes de la Grande Région. Des projets importants notamment à l'échelon national ainsi que des mesures à impact local limité ont été mis au second plan par le CESGR. L'accent mis sur les projets importants pour le trafic dans la Grande Région ne signifie pas pour autant qu'il est accordé une importance moindre aux autres mesures.

Par ailleurs, le choix des principaux projets clés a tenu compte du contexte global et des effets synergiques, l'objectif étant d'améliorer durablement le flux des transports dans la Grande Région sur l'axe nord-sud et sur l'axe est-ouest.

Un catalogue distinct, visualisé par des cartes, a été établi pour chaque mode de locomotion – route, trafic ferroviaire et navigation fluviale. Les résultats sont exposés ci-après :

## 1. Route

L'infrastructure routière dans la Grande Région présente actuellement quelques déficits importants qui s'aggraveront dans le futur et paralyseront le trafic si aucune action n'est engagée dans le domaine de la politique des transports. De par l'élargissement de l'UE à l'est, il faut s'attendre à une forte augmentation de la circulation. Le CESGR réclame en conséquence la réalisation de huit mesures qui permettront de supprimer les principaux problèmes de capacité observés à l'heure actuelle.





**Projet n° S 1 : liaison transversale St. Vith – de l’A 60**

Une liaison transversale reliant les routes existantes, permettra de relier St. Vith et le nord du Luxembourg (route du Nord) afin de maîtriser le flux de frontaliers se rendant au Luxembourg. En regard de l’extension de la liaison côté luxembourgeois, on risque de se voir confrontés à un goulot d’étranglement à quatre voies.

**Projet S1 :**  
Liaison transversale St. Vith – Bastogne

**Projet S2 :**  
Contournement nord de Trèves avec raccordement vers le nord (tronçon manquant A1) et vers l’est (nouvelle B50)

**Aménagement à quatre voies**

Aménagement à quatre voies de l’A 60 (E 42) à la frontière belge pour éliminer un obstacle important entre la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat. Par ailleurs, on devrait réaliser une route et l’E 25 (Liège – Luxembourg) à hauteur de Vielsalm.

**Projet S3 :**  
Aménagement à six voies de l’A6 entre les échangeurs de Landstuhl et de Kaiserslautern Est

**Projet S8 :**  
Contournement ouest de Trèves

**Projet S7 :**  
Micheville / Belval Ouest

**Contournement nord de Trèves avec raccordement vers le nord par le vallée de la Moselle (tronçon manquant A 1) et vers l’est**

Le contournement ouest de Trèves est extrêmement important, notamment pour la région. Le tracé actuel est à l’origine de nombreux embouteillages. Si aucune mesure n’est prise, il faut s’attendre à ce que la situation s’aggrave. La réalisation de ce projet permettra de désengorger la région de Trèves. La réalisation de ce projet permettra de désengorger la région de Trèves. La réalisation de ce projet permettra de désengorger la région de Trèves.

**Mobilité dans la Grande Région**  
Volet ‘Route’

**Projet S6 :**  
Aménagement de l’A31 entre Thionville et Nancy

**Projet S5 :**  
Axe transversal B269 Saarlouis – St. Avold

**Projet S4 :**  
Aménagement à quatre voies de la B10 entre Pirmasens et Landau

Le CESGR se félicite de la poursuite de la construction de l’A 1 au droit de l’échangeur de Gerolstein ainsi que de la planification accélérée des segments situés au nord Kelberg – Adenau et Adenau – frontière du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Par ailleurs, le CESGR salue l’aménagement à quatre voies progressif de la B 50 entre Simmern et l’aéroport Hahn.

**Projet n° S 3 : Aménagement à six voies de l’A 6**

Le raccordement du sud-ouest de la Grande Région au centre Rhin-Neckar et à la zone Rhin-Main à l’est se fait en partie par l’autoroute allemande A 6. Le segment situé notamment entre l’échangeur de Landstuhl et celui de Kaiserslautern-centre, qui absorbe le trafic de deux autoroutes, est fortement encombré. Les embouteillages y sont fréquents. L’aménagement à six voies à hauteur de ces points délesterait durablement l’A 6.

**Projet n° S 4 : aménagement à quatre voies de la B 10**

Tout comme l’A 6, la route nationale allemande B 10 est un axe est-ouest important dans le sud-ouest de la Grande Région. Elle relie directement la Lorraine, la Sarre et la région de Pirmasens au centre économique Rhin-Neckar et à Karlsruhe par le biais de l’A 65. L’aménagement à quatre voies de la B 10 est indispensable non seulement en termes de gain de temps, mais également à cause de la circulation importante qui augmentera encore sensiblement à l’avenir. On attend en effet à l’avenir quelque 40 000 véhicules par jour autour de Landau, avec un pourcentage de poids lourds de 20 pour cent.



### **Projet n° S 5 : axe transversal B269 Saarlouis – Saint-Avold**

Cette mesure est censée résoudre un problème chronique entre la Sarre et la Lorraine. Il est urgent de construire un nouveau tracé, de grandes entreprises logistiques s'étant implantées sur cet axe et entraînant la circulation de 800 camions par jour jusqu'à présent. Par ailleurs, cette mesure créera une liaison entre de grands axes routiers européens, notamment avec l'autoroute Paris-Sarrebruck et son antenne vers Strasbourg et avec l'autoroute Sarrebruck-Luxembourg qui continue vers le bassin de la Ruhr via Cologne.

### **Projet n° S 6 : aménagement de l'A 31 entre Thionville et Nancy**

Le principal axe nord-sud de la Grande Région, l'A 31 en Lorraine, est aujourd'hui encombrée en plusieurs endroits. Deux mesures sont nécessaires pour que l'une des artères vitales de la Grande Région réponde aux besoins :

- ⇒ contournement de Thionville
- ⇒ contournement autoroutier de Nancy

Le contournement est de Metz, déjà réclamé par les groupes de travail précédents du CESGR, a entre-temps été réalisé.

Par ailleurs, le CESGR souhaite souligner que l'aménagement à six voies de l'A 31 entre Luxembourg-Ville et Bettembourg et entre le poste frontalier et Thionville est nécessaire et ne s'oppose pas aux transports en commun. Cette mesure permettra aux autocars de circuler sur l'autoroute, notamment si l'ancien poste frontalier à hauteur de Dudelange est transformé en parking-relais. Par ailleurs, le trafic croissant implique la réalisation de mesures importantes dans l'infrastructure ferroviaire, mais aussi de mesures complémentaires dans l'infrastructure routière. C'est le seul moyen d'améliorer la mobilité des frontaliers.

### **Projet n° S 7 : tronçon Micheville/Belval-Ouest**

La construction du tronçon Micheville/Belval-Ouest permettra d'éliminer un point noir du trafic vers la Lorraine, au sud du Luxembourg.

### **Projet n° S 8 : contournement ouest de Trèves, B 51**

Le contournement ouest de Trèves, de même que le nouveau pont sur la Moselle à hauteur de Konz et l'accès à l'A 64, sont très importants pour la jonction des centres économiques de Luxembourg et de Trèves. Les entrepreneurs et les travailleurs des deux pays perdent aujourd'hui beaucoup de temps à cause de nombreux détours. Le contournement ouest permettrait de promouvoir durablement le trafic économique entre les deux centres et réduirait le bruit et les émissions de polluants dont souffrent les populations dans la vallée de Trèves. Enfin, l'ouest de la Sarre et le Saargau seraient mieux raccordés au nord de la Grande Région par la jonction de la B51 au contournement ouest. Le CESGR appuie les nouvelles initiatives politiques visant à réaliser le contournement ouest.

## **2. Trafic ferroviaire**

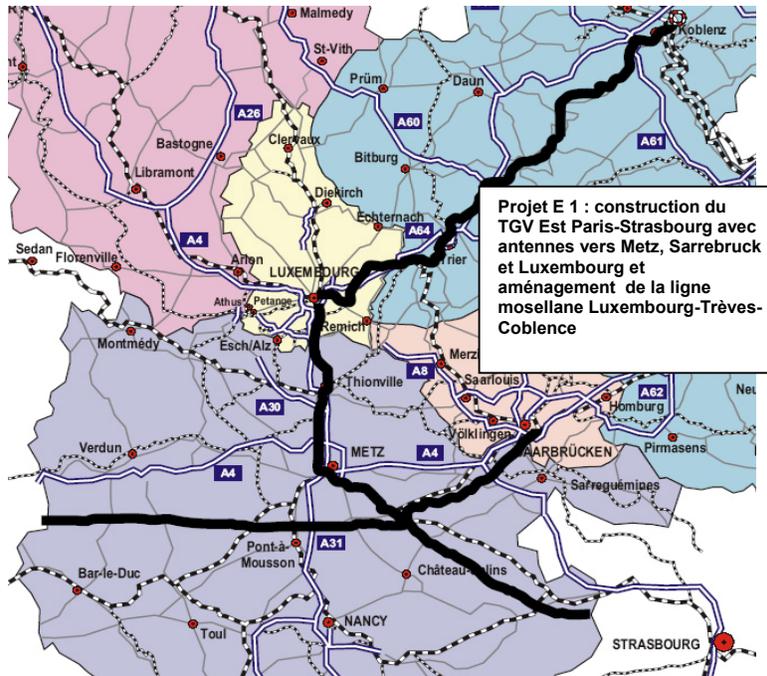
Dans le trafic ferroviaire, il convient en premier lieu d'améliorer le raccordement à d'autres modes de locomotion. Pour le transport de passagers, le défi consiste à combiner les transports individuels et les transports en commun sur route. Le transport combiné doit être renforcé pour le transport des marchandises. De telles offres sont toutefois subordonnées à la mise en place de plates formes logistiques dotées de dispositifs de transbordement. Le CESGR recommande d'inscrire dans le long terme la réalisation d'une plate-forme logistique à Kaiserslautern.

Par ailleurs, la priorité absolue est donnée au raccordement de la Grande Région au réseau à grande vitesse reliant les grands centres européens. Le CESGR estime prioritaire la réalisation de deux corridors :

**Projet E 1 : corridor est-ouest**

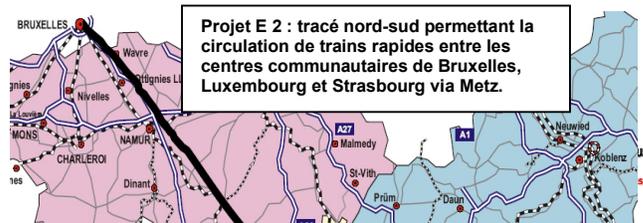
Le programme fédéral de construction de voies de circulation prévoit d'aménager le tronçon mosellan Luxembourg-Trèves-Coblence pour permettre aux trains de circuler plus rapidement. Le segment entre Wasserbillig et Igel doit être aménagé à deux voies sur toute sa longueur pour éviter les croisements de trains sur le segment actuellement à une voie, ce qui fait perdre beaucoup de temps. L'aménagement du segment d'aiguillage juste après le pont de Konz côté Karthaus permettra d'augmenter sensiblement la vitesse de 40 km/h à laquelle les trains circulent actuellement sur une distance relativement longue. Cette mesure permettrait de lever le principal obstacle et d'abrégier la durée du trajet entre Trèves et Luxembourg.

**Le CESGR regrette que la Deutsche Bahn AG ait suspendu les plans d'aménagement du pont sur la Moselle à hauteur de Karthaus à cause de la forte augmentation des coûts.**



**Projet E 2 : corridor nord-sud**

La réalisation du tracé nord-sud permettant la circulation de trains rapides entre les centres communautaires de Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg via Metz est vitale pour les transports ferroviaires dans la Grande Région. La construction du TGV Est ne doit en aucun cas entraîner la suppression de lignes à grande distance rapides vers la Grande Région ou traversant cette dernière. Si l'on se prononce éventuellement pour un nouveau tracé partiel du segment entre Namur et Arlon, il faut éviter que de grandes parties de la province belge du Luxembourg ne soient déconnectées du réseau ferré.





### 3. Navigation fluviale

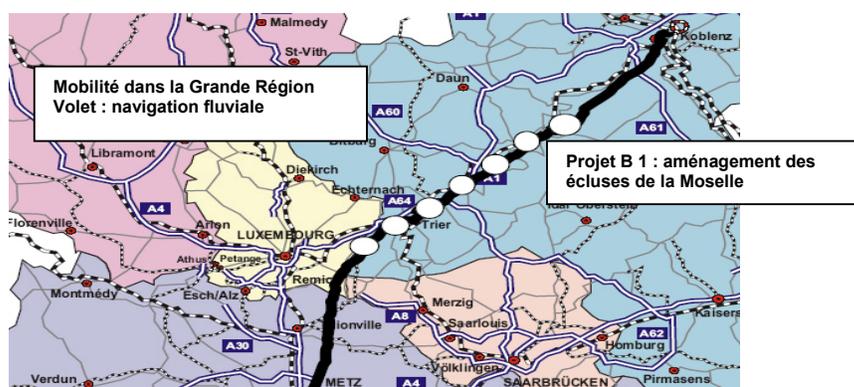
#### Projet B 1 : aménagement des sas d'écluses

Avec un trafic annuel de 3,5 milliards de tonnes-kilomètre et un volume de marchandises de 15 à 16 millions de tonnes par an, la Moselle compte parmi les principales voies fluviales en Europe. Surchargée à 110%, la Moselle constitue un goulot d'étranglement pour de nombreux secteurs économiques. Les embouteillages sur la voie d'eau sont à l'ordre du jour : en moyenne, un navire de charge perd 9 heures en temps d'attente entre Coblenz et le port de Dillingen sur la Sarre. Dans certains cas, les bateaux doivent attendre jusqu'à 15 heures devant les écluses. Si un problème survenait sur l'une des écluses construites il y a 35 ans et nécessitant aujourd'hui des réparations, l'ensemble du trafic en transit sur la Moselle serait paralysé. Aujourd'hui déjà, la Moselle est bloquée pendant 8 à 10 jours par an à cause de travaux de réparation au droit des écluses. Il faut remédier à cette éventualité en doublant les sas d'écluses.

**Le CESGR se félicite du lancement des travaux ou des préparatifs en vue de l'aménagement de quelques écluses sur la Moselle (Zeltingen, Fankel, Trèves) et recommande qu'ils soient réalisés rapidement. De l'avis du CESGR, le calendrier selon lequel l'aménagement des écluses doit être finalisé à l'horizon 2032 devrait être accéléré.**

#### Projet B 2 : liaison Moselle – Saône/Rhône

La construction d'un canal entre la Moselle et la Saône/le Rhône doit permettre de raccorder la Moselle au réseau de voies navigables de l'Europe du sud et de faire ainsi le lien entre les réseaux de navigation fluviale français, luxembourgeois et allemand. Dans le cadre de l'élargissement de l'UE à l'est, ces aménagements permettraient de délester les réseaux routier et ferroviaire, notamment dans le transport de marchandises en vrac et de détail.





Projet B 2 : liaison  
Moselle / Saône

Les projets B 1 et B 2 sont étroitement liés en terme de stratégie de transport. Seule la réalisation commune de ces projets permettra de mettre en place un réseau performant de voies navigables en Europe reliant la mer du Nord, la mer Baltique, la Méditerranée et la mer Noire.

#### 4. Transport aérien

Le CESGR propose d'améliorer la coopération entre les aéroports régionaux de la Grande Région. Chaque aéroport doit se concentrer sur ses atouts dans le cadre d'un schéma global. Dans cet objectif, il s'impose de créer des liaisons rapides, notamment routières et ferroviaires. Ceci présuppose toutefois la réalisation des projets d'infrastructure susmentionnés.

Norbert Geisen  
Président du CESGR

Dr. Matthias Schwalbach  
Président du Groupe de travail « Transports en  
Commun » du CESGR  
Chef du service 'Promotion économique' de la Chambre  
des Métiers de Trèves

Avril 2009

**GT 2 : Transports en commun et infrastructures de transport**

**3.2 Dates de réunion**

19.06.2008 in der Handwerkskammer Trier.

25.03.2009 in der Handwerkskammer Trier.

28.01.2009 in der Handwerkskammer Trier.

**3.3 Membres du GT**

Vorsitzender								
	Nom	Prénom		Fonction	Adresse	Code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+49)
1	Schwalbach	Dr. Matthias	Experte	Abteilungsleiter Wirtschaftsförderung, HWK Trier	Loebstrasse 18	D-54292 Trier	<a href="mailto:muschwalbach@hwk-trier.de">mschwalbach@hwk-trier.de</a>	651 207 352
Luxemburgische Delegation								
	Nom	Prénom		Fonction	Adresse	Code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+352)
2	Bach	Georges	expert	Président SYPROLUX	13, rue du Commerce	L-1351 Luxembourg	<a href="mailto:syprolux@pt.lu">syprolux@pt.lu</a>	22 67 86-22
3	Birgen	René	expert	FNCTTFEL	63, rue de Bonnevoie	L-1260 Luxembourg	<a href="mailto:rmbirgen@pt.lu">rmbirgen@pt.lu</a>	48 70 44 1
4	De Staercke	Fabrice	expert	EuRegio SaarLorLux	65, avenue de la Gare	L-1611 Luxembourg	<a href="mailto:euregio@pt.lu">euregio@pt.lu</a>	40 08 11 717
5	Dostert	Gilles	expert	Directeur Verkéiersverbond	25b, bd Royal	L-2449 Luxembourg	<a href="mailto:gilles.dostert@cdt.lu">gilles.dostert@cdt.lu</a>	26 86 57 66
6	Gallé	Jean-Paul	expert	Directeur COLUX	24, dernier Sol	L-2543 Luxembourg	<a href="mailto:jpgalle@colux.lu">jpgalle@colux.lu</a>	48 31 31
7	Wennmacher	Nico	expert	Président FNCTTFEL	63, rue de Bonnevoie	L-1260 Luxembourg	<a href="mailto:secretariat@landesverband.lu">secretariat@landesverband.lu</a>	49 90 55-78 Fax 48 85 25
Wallonische Delegation								
	Nom	Prénom		Fonction	Adresse	Code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+32)
8	Hennericy	Roger	titulaire	Comité Subrégional de l'emploi et de la Formation	Rue des déportés 79 bte 3	B-6700 Arlon	<a href="mailto:roger.hennericy@ferrero.com">roger.hennericy@ferrero.com</a>	63 24 25 32
9	Brasseur	Jean-Louis	expert		34, rue des Pinsons	B-4451 Voroux-Lez-Liers	<a href="mailto:jeanlouis.brasseur@skynet.be">jeanlouis.brasseur@skynet.be</a>	04 27 83 536
Delegation der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens								
	Nom	Prénom		Fonction	Adresse	Code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+32)
10	Boumans	Eduard	Mitglied	Vice-Präsident du CESGR	Rue des Alouettes 5	B-4801 Stembert	<a href="mailto:eboumans@skynet.be">eboumans@skynet.be</a>	87 30 52 61

11	<b>Henkes</b>	Helmut	Experte	Experte Land und Stadtentwicklung , WFG Ostbelgien	Hauptstrasse 54	B-4780 St. Vith	<a href="mailto:helmut.henkes@wfg.be">helmut.henkes@wfg.be</a>	80 22 68 39
----	---------------	--------	---------	---	-----------------	-----------------	--	-------------

**Saarländische Delegation**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>		<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+49)</i>	
12	<b>Meyer</b>	Jürgen	Ersatzmitglied	Referent für Umweltpolitik Abteilung Wirtschaft- und Umweltpolitik - Arbeitskammer des Saarlandes	Fritz Dobisch Strasse 5	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:juergen.meyer@arbeitskammer.de">juergen.meyer@arbeitskammer.de</a>	681 40 05 244 Fax 6814005259

13	<b>Blügel</b>	Andreas	Ersatzmitglied	Teamleiter Verkehr und Tele- kommunikation, IHK des Saarlandes	Franz-Josef-Röder-Str. 9	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:andreas.bluegel@saarland.ihk.de">andreas.bluegel@saarland.ihk.de</a>	681 95 20 800 Fax 6819520487
----	---------------	---------	----------------	---	--------------------------	---------------------	--	---------------------------------

**Rheinland-pfälzische Delegation**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>		<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+49)</i>	
14	<b>Päulgen</b>	Karl-Heinz	Mitglied	Vorsitzender der DGB-Region Trier	Herzogenbuscher Strasse 52	D-54292 Trier	<a href="mailto:karlheinz.paeulgen@dgb.de">karlheinz.paeulgen@dgb.de</a>	651 23 037
15	<b>Schué</b>	Michael	Experte	Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau	Stiftsstraße 9	D-55116 Mainz	<a href="mailto:Michael.schue@mwwlw.rlp.de">Michael.schue@mwwlw.rlp.de</a>	6131 16 27 62
16	<b>Zänglein</b>	Veronika	Experte	Geschäftsführerin Verkehrsverbund Region Trier	Bahnhofplatz 1	D-54292 Trier	<a href="mailto:v.zaenglein@vrt-info.de">v.zaenglein@vrt-info.de</a>	6511 45 96 10
17	<b>Zappe</b>	Frieder	Experte	Verkehrsverbund Rhein-Neckar Geschäftsstelle Westpfalz	Bahnhofstraße 1	D-67655 Kaiserslautern	<a href="mailto:f.zappe@vrn.de">f.zappe@vrn.de</a>	6211 07 70 501

**Lothringische Delegation**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>		<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+33)</i>	
18	<b>Miot</b>	Philippe	expert	UD CGT des Vosges	4, rue A. Briand, BP 397	F-88010 Epinal	<a href="mailto:philippe.miot@cgt-vosges.fr">philippe.miot@cgt-vosges.fr</a>	3 29 82 58 81
19	<b>Aubin</b>	Bernard	expert	CFTC Lorraine	2A Avenue des Nations	F-57970 Yutz	<a href="mailto:bernard.aubin@libertysurf.fr">bernard.aubin@libertysurf.fr</a>	6 09 86 16 38
20	<b>Pacary</b>	Gérard	expert	Responsable Formation Professionnelle et Emploi MEDEF	48, place Mazelle BP 10530	F-57017 METZ Cedex 1	<a href="mailto:formation@medefmoselle.fr">formation@medefmoselle.fr</a>	3 87 74 33 65
21	<b>Simon</b>	Agnès-Marie	expert	Coordinatrice Régionale Formation Professionnelle MEDEF Lorraine	8, rue Alfred Kastler	F-54522 Maxeville Cedex	<a href="mailto:amsimon@dial.oleane.com">amsimon@dial.oleane.com</a>	3 83 95 65 23

#### **4. Groupe de travail 3**

**„La formation professionnelle en Grande Région : Reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles“**



**Présidence:**

**Monsieur Maurice Grunwald**  
Représentant du MEDEF

#### **4.1 Recommandations**

Disposer d'une main d'œuvre qualifiée suffisante constitue un enjeu majeur et s'avère indispensable pour favoriser la croissance et l'emploi en Grande Région.

**Orientation et information**

Dans le contexte d'une diminution en Grande Région de la population en âge de travailler, la compétition pour s'assurer les services des futurs personnels qualifiés et cadres s'accroît. La qualité et l'attrait de la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que la mobilité des salariés revêtent ainsi une importance majeure.

Force est de constater que de nombreux jeunes en Grande Région ne trouvent pas de place d'apprenti ; d'un autre côté, de multiples professions sont désertées par les jeunes générations.

Le CESGR estime qu'il est nécessaire d'entreprendre plus d'efforts pour une exploitation optimale des potentiels de formation et d'emploi au sein de la Grande Région. A cet égard, le CESGR recommande :

**Recommandation 1:**

Sensibilisation renforcée des jeunes et des entreprises au marché de la formation de la Grande Région et orientation professionnelle précoce.



### Promotion de l'enseignement des langues étrangères

En Grande Région, l'importance dans le domaine de la formation et de l'activité professionnelle des connaissances en langues étrangères et des compétences interculturelles ne cesse de croître:

#### **Recommandation 2:**

Intensification de l'apprentissage de la langue du voisin dans le cadre de la formation professionnelle.

### Instruments de reconnaissance

Afin de permettre aux apprentis et salariés de se déplacer plus librement et de manière plus autonome sur le marché de l'emploi de la Grande Région, il est particulièrement important d'améliorer la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels.

Le CESGR se félicite des instruments mis en place au niveau européen (EQF, ECVET, Europass) susceptibles de contribuer efficacement à la promotion de la mobilité dans la formation et la formation continue professionnelles. De l'avis du CESGR, l'introduction du système ECVET<sup>1</sup> (*European credit system for vocational education and training*) améliorera considérablement la comparabilité des qualifications et la perméabilité dans la formation et la formation continue professionnelles entre les différents systèmes de formation professionnelle en Grande Région. D'autre part, la confiance mutuelle et la coopération entre les acteurs de la formation professionnelle au sein de la Grande Région s'en trouveront elles aussi renforcées. En complément de l'élaboration actuelle des cadres de qualification nationaux, des mises au point sont actuellement menés sous forme de projets pilotes au niveau sectoriel afin de tester l'accumulation, le transfert et la reconnaissance des connaissances acquises (learning outcomes).

Le CESGR estime que la Grande Région est, avec quatre systèmes de formation différents, dans une position idéale pour mener des projets pilotes destinés à tester le système ECVET au regard du transfert et de la reconnaissance de connaissances acquises et de compétences. Il salue en conséquence les projets pilotes déjà engagés et recommande de choisir, sur cette base et en tenant compte des flux frontaliers, d'autres branches professionnelles dans lesquelles le système ECVET pourrait être expérimenté. Le CESGR propose pour cela de choisir dans un premier temps des formations qualifiantes dans le secteur du bâtiment. D'autres champs de métiers ne sont pour autant pas à exclure.

#### **Recommandation 3:**

Promotion de projets pilotes transfrontaliers aux fins de tester le système ECVET au regard du transfert et de la reconnaissance de connaissances acquises et de compétences.

<sup>1</sup> L'ECVET est un dispositif de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels facilitant le transfert, la capitalisation et la reconnaissance des acquis des apprentissages en Europe.



### **Coopération transfrontalière**

Parallèlement, il y a lieu de promouvoir les formations d'apprentissage et les stages professionnels transfrontaliers. L'acquisition de qualifications complémentaires, de compétences interculturelles et de connaissances linguistiques constitue une valeur ajoutée pour les apprentis dans la Grande Région. Les entreprises de la Grande Région ont un besoin croissant de main d'œuvre qualifiée disposant d'une expérience internationale et connaissant les structures du marché des partenaires commerciaux des pays voisins. Dans ce contexte, le CESGR renvoie aux exemples de best practice dans d'autres espaces frontaliers, notamment à la possibilité d'une tri-diplômation pour les métiers de mécaniciens automobiles en Eurégio Meuse-Rhin.

#### **Recommandation 4:**

Renforcement et mise en place de partenariats de formation entre entreprises de formation et/ou écoles professionnelles, à l'instar p.ex. des partenariats promus et effectués par les chambres, dans le but d'établir des structures de coopération durables.

### **Acteurs**

Outre les entreprises, organismes de formation, chambres consulaires et ministères compétents, il convient d'associer les partenaires sociaux au développement de modules d'échange transfrontalier communs.

#### **Recommandation 5:**

Implication renforcée des partenaires sociaux dans le développement de modules d'échange transfrontaliers.

Le CESGR propose d'intensifier cette coopération au moyen d'un processus de concertation permanent :

#### **Recommandation 6:**

Création et élargissement, au niveau de la Grande Région, de plate-formes de consultation régulière impliquant les branches professionnelles, syndicats, chambres consulaires et partenaires sociaux.

## GT 3 : La formation professionnelle en Grande Région

## 4.2 Dates de réunion

17.09.2008, Conseil Economique et Social de Lorraine /Hôtel de Région, Metz.

20.02.2009, Conseil Economique et Social de Lorraine/Hôtel de Région, Metz.

27.11.2008, Conseil Economique et Social de Lorraine / Hôtel de Région, Metz.

## 4.3 Membres du GT

Président								
Nom	Prénom	Fonction	Adresse	code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+33)		
1	<b>Grunwald</b>	Maurice	titulaire	Représentant du MEDEF	14, rue des Marguerites	F-57100 Thionville	<a href="mailto:grumau@wanadoo.fr">grumau@wanadoo.fr</a>	
Délégation luxembourgeoise								
Nom	Prénom	Fonction	Adresse	code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+352)		
2	<b>Reding</b>	Jean-Claude	titulaire	Représentant de la délégation luxembourgeoise	B.P. 149	L-4002 Esch-sur-Alzette	<a href="mailto:jean-claude.reding@ogb-l.lu">jean-claude.reding@ogb-l.lu</a>	49 94 24-1 Fax 49 94 24-49
3	<b>Guarda-Rauchs</b>	Alexandra	titulaire	Conseiller de Direction 1 <sup>ère</sup> classe, Observatoire de la Compétitivité, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	19-21, Boulevard Royal	L-2914 Luxembourg	<a href="mailto:alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu">alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu</a>	247-841 81
4	<b>Aiff</b>	Nic	expert	Directeur à la Formation professionnelle	29, rue Aldringen	L-1118 Luxembourg	<a href="mailto:nic.aiff@men.lu">nic.aiff@men.lu</a>	247 85230 Fax 47 41 16
5	<b>Frising</b>	Carlo	expert	Conseiller de direction Chambre des Employés privés	13, rue de Bragance	L-1255 Luxembourg	<a href="mailto:carlo.frising@cepl.lu">carlo.frising@cepl.lu</a>	44 40 91-600 Fax 44 40 91-650
6	<b>Renders</b>	Bruno	expert	Directeur de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment	5, Z.A.E. Krakelshaff	L-3290 Bettembourg	<a href="mailto:b.renderers@ifsb.lu">b.renderers@ifsb.lu</a>	26 59 56-24 Fax 26 59 07 44
7	<b>Thoss</b>	Roger	expert	Conseiller Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:roger.thoss@cc.lu">roger.thoss@cc.lu</a>	42 39 39-211

8	<b>Krier</b>	Paul	expert	Sous-directeur Chambre des Métiers	2, Circuit de la Foire Internationale BP 1604	L-1016 Luxembourg	<a href="mailto:paul.krier@cdm.lu">paul.krier@cdm.lu</a>	42 67 67 232
---	--------------	------	--------	------------------------------------	---	-------------------	--	--------------

**Délégation wallonne**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+32)</i>		
9	<b>Dory</b>	Anne-Marie	titulaire	Déléguee Régionale Secrétaire Générale Adjointe de la Fédération Générale du Travail de Belgique	Rue des Martyrs 80	B-6700 Arlon	<a href="mailto:anne-marie.dory@fgtb.be">anne-marie.dory@fgtb.be</a>	63 22 61 69 Fax 63 22 64 32

10	<b>Thiry</b>	Joël	suppléant	Secrétaire Régional de la FGTB Luxembourg	Rue des Martyrs 80	B-6700 Arlon	<a href="mailto:joel.thiry@fgtb.be">joel.thiry@fgtb.be</a>	63 23 00 59 Fax 63 22 64 32
----	--------------	------	-----------	---	--------------------	--------------	--	--------------------------------

**Délégation de la Communauté germanophone de Belgique**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+32)</i>		
11	<b>Hartmann</b>	René	Mitglied		Am Herrenbrühl 33	B-4780 Sankt Vith	<a href="mailto:rene.hartmann@skynet.be">rene.hartmann@skynet.be</a>	80 22 96 60 Fax 80 22 74 51

12	<b>Bonni</b>	Patrick	Experte	Geschäftsführer Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und im KMU	Vervierser Str. 4a	B-4700 Eupen	<a href="mailto:iawm@iawm.be">iawm@iawm.be</a>	87 30 68 80 Fax 87 89 11 76
----	--------------	---------	---------	---	--------------------	--------------	--	--------------------------------

**Délégation sarroise**

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+49)</i>		
13	<b>Roth</b>	Eugen	Mitglied	Regionaldelegierter des Saarlandes, Vorsitzender DGB-Saar	Fritz-Dobisch-Str. 5	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:eugen.roth@dgb.de">eugen.roth@dgb.de</a> <a href="mailto:eva.niemczuk@dgb.de">eva.niemczuk@dgb.de</a>	681 40 00 112/116

14	<b>Lang</b>	Ingrid	Experte	VSU e.V. - Berufsaus- und Weiterbildung	Harthweg 15	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:lang@mesaar.de">lang@mesaar.de</a>	681 954 34 36 Fax 681 954 34 66
----	-------------	--------	---------	---	-------------	---------------------	--	------------------------------------

15	<b>Lutz</b>	Roman	Experte	Abteilung Bildungs- und Wissenschaftspolitik Arbeitskammer des Saarlandes	Fritz-Dobisch-Str. 6-8	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:roman.lutz@arbeitskammer.de">roman.lutz@arbeitskammer.de</a>	681 400 54 56
----	-------------	-------	---------	---	------------------------	---------------------	--	---------------

16	<b>Wilhelm</b>	Dr. Justus	Experte	HWK des Saarlandes	Hohenzollernstr. 47-49	D-66117 Saarbrücken	<a href="mailto:j.wilhelm@hwk-saarland.de">j.wilhelm@hwk-saarland.de</a>	681 580 91 15 Fax 681 580 92 22
----	----------------	------------	---------	--------------------	------------------------	---------------------	--	------------------------------------

## Rapport final du CESGR 2008/2009

17	<b>Baumstümmeler</b>	Annette	Experte	IHK Saarland	Franz-Josef-Röder-Str. 9	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:annette.baumstuemmler@saarland.ihk.de">annette.baumstuemmler@saarland.ihk.de</a>	681 952 07 30681 952 07 88
18	<b>Meuler</b>	Holger	Experte	DGB Landesverband Saar	Fritz-Dobisch-Strasse 5	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:holger.meuler@dgb.de">holger.meuler@dgb.de</a>	681 40 00 10 681 40 00 120

### Délégation rhénane-palatine

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+49)		
19	<b>Schmitt</b>	Peter	Ersatzmitglied	Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft, Landesbezirk Rheinland-Pfalz	Münsterplatz 2-6	D-55116 Mainz	<a href="mailto:peter.schmitt@verdi.de">peter.schmitt@verdi.de</a>	61 31 97 26 150 Fax 61 31 97 26 177
20	<b>Kleefisch</b>	Marcus	Experte	Geschäftsführer der IHK Trier Geschäftsbereich Aus- und Weiterbildung	Herzogenbuscher Strasse 12	D-54292 Trier	<a href="mailto:kleefisch@trier.ihk.de">kleefisch@trier.ihk.de</a>	651 9777 301
21	<b>Eckgold</b>	Dr. Bernward	Ersatzmitglied	Geschäftsführer HWK Koblenz	Friedrich-Ebert-Ring 33 Postfach 929	D-56009 Koblenz	<a href="mailto:gf-dr-bernward.eckgold@hwk-koblenz.de">gf-dr-bernward.eckgold@hwk-koblenz.de</a>	261 398 224 Fax 261 398 994
22	<b>Behr</b>	Günther	Experte	Geschäftsführer HWK Trier	Loebstrasse 18	D-54292 Trier	<a href="mailto:gbehr@hwk-trier.de">gbehr@hwk-trier.de</a>	651 207 407
23	<b>Dewald-Koch</b>	Brigitta	Expertin	Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen in Rheinland-Pfalz	Bauhofstrasse 9	D-55116 Mainz	<a href="mailto:brigitta.dewald-koch@masgff.rlo.de">brigitta.dewald-koch@masgff.rlo.de</a>	6131 16 4382

### Délégation lorraine

Nom	Prénom	Fonction	Adresse	code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+33)		
24	<b>Kugler</b>	Philippe	expert	CRL CGT Lorraine	10, rue de Meric/ BP 42026	F-57054 Metz Cedex	<a href="mailto:kugler@lorraine.cgt.fr">kugler@lorraine.cgt.fr</a>	3 87 75 19 07 Fax 3 87 76 38 33
25	<b>Urek</b>	Patrice	expert	CFTC Lorraine	49, rue Nicolas Colson	F-57800 Freyming Merlebach	<a href="mailto:cftc-etam.patrice@wanadoo.fr">cftc-etam.patrice@wanadoo.fr</a>	
26	<b>Pacary</b>	Gérard	expert	Responsable Formation Professionnelle et Emploi MEDEF	48, place Mazelle BP 10530	F-57017 METZ Cedex 1	<a href="mailto:formation@medefmoselle.fr">formation@medefmoselle.fr</a>	3 87 74 33 65
28	<b>Simon</b>	Agnès-Marie	expert	Coordinatrice Régionale Formation Professionnelle MEDEF Lorraine	8, rue Alfred Kastler	F-54522 Maxeville Cedex	<a href="mailto:amsimon@dial.oleane.com">amsimon@dial.oleane.com</a>	3 83 95 65 23
29	<b>Thiebaut</b>	Madelaine	suppléante	Représentante Force ouvrière	12, rue Raugraff/ BP 558	F-54009 Nancy	<a href="mailto:madeleine.thiebaut@orange.fr">madeleine.thiebaut@orange.fr</a>	3 83 17 8686

## **5. Groupes de travail 4**

### ***Impacts du changement démographique dans la Grande Région sur le secteur de la santé : Ajustement aux besoins d'une société vieillissante***



#### **Présidence:**

**Monsieur François Engels**

Conseiller de Direction Fédération des Artisans Luxembourg

## **5.1 Recommandations**

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, le groupe de travail était chargé d'analyser les sujets prioritaires indiqués ci-après ainsi que de formuler des propositions quant aux possibilités, dans ce contexte, d'une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées.

### **Thèmes prioritaires du mandat :**

- ◆ **Recensement des prestations proposées de part et d'autre de la frontière et du recours à ces prestations, notamment**
  - prestations proposées dans le domaine de la santé, services médicaux
  - maisons de retraite et établissements médicalisés, services de soins mobiles
  - résidences seniors et foyers logements
  - Rééducation, aides à la réinsertion, cures
- ◆ **Analyse des obstacles à la mobilité**  
Etat des lieux des obstacles juridiques et administratifs à la mobilité
- ◆ **Emplois potentiels, formation initiale et continue, pénurie de main-d'œuvre spécialisée**
  - emplois potentiels, notamment pour les femmes, en relation avec l'évolution démographique
  - reconnaissance réciproque des professions de la santé.



### **Recommandations**

#### ➤ **Recensement de l'offre transfrontalière de prestations et du recours à celle-ci**

La Grande Région dispose généralement de bonnes structures de prise en charge et de soins, tant en ce qui concerne les services de santé que les prestations spécifiques de soins aux personnes âgées. Toutefois, les services médicaux ne couvrent pas la totalité du territoire de certaines régions, comme la Wallonie par exemple. Selon le CESGR, il est important de trouver des solutions en vue de garantir la prise en charge et les soins dans la Grande Région et d'améliorer les synergies au niveau des capacités professionnelles et techniques des infrastructures existantes.

Dans ce contexte, le CESGR formule les recommandations suivantes :

#### **Recommandation 1:**

Renforcement de la coopération entre les acteurs de santé des régions (y compris dans le secteur des maisons de retraite et de soins) afin d'améliorer l'exploitation des structures de prise en charge et de soins et de permettre une planification régionale de l'offre de prestations.

Si la plupart des régions disposent d'une planification concernant les futurs besoins dans le seul secteur de la santé, une telle planification des besoins dans le domaine des soins pour personnes âgées fait défaut, tant dans la plupart des régions que dans la Grande Région en général. Au vu de l'évolution démographique dans la Grande Région, une telle analyse des besoins s'avère toutefois urgente de l'avis du CESGR. Toute politique relative aux maisons de retraite et de soins devrait avoir pour objectif de maintenir les personnes âgées aussi longtemps que possible dans leur environnement habituel et, le cas échéant, d'assurer les soins nécessaires à domicile.

#### **Recommandation 2:**

Analyse des besoins à moyen et long terme en matière de soins pour personnes âgées au niveau de la Grande Région.

Les informations mises à la disposition des patients et des acteurs de santé quant aux possibilités de recours à l'offre transfrontalière de prestations sont toutefois insuffisantes, ce qui a pour conséquence que les prestations transfrontalières ne sont pas utilisées dans toute leur mesure, ceci en raison de la méconnaissance des options existantes. Force est également de constater que la coopération entre les acteurs du secteur de la santé dans la Grande Région laisse généralement à désirer. De nombreuses activités, qui pourraient être menées à moindres coûts ou plus efficacement dans la Grande Région, sont réalisées en dehors de celle-ci.

#### **Recommandation 3:**

Amélioration de l'information des acteurs de santé et des patients de la Grande Région quant à l'offre de prestations existante ou aux possibilités de recours à des services médicaux transfrontaliers et renforcement de la coopération entre les acteurs de santé dans la Grande Région.



Dans ce contexte, le CESGR soutient le projet Interreg « REGIS », qui poursuit, entre autres, les objectifs suivants :

### 1) Création d'un réseau de centres de services

Ce service de renseignements téléphoniques a pour vocation de devenir l'interlocuteur direct des assurés via un numéro de téléphone international :

- **conseil téléphonique pour des questions relevant du droit des assurances sociales, notamment en rapport avec l'étranger** (droit des assurances, éligibilité au remboursement et opérations de paiement ; offres de prise en charge et de soins ; droits et obligations du patient ; informations juridiques et informations relatives aux systèmes) ;
- **création et exploitation d'un réseau transfrontalier** (accès comparable (numéros de services) et normes pour la dispense de conseils ; transmission d'appels ; banques de connaissances internationales communes ; échange de données (dans le cadre de la protection des données)).

### 2) Création d'un système d'information sur l'offre de santé dans la Grande Région

objectif : compilation des données existantes au niveau transfrontalier et coopération avec d'autres projets transfrontaliers, tels que *l'EurégioPortailSanté* :

**traitement des informations relatives aux structures existantes concernant l'offre de prestations** (en étroite coopération avec les fournisseurs nationaux de banques de données (Portail Santé par exemple) ; synchronisation des informations issues d'autres banques de données ; utilisation, évaluation et développement des banques de données par les centres de services) ;

#### **représentation comparative de l'offre de prestations**

(traitement des données relatives aux prestations (diagnostics et diagnostics médicaux) ; analyse des données sur les prestations documentées par les partenaires de projets ; accord sur les contenus à des fins de diffusion mutuelle ; création d'un droit de consultation (dans le cadre des possibilités juridiques) ; clarification de la structure des codes de diagnostic et de procédure).

#### ➤ **Analyse des obstacles à la mobilité**

Outre le manque d'information décrit dans la recommandation 2, la barrière de la langue constitue souvent un obstacle supplémentaire au recours à l'offre de prestations de santé transfrontalière, en particulier pour les patients âgés. Par ailleurs, la méconnaissance de la langue de la région voisine est un frein à la mobilité du personnel qualifié entre les différentes régions.

#### **Recommandation 4:**

Renforcement conséquent des connaissances linguistiques des personnels de santé employés dans la Grande Région, dans le cadre de la formation et de la formation continue des professions de santé dans la Grande Région (voir également le point « Emplois potentiels, formation initiale et formation continue, pénurie de main-d'œuvre spécialisée »).

Concernant le recours aux services médicaux transfrontaliers, il est incontestable que les différences en matière de tarification des prestations offertes et de remboursement des prestations dans les diverses régions constituent l'obstacle principal à la mobilité. Il s'agit dès lors de trouver des solutions permettant d'éliminer ces obstacles sans porter atteinte au



financement des différents systèmes d'assurance maladie.

➤ **Emplois potentiels, formation initiale et formation continue, pénurie de main-d'œuvre spécialisée**

L'augmentation des besoins en services de proximité engendrée par l'évolution démographique a des effets positifs sur le marché de l'emploi. Quelques régions, comme la Wallonie, enregistrent toutefois déjà une pénurie de ressources humaines, notamment dans le secteur des soins. Ce processus est accéléré par la migration des personnels soignants qualifiés vers le Luxembourg voisin. Le CESGR formule les recommandations suivantes afin d'éviter à l'avenir d'éventuelles pénuries de personnel :

**Recommandation 5:**

Amélioration de l'orientation des jeunes de la Grande Région vers les professions de santé.

**Recommandation 6:**

Création d'une « académie de santé » dans la Grande Région.

Cette académie devrait proposer une offre de perfectionnement bilingue/trilingue à l'intention des professionnels du secteur de la santé de la Grande Région. Il est ici fait référence à la déclaration du 7<sup>e</sup> sommet de la Grande Région du 30 juin 2003, qui se proposait d'« accroître l'attrait de l'espace commun d'enseignement supérieur et de recherche par le biais d'excellentes offres de formation multinationales présentant un caractère novateur en Europe, ainsi que de la promotion des réseaux d'excellence dans les disciplines clés et les secteurs innovants ».

Une académie de formation continue transfrontalière pourrait également attirer les personnels qualifiés d'autres régions d'Europe et ainsi contribuer à combler partiellement le manque de personnel qualifié dans le secteur de la santé de la Grande Région.

Par ailleurs, le CESGR estime important d'encourager les programmes d'échanges transfrontaliers entre les hôpitaux et les établissements de soins de la Grande Région.

**Recommandation 7:**

Échange de personnels qualifiés entre les hôpitaux et les établissements de soins de la Grande Région à des fins de formation continue et d'amélioration des connaissances des structures existantes dans la Grande Région.

➤ **Avenir des travaux du groupe de travail « Le secteur de la santé dans la Grande Région » au terme de la présidence luxembourgeoise**

Au vu de l'importance du secteur de la santé pour les habitants de la Grande Région, le CESGR est d'avis que les travaux du groupe de travail doivent être poursuivis également sous la présidence suivante.

**Recommandation 8:**

Poursuite du groupe de travail sous la présidence sarroise.

## GT 4 : Le secteur de la santé en Grande Région

## 5.2 Dates de réunion

22.09.2008	Chambre des Métiers Luxembourg.	22.01.2009	Chambre des Métiers Luxembourg.
16.10.2008	Chambre des Métiers Luxembourg.	18.02.2009	Chambre des Métiers Luxembourg.
03.12.2008	Chambre des Métiers Luxembourg.	11.03.2009	Chambre des Métiers Luxembourg.

## 5.3 Membres

Président							
	Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+352)
1	Engels	François	expert	Conseiller de Direction Fédération des Artisans	2, Circuit de la Foire Internationale	L-1016 Luxembourg	<a href="mailto:f.engels@fda.lu">f.engels@fda.lu</a> 42 45 11 30
Délégation luxembourgeoise							
	Nom	Prénom	Fonction	Adresse	Code postal&ville	E-mail	Tel. / Fax (+352)
2	Clement	Nico	suppléant	Membre du Bureau Exécutif OGBL	19, rue d'Epemay	L-1020 Luxembourg	<a href="mailto:nico.clement@ogb-l.lu">nico.clement@ogb-l.lu</a> 49 60 05-211 26 49 69-33
3	Goergen	Viviane	titulaire	Secrétaire Générale adjointe du LCGB	B.P. 1208	L-1012 Luxembourg	<a href="mailto:vgoergen@lrgb.lu">vgoergen@lrgb.lu</a> 49 94 24-1 49 94 24-49
4	Guarda-Rauchs	Alexandra	titulaire	Conseiller de Direction 1 <sup>ère</sup> Classe, Observatoire de la Compétitivité, Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur	19-21, Boulevard Royal	L-2914 Luxembourg	<a href="mailto:alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu">alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu</a> 247-841 81 22 26 60
5	Thelen	Carlo	suppléant	Membre du Comité de Direction Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:carlo.thelen@cc.lu">carlo.thelen@cc.lu</a> 42 39 39-351 43 83 26
6	Bouchet	Muriel	expert	Conseiller Chambre de Commerce	7, rue Alcide de Gasperi	L-2981 Luxembourg	<a href="mailto:muriel.bouchet@cc.lu">muriel.bouchet@cc.lu</a> 42 39 39-376 43 83 26
7	Drews	Armand	expert	Représentant de l'OGBL	19, bd de la Fraternité	L-1541 Luxembourg	<a href="mailto:drewsa@pt.lu">drewsa@pt.lu</a> 621 15 65 67

8	<b>Goelhausen</b>	Marco	expert	Président du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL	Site Niedercorn B.P. 22	L-4501 Differdange	<a href="mailto:marco.goelhausen@hpma.lu">marco.goelhausen@hpma.lu</a>	57 11 99 558
9	<b>Knebler</b>	Christophe	expert	Chargé de mission SECEC	40, boulevard Napoléon 1er	L-2210 Luxembourg	<a href="mailto:christophe.knebler@secec.lu">christophe.knebler@secec.lu</a>	29 68 94-1 40 63 61
10	<b>Langers</b>	Jean	expert	Conseiller économique 1ère classe STATEC	B.P. 304	L-2013 Luxembourg	<a href="mailto:jean.langers@statec.etat.lu">jean.langers@statec.etat.lu</a>	247 84250 46 42 89
11	<b>Pizzaferrri</b>	René	expert	Directeur Chambre du Travail	18, rue Auguste Lumière	L-1950 Luxembourg	<a href="mailto:r.pizzaferrri@ak-l.lu">r.pizzaferrri@ak-l.lu</a>	54 05 45 255 54 60 20
12	<b>Spier</b>	Joé	expert	Responsable politique sociale LCGB	11, rue du Commerce	L-1351 Luxembourg	<a href="mailto:jspier@lcgb.lu">jspier@lcgb.lu</a>	49 94 24-406 49 94 24-349

### Délégation wallonne

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>		<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+32)</i>
13	<b>Simon</b>	Christian	expert	FGTB Arlon	rue Grande 3	B-6971 Journal/ Champlon	<a href="mailto:simonchristian49@hotmail.com">simonchristian49@hotmail.com</a>	
14	<b>Thiry</b>	Gérard	expert	CSC Arlon	31, Avenue Bouvier	B-6760 VIRTON	<a href="mailto:csevirton@acv-csc.be">csevirton@acv-csc.be</a>	63 57 87 90

### Délégation de la Communauté germanophone de Belgique

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>		<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+32)</i>
15	<b>Pelzer</b>	Myriam	Mitglied	Regionaldelegierte Ministerium der Deutschspr. Gemeinschaft	Gospertstrasse 1	B-4700 Eupen	<a href="mailto:myriam.pelzer@dqgob.be">myriam.pelzer@dqgob.be</a>	25 02 30 80 Fax 25027646
16	<b>Mertes</b>	Ingrid	Experte	Direktorin Klinik St. Josef	Klosterstrasse 9	B-4780 St. Vith	<a href="mailto:direktion@klinik.st-vith.be">direktion@klinik.st-vith.be</a>	80 85 44 11 Fax 80854408

### Délégation sarroise

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>		<i>Fonction</i>	<i>Adresse</i>	<i>Code postal&amp;ville</i>	<i>E-mail</i>	<i>Tel. / Fax (+49)</i>
17	<b>Altesleben</b>	Bettina	Ersatzmitglied	Abteilungsekretärin DGB Saar	Fritz-Dobisch-Str. 5	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:bettina.altesleben@dgb.de">bettina.altesleben@dgb.de</a> <a href="mailto:eva.niemczyk@dgb.de">eva.niemczyk@dgb.de</a>	681 40 00 118 681 40 00 120
18	<b>Müller</b>	Werner	Experte	Arbeitskammer des Saarlandes	Fritz Dobisch Str. 6-8	D-66111 Saarbrücken	<a href="mailto:werner.mueller@arbeitskammer.de">werner.mueller@arbeitskammer.de</a>	
19	<b>Martin</b>	Gerd	Experte	IHK des Saarlandes	Franz-Josef-Röder-Str. 9	D-66119 Saarbrücken	<a href="mailto:gerd.martin@zpt.de">gerd.martin@zpt.de</a>	681 9520-450

**Délégation rhénane-palatine**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>Code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+49)</b>
20	<b>Päulgen</b>	Karl-Heinz	Mitglied	Vorsitzender der DGB-Region Trier	Herzogenbuscher Strasse 52	D-54292 Trier	karlheinz.paeulgen@dgb.de	651 23 037 Fax 6519914799
21	<b>Detjen</b>	Michael	Ersatzmitglied	Vorsitzender DGB-Region Westpfalz	Richard-Wagner-Strasse 1	D-67655 Kaiserslautern	<a href="mailto:michael.detjen@dgb.de">michael.detjen@dgb.de</a>	631 36 66 53 Fax 6313626026
22	<b>Faltin</b>	Dr. Jürgen	Experte	Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen in Rheinland-Pfalz	Bauhofstrasse 9	D-55116 Mainz	<a href="mailto:juergen.faltin@masgff.rlp.de">juergen.faltin@masgff.rlp.de</a>	6131 16 2351
23	<b>Krick</b>	Roland	Experte	Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Frauen in Rheinland-Pfalz	Bauhofstrasse 9	D-55116 Mainz	<a href="mailto:roland.krick@masgff.rlp.de">roland.krick@masgff.rlp.de</a>	6131 16 2336

**Délégation lorraine**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>		<b>Fonction</b>	<b>Adresse</b>	<b>Code postal&amp;ville</b>	<b>E-mail</b>	<b>Tel. / Fax (+33)</b>
24	<b>Stivala</b>	Mireille	expert	Dirigeante Fédérale Santé et Action Sociale CGT Région Lorraine et Département de la Moselle Déléguée CGT du personnel au CHS de Sarreguemines	4 rue Weber	F-57350 Stiring Wendel	<a href="mailto:mireille.stivala@wanadoo.fr">mireille.stivala@wanadoo.fr</a>	
25	<b>Eicher</b>	Thierry	expert	Secrétaire Général de la CFTC Santé et Sociaux de la Moselle	1, rue des Vergers	F-57350 Spicheren	<a href="mailto:eicher.cftc@wanadoo.fr">eicher.cftc@wanadoo.fr</a>	



## 6. *Groupe de suivi*

### „Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région“

#### **Résolution du Comité économique et social de la Grande Région sur le « Rapport 2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région »**

#### **Conclusions et recommandations du CESGR**

##### **Remarques préliminaires**

La crise économique et financière actuelle explique la nécessité d'une action concertée de la communauté internationale. La situation économique et sociale de chacune des régions composantes de la Grande Région ne peut être stabilisée que de manière très limitée par les politiques nationales.

Toute action politique se fonde sur des informations fiables concernant le développement économique et social de la Grande Région. Dans ce contexte, l'Assemblée plénière du CESGR donne au présent rapport une importance particulière.

Le présent rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région constitue un développement des rapports présentés par la

- Présidence lorraine du CESGR - élaboration : CERRM (Centre européen de ressources sur les reconversions)
- Présidence rhénane-palatine du CESGR - élaboration : Chambre de commerce et d'industrie de Trèves en coopération avec les Offices statistiques de la Grande Région
- Présidence wallonne du CESGR - élaboration : Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

La Présidence luxembourgeoise a mandaté le réseau des instituts spécialisés de la Grande Région, disposant en sa qualité d'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) de compétences régionales confirmées, pour l'élaboration d'un rapport sur la situation économique et sociale actuelle de la Grande Région. La rédaction de ce rapport a été suivie par un groupe de travail constitué par le CESGR.

À la date convenue, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) a présenté le rapport 2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région demandé.

Les conclusions et recommandations ci-après tiennent également compte des résolutions précédentes du CESGR. La continuité requise dans les travaux du CESGR est ainsi garantie.



### Conclusions et recommandations du CESGR

Le Comité économique et social de la Grande Région se félicite de la remise par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) du « Rapport 2008/2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région ». Il remercie par ailleurs le réseau des instituts spécialisés pour le travail accompli. Il lui permet, en effet, de mener à bien son activité centrale, à savoir la promotion du développement économique et social de la Grande Région.

Dans ce contexte, le CESGR, ci-après,

- **évaluera** les constats et pronostics présentés par l'OIE et
- formulera, à l'intention des politiques, des **recommandations** sur les moyens de s'opposer aux évolutions négatives énoncées dans le rapport ainsi que de soutenir les tendances positives.

Sur le fondement du rapport rédigé par l'OIE, le Comité économique et social de la Grande Région dégage **quatre grands axes** déterminants pour le développement économique et social de la Grande Région dans le futur :

1. **Les défis à relever pendant la crise**
2. **Assurer la croissance de l'emploi**
3. **L'avenir passe par la formation**
4. **La Grande Région – plus qu'un espace économique commun**

#### 1. Les défis à relever pendant la crise

1.1 Le rapport de l'OIE se base sur les présentes données comparables pour la Grande Région. Cette base de données ne permet pas (encore) de tirer des conclusions de la crise actuelle dans la Grande Région. Il convient de noter que les évolutions mentionnées dans le rapport ont déjà été modifiées en partie de manière drastique en 2008.

Malgré les performances du Luxembourg, **la dynamique de croissance** de l'économie de la Grande Région continue d'être plus faible que la moyenne de l'UE. Cette différence est constatée tant au cours des années économiquement plus faibles (2000 à 2003) que pendant les années de croissance qui ont suivi (jusqu'à 2008). Dans la phase de relance, la Sarre ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg ont pu réaliser des taux de croissance au dessus de la moyenne.

En conséquence, la Grande Région n'a à nouveau pas été en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs fixés à Lisbonne par les chefs d'État et de gouvernement et devant permettre à l'UE de devenir l'espace économique le plus compétitif et le plus dynamique au monde en 2010, un espace économique capable de générer une croissance économique durable, avec des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité ainsi qu'une solidarité sociale accrue. Dans la situation de crise actuelle, l'ensemble de l'Union européenne se trouve face à de tous nouveaux défis. Cette situation est une opportunité pour la Grande Région d'atteindre par des actions coordonnées et apparentes plus de croissance et une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

Après des années de forte croissance, l'économie mondiale commençait déjà en 2007 à ralentir. Entre-temps les effets de la crise se manifestent également en Grande Région,



même si les répercussions concrètes sont encore difficiles à évaluer. Les premières tendances en matière de commandes et de production montrent que c'est surtout l'industrie, si importante pour la dynamique de croissance de la Grande Région, qui a connu de fortes baisses à partir de l'automne 2008. Le secteur automobile de la Grande Région est tout particulièrement touché. Pendant que l'industrie automobile ainsi que les sous-traitants doivent recourir au chômage partiel, seulement Smart profite de la crise.

**Le CESGR recommande à la Grande Région de se servir des défis à relever lors de la crise profonde actuelle pour fixer un objectif politique commun. Il convient d'atteindre une dynamique de croissance de long terme qui corresponde au moins à la moyenne de l'UE. Une comparaison entre la Grande Région et d'autres régions métropoles au sein de l'UE devrait également y contribuer.**

1.2 S'agissant des performances économiques, des **différences** extrêmement marquées s'observent en partie au sein de la Grande Région et entre les composantes régionales. Il est frappant de constater que seul le Grand-Duché de Luxembourg dispose de manière durable d'une croissance et de performances économiques supérieures à la moyenne.

**Le CESGR recommande de prendre davantage en considération les différences en termes de développement observées au sein de la Grande Région et de profiter conjointement des perspectives de développement. Pour le CESGR, les possibilités d'action communes concernent notamment les secteurs de la promotion économique, de la création d'entreprises et du tourisme.**

1.3 Selon les estimations du CESGR, la **capacité d'innovation** de la Grande Région sera vitale pour son développement économique et social futur. Pourtant, la capacité d'innovation de la Grande Région se situe elle-aussi nettement en dessous de la moyenne européenne. Malheureusement, la part du produit intérieur brut affectée à la recherche et au développement n'a pas pu être augmentée tant dans la Grande Région que dans les 27 pays de l'UE. L'écart entre la Grande Région (dépenses en R&D représentant 1,5 % du PIB) et la moyenne des 27 de l'UE (dépenses en R&D représentant 1,9 % du PIB) reste constant. Dans la Grande Région comme dans le reste de l'Europe d'ailleurs, il y aura donc lieu encore de déployer des efforts considérables pour au moins approcher l'objectif de 3 % de dépenses en R&D à l'horizon 2010 fixé dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Malgré ce retard à combler, la part des personnes travaillant dans le domaine des sciences et techniques dans la Grande Région se situe au niveau européen. Cela signifie que les actifs disposent des qualifications requises et qu'ils sont prêts également à les acquérir. La Grande Région réunit donc les conditions satisfaisantes pour poursuivre son développement notamment dans le domaine des services à haute intensité de connaissance.

**Le CESGR recommande de faire du renforcement de la capacité d'innovation de la Grande Région un axe prioritaire de l'action politique commune. La base industrielle, efficace, représente toujours un pilier essentiel de la compétitivité de la Grande Région et génère des impulsions pour une économie de services en progression.**

## 2. Assurer la croissance de l'emploi

2.1 La Grande Région enregistrait en 2007 un taux de chômage de 7,6 % ce qui la plaçait encore au-dessus de la moyenne des 27 pays de l'UE située à 7,2 %. L'évolution prévisible du marché de l'emploi de la Grande Région en raison de la crise indique clairement que la lutte contre le **chômage** demeure le problème le plus urgent du marché de l'emploi de la



Grande Région. Cela vaut en particulier pour le groupe des jeunes actifs (de 15 à 24 ans) qui sont touchés plus fortement que la moyenne par le chômage dans la Grande Région.

**Le CESGR recommande de placer, avec davantage de détermination encore en cette période de crise, la lutte contre le chômage au centre des efforts politiques de la Grande Région. Cela vaut en particulier pour la lutte contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. Le CESGR estime qu'il est possible d'agir principalement au niveau de la formation et de la formation continue, notamment en mettant à profit les potentiels transfrontaliers.**

2.2 En 2007, le **taux d'emploi** dans la Grande Région était de 64,4 %. Il a donc connu une légère augmentation. Toutefois, afin d'atteindre l'objectif de Lisbonne, à savoir 70 %, de nombreux efforts devront encore être déployés dans les années à venir. Seule la Rhénanie-Palatinat dispose d'un taux d'emploi supérieur à la moyenne européenne. En revanche, dans les autres composantes et la Grande Région dans son ensemble, il reste beaucoup à faire. Cela vaut surtout pour le taux d'emploi visé pour les femmes et les seniors (55 à 64 ans). L'évolution du taux d'emploi global entre 2000 et 2007 a certes été positive dans toutes les composantes de la Grande Région - à l'exception de la Communauté germanophone de Belgique, mais, malgré sa progression de +2,9 points, elle est restée nettement inférieure à la hausse enregistrée en moyenne dans l'UE-15 (+3,6 points). L'amélioration recherchée du taux d'emploi offrira en même temps à la Grande Région des chances de se développer pour devenir un site d'implantation moderne et attrayant.

**Le CESGR recommande de mieux exploiter qu'auparavant les potentiels des femmes et des seniors en augmentant leurs chances d'être employés. Ce faisant, il y a lieu de considérer le marché de l'emploi de manière plus différenciée en termes de qualité, notamment en distinguant les différentes formes de travail, par exemple le travail à temps partiel, le travail intérimaire ou les secteurs à salaires élevés ou à bas salaires.**

2.3 La spécificité la plus marquante du marché de l'emploi de la Grande Région reste le nombre toujours croissant des **navetteurs** transfrontaliers. Mi-2008, la Grande Région en dénombrait 196 175. Il s'agit ainsi du premier marché de l'emploi transfrontalier de l'UE. Le Grand-Duché de Luxembourg compte à lui seul 143 563 frontaliers, ce qui lui a permis de renforcer encore son statut d'exception dans la Grande Région. En revanche, le flux des navetteurs immigrant vers la Sarre a tendance à régresser. La progression de nouveaux types de navettage transfrontalier – plus résidentiel que professionnel - montre par ailleurs que le rapprochement des composantes de la Grande Région ne se répercute pas uniquement sur l'activité professionnelle, mais développe également de nouvelles formes de vie au quotidien qui exigent une approche globale de l'habitat et des transports en commun. Selon le CESGR, la hausse globale du nombre des travailleurs frontaliers fait également progresser celui des tâches à résoudre. Cela vaut, d'une part, pour les problèmes croissants de transport et de mobilité dans la Grande Région et, d'autre part, pour les conséquences de la différence entre les systèmes de sécurité sociale, notamment en matière de retraite.

**Le CESGR recommande de considérer la résolution des problèmes croissants liés à l'augmentation du nombre des frontaliers davantage comme une tâche commune dévolue à la Grande Région. Le CESGR soumet des propositions de solutions dans ses résolutions actuelles**

- relatives à l'amélioration de la mobilité au sein de la Grande Région



- relatives au « portail citoyen numérique » destiné à compléter l'offre de conseil à l'intention des frontaliers (potentiels) en exploitant de manière optimale les nouvelles technologies.
- Le CESGR fait par ailleurs référence à sa résolution concernant la coopération améliorée entre les institutions importantes pour le marché de l'emploi dans la Grande Région p.ex. le réseau EURES et à sa proposition de pérenniser la collaboration avec l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).

2.4 La Grande Région a connu une hausse de sa population de 6,9 % de 1970 à 2008. Deux tendances se dégagent toutefois très nettement : d'une part, l'évolution démographique a suivi deux cours différents au sein de la Grande Région. Alors que le Grand-Duché de Luxembourg, la Communauté germanophone de Belgique, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie ont enregistré un accroissement de leurs populations, celles-ci ont diminué nettement en Lorraine et en Sarre. Cette division en deux va également se poursuivre de manière légèrement différente à l'avenir. D'autre part, le vieillissement de la population a une incidence considérable sur l'économie et le marché de l'emploi de la Grande Région. À la baisse de 2,5 points du nombre des moins de 60 ans depuis 1990 s'est opposée la hausse de 4,6 points de celui des plus de 60 ans. Cette tendance va se renforcer dans les années à venir. La **mutation démographique** et l'attrait persistant du marché du travail luxembourgeois pour les frontaliers peuvent avoir comme conséquence ces prochaines années - particulièrement pour les travailleurs les plus jeunes - un manque de personnels qualifiés frappant en premier lieu les composantes régionales confrontées simultanément aux deux phénomènes : vieillissement de la population et immigration de la main d'œuvre. Reste à savoir comment la crise économique et financière actuelle va se répercuter sur le marché de l'emploi transfrontalier.

**Le CESGR recommande de faire face à l'évolution démographique en mettant notamment en place trois stratégies :**

- Favoriser la conciliation famille-travail. Cela consiste à améliorer les conditions d'ensemble dans la Grande Région, de la garde d'enfants prise en charge par les pouvoirs publics aux exemples de bonne pratique familiale orientée vers l'avenir, en passant par une politique axée sur la famille au niveau des entreprises.
- Améliorer les chances d'emploi des séniors. Pour cela, il est indispensable de modifier son attitude vis-à-vis de ces derniers. Les employés d'un certain âge ne doivent pas être considérés comme une source de problème, mais comme une chance et un défi permettant d'améliorer l'organisation du travail. Du début de la carrière professionnelle jusqu'à l'âge de la retraite, les conditions générales, tant au niveau de l'entreprise que de l'individu, doivent être telles que les salariés puissent être employés durant toute leur vie active.
- La Grande Région devrait viser un rôle de pionnier en matière d'intégration des migrants. De telles mesures ne seront toutefois fructueuses que lorsque l'on parviendra à faire mieux accepter les migrants déjà établis dans nos régions et ceux qui sont appelés à venir dans le futur. Parallèlement à diverses mesures politiques possibles, il est important à cet égard de mobiliser les entreprises en association avec les employés et leurs représentations afin de développer une conscience interculturelle.



### 3. L'avenir passe par la formation

3.1 Au sein de la Grande Région, deux cultures, trois **langues**, cinq régions composantes et quatre systèmes éducatifs et scolaires coexistent. Les voies empruntées par ces derniers afin de préparer la jeune génération à l'avenir diffèrent.

**Le CESGR recommande de poursuivre les efforts d'apprentissage de la langue du voisin, en mettant particulièrement l'accent sur les nouvelles formes d'acquisition d'une langue. Il y a lieu ce faisant d'intégrer la dimension interculturelle en tenant compte des besoins concrets des gens (langue du quotidien, échange professionnel). À ce titre, il conviendrait également d'étudier l'opportunité de créer un Bureau de la jeunesse de la Grande Région afin de renforcer la mobilité transfrontalière, l'accès à l'emploi et les compétences interculturelles.**

3.2 Dans la Grande Région, la population en âge de scolarité devrait subir une baisse de sans doute 8,8 % d'ici à 2020. En particulier la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine seront touchées par un net recul. Une autre spécificité des systèmes éducatifs de la Grande Région est le nombre important de **diplômes de formation et de certificats non universitaires**. Bien qu'il soit difficile de comparer les structures de formation, il apparaît que la Grande région dispose d'un système éducatif et de formation continue de très bonne qualité qui, au regard des mutations économiques et sociales permanentes, revêt une importance capitale. La Grande Région présente l'avantage spécifique de permettre d'acquérir très tôt une expérience de l'étranger. Dans la pratique toutefois, de nombreux obstacles limitent encore la mobilité des apprenants.

**Le CESGR recommande de profiter du recul du nombre d'élèves pour améliorer la qualité de l'enseignement à tous les échelons. Au niveau transfrontalier, il faudrait favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes de formation et des certificats correspondants. Il faudrait dresser un inventaire, pour les évaluer ensuite, des coopérations, des structures et des pratiques éprouvées dans les domaines de la formation sous le niveau universitaire (enseignement secondaire, formation professionnelle) et de la prise en charge des personnes sans qualification ou avec un faible niveau de qualification.**

3.3 Le niveau de formation actuel de la population de la Grande Région se situe dans la moyenne européenne. On constate toutefois un retard à combler pour ce qui de consolider et de développer le savoir déjà acquis. La participation des adultes âgés de 25 à 60 ans aux mesures de formation et de formation continue s'élève à 6,5 % dans la Grande Région, ce qui est largement en dessous de la moyenne des 15 pays de l'UE de 10,5 %. Si la participation des adultes à la formation a connu une plus forte hausse de 2000 à 2007, l'écart avec l'UE-15 n'a cependant pas pu être réduit.

**Le CESGR recommande de renforcer l'offre de formation et de formation continue aux travailleurs dans les entreprises. La pression toujours plus grande sur le lieu de travail, due à la hausse des exigences et de la compression du travail, nécessite de former de manière plus intense les employés à la protection de la santé et à la sécurité du travail afin de créer les ressources nécessaires à une activité performante et saine jusqu'à la retraite.**



### 4. La Grande Région – plus qu'un espace économique commun

4.1 La Grande Région est plus qu'un espace économique commun. La mobilité en constante hausse des entreprises et des travailleurs dans la Grande Région transforme de plus en plus celle-ci en un lieu de vie commun. Ceci explique donc l'étude plus approfondie des conditions de vie dans le présent rapport de l'OIE. Les informations réunies montrent clairement que dans ce domaine les données actuellement disponibles sur l'actualité et la qualité sont reléguées derrière les indicateurs de la démographie, l'économie et de l'emploi. Afin d'éviter d'éventuels dérapages dans la Grande Région, il semble important aux yeux du CESGR d'accorder davantage d'intérêt au développement de la qualité de vie dans chacune de composantes de la Grande Région à l'avenir.

**Le CESGR recommande de viser dans la Grande Région la mise en place de conditions de vie comparables à haut niveau des deux côtés des frontières. Afin de pouvoir mettre en place activement ce processus, il est nécessaire de disposer d'une base de données améliorée et actualisée afin de pouvoir réagir aux évolutions le plus rapidement possible.**



### Conclusion

#### Futur rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région

**Le CESGR recommande de faire du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région un outil permanent, dûment instauré. Le prochain rapport devrait mettre l'accent en particulier sur les répercussions de la crise économique et financière. Le présent rapport de l'OIE 2009 en fournit une bonne base.**

Dans ce contexte, le CESGR souligne une nouvelle fois l'importance des données actuelles et de haute qualité au niveau de la Grande Région pour ce rapport. Par conséquent le CESGR soutient les Offices statistiques de la Grande Région dans leur effort de mettre à disposition des statistiques mieux harmonisées, même si cela aurait des conséquences budgétaires.

Parallèlement à l'élaboration régulière d'un rapport sur le développement de la Grande Région sur la base d'une liste prédéfinie d'indicateurs, il faudrait également accorder une certaine place aux nouvelles problématiques spécifiques. Le premier état des lieux des **Conditions de vie dans la Grande Région** figurant dans le rapport montre que, à côté des thèmes centraux que sont l'économie, le marché de l'emploi et l'éducation, il serait extrêmement utile de pouvoir disposer d'autres indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Il serait très intéressant de disposer d'informations sur la situation des jeunes sans diplôme scolaire ou de formation ainsi que sur les personnes dépourvues de connaissances et d'aptitudes de base sur le plan de la lecture et de l'écriture.

Au cours de son développement économique et social dans les prochaines années, la Grande Région va être amenée de plus en plus à se tourner vers les autres régions métropoles d'Europe. Une telle comparaison requiert cependant de pouvoir s'appuyer sur une **liste d'indicateurs standardisée** qui n'existe pas encore à ce jour. Au cours de sa prochaine présidence, le CESGR devrait se consacrer de manière plus approfondie à la création d'une telle liste d'indicateurs et y intégrer les résultats du projet ESPON-Metroborder mené actuellement sous la responsabilité de l'Université du Luxembourg.



## Synthèse des recommandations du CESGR relatives au « Rapport 2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région »

présenté par l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE)

Convaincu de générer une plus-value pour toute la Grande Région et pour chacune de ses composantes, le CESGR, après examen du présent « Rapport 2009 sur la situation économique et sociale de la Grande Région », formule les **recommandations** suivantes :

### 1. Les défis à relever pendant la crise

- 1.1. Le CESGR recommande à la Grande Région de se servir des défis à relever lors de la crise profonde actuelle pour fixer un objectif politique commun. Il convient d'atteindre une dynamique de croissance de long terme qui corresponde au moins à la moyenne de l'UE. Une comparaison entre la Grande Région et d'autres régions métropoles au sein de l'UE devrait également y contribuer.
- 1.2. Le CESGR recommande de prendre davantage en considération les différences en termes de développement observées au sein de la Grande Région et de profiter conjointement des perspectives de développement. Pour le CESGR, les possibilités d'action communes concernent notamment les secteurs de la promotion économique, de la création d'entreprises et du tourisme.
- 1.3. Le CESGR recommande de faire du renforcement de la capacité d'innovation de la Grande Région un axe prioritaire de l'action politique commune.

### 2. Assurer la croissance de l'emploi

- 2.1. Le CESGR recommande de placer, avec davantage de détermination encore en cette période de crise, la lutte contre le chômage au centre des efforts politiques de la Grande Région. Cela vaut en particulier pour la lutte contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. Le CESGR estime qu'il est possible d'agir principalement au niveau de la formation et de la formation continue, notamment en mettant à profit les potentiels transfrontaliers.
- 2.2. Le CESGR recommande de mieux exploiter qu'auparavant les potentiels des femmes et des seniors en augmentant leurs chances d'être employés. Ce faisant, il y a lieu de considérer le marché de l'emploi de manière plus différenciée en termes de qualité, notamment en distinguant les différentes formes de travail, par exemple le travail à temps partiel, le travail intérimaire ou les secteurs à salaires élevés ou à bas salaires.
- 2.3. Le CESGR recommande de considérer la résolution des problèmes croissants liés à l'augmentation du nombre des frontaliers davantage comme une tâche commune dévolue à la Grande Région et renvoie à ses recommandations relatives à l'amélioration de la mobilité au sein de la Grande Région et au « portail numérique des citoyens ». Le CESGR fait par ailleurs référence à sa résolution concernant la coopération améliorée entre les institutions importantes pour le marché de l'emploi dans la Grande Région et à sa proposition de pérenniser la collaboration avec l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE).
- 2.4. Le CESGR recommande, dans ce contexte de croissance démographique, de favoriser la conciliation famille-travail, d'améliorer les chances d'emploi des seniors et de jouer un rôle de pionnier en matière d'intégration des migrants.



### 3. L'avenir passe par la formation

- 3.1. Le CESGR recommande de poursuivre les efforts d'apprentissage de la langue du voisin. À ce titre, il conviendrait également d'étudier l'opportunité de créer un Bureau de la jeunesse de la Grande Région.
- 3.2. Le CESGR recommande de profiter du recul du nombre d'élèves pour améliorer la qualité de l'enseignement à tous les échelons. Au niveau transfrontalier, il faudrait favoriser la reconnaissance mutuelle des diplômes de formation et des certificats correspondants. Il faudrait dresser un inventaire, pour les évaluer ensuite, des coopérations, des structures et des pratiques éprouvées dans les domaines de la formation sous le niveau universitaire (enseignement secondaire, formation professionnelle) et de la prise en charge des personnes sans qualification ou avec un faible niveau de qualification.
- 3.3. Le CESGR recommande de renforcer l'offre de formation et de formation continue aux travailleurs dans les entreprises. La pression toujours plus grande sur le lieu de travail, due à la hausse des exigences et de la compression du travail, nécessite de former de manière plus intense les employés à la protection de la santé et à la sécurité du travail afin de créer les ressources nécessaires à une activité performante et saine jusqu'à la retraite.

### 4. La Grande Région – plus qu'un espace économique commun

- 4.1. Le CESGR recommande de viser dans la Grande Région la mise en place de conditions de vie comparables à haut niveau des deux côtés des frontières. Afin de pouvoir mettre en place activement ce processus, il est nécessaire de disposer d'une base de données améliorée et actualisée collectant les données pertinentes afin de pouvoir réagir aux évolutions le plus rapidement possible.

**Le CESGR recommande de faire du rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région un outil permanent, dûment instauré. Le prochain rapport devrait mettre l'accent en particulier sur les répercussions de la crise économique et financière. Le présent rapport de l'OIE 2009 en fournit une bonne base.**

Netzwerk  
der Sozial- und Solidarwirtschaft  
der Großregion  
Réseau  
de l'Économie sociale et solidaire  
de la Grande Région



## 7. Rapport du Président du Groupe de travail « Economie sociale et solidaire » du CESGR (février 09)



### Présidence :

Renaud Rahier  
Secrétaire interprofessionnel, FGTB Eupen

La mission de travail définie par la Présidence belge du 10<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région comportait trois grandes étapes :

*Identification des acteurs et des points de contact de l'économie sociale et solidaire dans la Grande Région, analyse des effets synergiques et des possibilités de mise en réseau des acteurs et organisation d'un Forum des acteurs.*

Le Forum pour la création d'un réseau de l'économie sociale et solidaire, qui s'est tenu le 19 novembre 2007 à Eupen sous la Présidence belge, a permis d'établir un premier contact entre les organisations de l'économie sociale et solidaire à l'échelle transfrontalière. A cette occasion, les acteurs présents (voir annexe) ont signé une déclaration d'intention.

La Présidence luxembourgeoise du 11<sup>ème</sup> Sommet de la Grande Région a prolongé la mission de travail en mettant en place un Groupe de suivi chargé de consolider ce réseau dans le cadre de deux réunions supplémentaires.

Au cours des réunions du 5 juin et du 8 septembre 2008, le Groupe de suivi a procédé à l'analyse des résultats du Forum d'Eupen ainsi qu'à la programmation des prochaines mesures à entreprendre.



Extrait des conclusions du Forum :

*Les participants constatent que les différences culturelles ainsi que les divergences existant au niveau de la taille, des besoins ainsi que des méthodes de travail et de financement des organisations compliquent les échanges transfrontaliers.*

*Les organisations présentes lors du Forum ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'établir un dialogue structuré. Les participants au Forum estiment opportun de poursuivre le dialogue dans le cadre d'une plate-forme ouverte. L'organisation future du secteur nécessite également une aide financière et technique.*

*Une telle plate-forme devrait entre autres permettre l'échange de bonnes pratiques (financement des structures d'économie sociale et solidaire, appels d'offres publics etc.) et de soutenir ses membres dans le cadre de procédures de passation de marchés publics et dans d'autres procédures, à l'instar des associations du secteur privé.*

Pour favoriser le dialogue dans le cadre d'une plate-forme ouverte, le groupe de travail a décidé de rendre accessibles sur Internet les coordonnées des acteurs de la Grande Région. Comme il n'était pas possible de mettre rapidement en ligne une telle banque de données sur le site Internet du CESGR, INEES (acteurs et experts du Luxembourg) a adapté son site Internet <http://www.lux09.lu/index.php?id=71#c152> en conséquence et en a informé l'ensemble des acteurs par e-mail.

Un dialogue bilatéral a également été établi grâce à l'initiative du Président du Groupe de travail du CESGR d'envoyer une Délégation d'acteurs luxembourgeois en Wallonie afin d'y rencontrer et de développer des échanges avec les chefs de file de Socomef, ARM, Regipub (Radio-NRJ) et Fosoder.

Il a été décidé, dans un prochain temps, d'impliquer les acteurs du Forum d'Eupen dans le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, LUX09, et de s'assurer leur présence et leur participation. L'organisateur de ce Forum mondial, INEES, a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer le partenariat des acteurs de la Grande Région et s'est attelé à les sensibiliser sur l'intérêt d'une présentation commune dans le cadre d'une plate-forme de la Grande Région.

Sur la base de la question directrice formulée lors du Forum d'Eupen « Comment concilier le projet social avec la logique du marché et les appels d'offres publics ? » et du soutien attendu dans le domaine des marchés publics et de la législation en matière d'attribution des marchés, les acteurs et les experts du groupe de travail ont formulé une recommandation au cours des deux réunions du groupe de travail du CESGR.

Cette recommandation, formulée par les acteurs et les experts, a fait l'objet de nombreuses controverses au sein du Comité de coordination du CESGR car elle dépasse le cadre de la mission de travail.

Une discussion approfondie peut s'avérer profitable en vue de favoriser le dialogue entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire au sein de la Grande Région, comme le prévoyait la mission de travail définie par la Présidence belge, et de répondre concrètement aux attentes des acteurs quant à la plus-value que peut apporter un réseau ou une plate-forme. Il ne s'agit ici en aucun cas de remettre en question l'économie traditionnelle, mais bien davantage de se pencher sur un thème fédérateur basé sur les questions et les problèmes communs que rencontrent les acteurs.



La mise en place d'une présence organisée des acteurs de l'économie sociale et solidaire sous la forme d'une plate-forme commune ou d'un réseau requiert des efforts supplémentaires. Ces efforts doivent néanmoins émaner des acteurs et ne peuvent être fournis exclusivement par un groupe de travail du CESGR en l'espace de deux réunions. Une telle démarche ne va d'ailleurs pas dans le sens de la mission définie par la 11<sup>ème</sup> Présidence du Sommet.

Les acteurs impliqués qui ne disposent pas des moyens financiers requis pour réaliser cet objectif doivent avoir droit à une aide au démarrage (par ex. fonds Interreg ou autres aides analogues).

Je tiens pour conclure à souligner le succès partiel rencontré par le groupe de travail car une étape essentielle vers la réalisation de l'objectif à long terme a été mise en œuvre ; des efforts supplémentaires et des mesures d'incitation sont encore attendus dans ce contexte. Il incombe à présent aux acteurs et aux experts de poursuivre les travaux entrepris et de définir en toute autonomie les prochaines démarches à engager.

Renaud Rahier  
Président du Groupe de suivi  
Economie sociale et solidaire du CESGR

### Annexe : Liste des signataires dans le cadre du Forum du 19/11/2007

BW Die Zukunft  
Herr Faymonville Alfons

Caritas Gruppe  
Frau Wahle Gisela

Familienhilfe VoG  
Frau Zimmermann-Bocken Anneliese

RCYCL  
Herr Borguet Jean-Marie

SOBAU VoG  
Herr Wanken Gerd

ALenergie VoG  
Herr Lux Stephan

AGIR Lorraine  
Monsieur Ruiller Christian

IRIS  
Madame Biej Laurence

CIGL (Centre d'Initiative et de Gestion Local) d'Esch  
Monsieur Villemin Jean

CIGS (Centre d'initiative et de Gestion Sectoriel) okkasiounsbuttik.lu  
Monsieur Wagner Daniel

CIGS (Centre d'initiative et de Gestion Sectoriel) Perspectives Emplois asbl  
Monsieur Weis André



CO-LABOR S.C.  
Monsieur Kohl Marc

Confédération Caritas Luxembourg  
Madame Faruk Licina

Confédération Caritas Luxembourg  
Monsieur Urbé Robert

Coopérations asbl  
Monsieur Edy Weber

Coopérations asbl  
Monsieur Kremer Christophe

Objectif Plein Emploi  
Monsieur Steichen Laurent

CIGL (Centre d'Initiative et de Gestion Locale) de Remich  
Madame Weber Eliane

Objectif Plein Emploi  
Monsieur Bieber Romain

Objectif Plein Emploi  
Madame Remy Diane

Objectif Plein Emploi  
Monsieur Huens Paul

Objectif Plein Emploi Projet Kalendula  
Monsieur Berootcorne Nicolas

EFT Au Travert  
Monsieur Denoulet Jean-Louis

Europäisches Berufsbildungswerk Abteilung Trier, E. u. H.  
Herr Jacquy Eric

Jugendhilfezentrum Don Bosco Helenenberg  
Frau Schmitz Sieglinde

Beschäftigungs- und Qualifizierungsgesellschaft des Landkreises Merzig-Wadern mbH  
Herr Gräve Volker

SWA - Saarpfalz-Werkstatt für angepasste Arbeit gGmbH  
Herr Bodson Jean-Luc

Institut Européen d'Economie Solidaire  
Monsieur Lavillinière Eric

Chambre Régionale Economie Sociale Lorraine  
Monsieur Grosjean Joël

Scrl Coopérative Immobilière Sociale  
Monsieur Coudeur Vincent



Form'action André Renard  
Monsieur Balthazar Stéphane

Les Foyers et Service de l'entraide asbl  
Monsieur Paquet Daniel

Groupe Terre  
Monsieur Salvatore Vetro

SITELUX  
Monsieur Gaspard J.M.

WFG VoG  
Madame Isabel Schlembach



## II. Conférences

### 2e Conférence des Transports de la Grande Région

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

Luxembourg, le 19 mai 2008 (Source: Secrétariat du CESGR)

#### Conférence de haut niveau sur les transports dans la Grande Région à Luxembourg

Placée sous le thème « Mobilité sans frontières dans la Grande Région », la deuxième Conférence des Transports de la Grande Région s'est tenue le 19 mai 2008 à Luxembourg.

*Près de 140 000 personnes se rendent tous les jours à leur travail au Grand-Duché de Luxembourg. Pourtant, seulement 7 % des frontaliers originaires de Belgique, d'Allemagne ou de France utilisent les transports en commun. Dans ce contexte et au regard notamment du désengorgement des axes de circulation dans la région frontalière, il y a lieu de poser à temps les jalons pour l'avenir. C'est dans cette optique que le Comité économique et social de la Grande Région, le Ministère des Transports du Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté des Transports luxembourgeoise avaient invité à la 2<sup>e</sup> Conférence des Transports de la Grande Région le 19 mai 2008 dans le cadre de la Présidence du XI<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région. Des personnalités politiques de premier plan et plus de 270 experts issus de toutes les composantes territoriales de la Grande Région ont participé à la conférence.*

Le transport ferroviaire et routier ainsi que les infrastructures de transport dans la Grande Région ont été placés au cœur de cette 2<sup>e</sup> Conférence des Transports à la Chambre des Métiers de Luxembourg. Afin de délester les grands axes de circulation de la Grande Région il importe de définir à temps des orientations pour le futur. La coopération transfrontalière au niveau politique et entre les entreprises de transport est indispensable, tant pour l'acheminement des passagers que pour le transport des marchandises. Afin d'appuyer également la valeur symbolique de cette exigence, cette conférence composée d'éminents spécialistes s'est déroulée à Luxembourg.

Fort du succès de la première Conférence des Transports, le Comité économique et social a pu, cette année, s'assurer la présence de responsables politiques originaires de toutes les composantes territoriales de la Grande Région. Par ailleurs, avec plus de 270 participants, un public plus large a été sensibilisé à cette thématique.

La manifestation a débuté par les discours de bienvenue du Président du XI<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg, du Ministre des Transports du Grand-Duché de Luxembourg, Lucien Lux, ainsi que du Président du Comité économique et social de la Grande Région, Norbert Geisen.

En sa qualité d'hôte, le Président du Comité économique et social s'est montré confiant, estimant que des impulsions importantes pour la poursuite du développement des infrastructures de transport de la Grande Région ne manqueraient pas de se dégager de la Conférence des Transports : « *Je me félicite vraiment qu'à l'occasion de cette conférence, les thèmes urgents auxquels la Grande Région se voit confrontée en matière de politique des transports puissent être évoqués à un niveau technique élevé.* »



*En effet, la mobilité transfrontalière fait partie des composantes indispensables de la vie économique et de la qualité de vie des citoyens de la Grande Région. L'amélioration des transports en commun et des infrastructures de transport sont des facteurs déterminants pour renforcer le potentiel de développement de l'économie, du marché du travail et des citoyens de la Grande Région » a souligné Norbert Geisen.*

Dix personnalités politiques en charge des transports dans les différentes composantes territoriales de la Grande Région ont exposé leurs concepts en matière de transport, soulignant leur volonté de s'engager davantage en faveur de l'amélioration des transports en commun dans la Grande Région.

Dans ce cadre, les responsables des transports de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, de la Wallonie ainsi que le Vice Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique ont présenté leurs analyses sur les principaux enjeux.

Par ailleurs, le Préfet de la Région Lorraine, le Président du Conseil Régional de Lorraine, le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général de la Moselle ainsi que le Délégué aux affaires européennes, au transfrontalier et à Belval du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle se sont exprimés sur le développement des transports en Lorraine ainsi que sur les projets transfrontaliers mis en œuvre à l'initiative des collectivités territoriales et de l'Etat dans ce domaine.

Les quatre ateliers de l'après-midi ont été consacrés aux transports en commun transfrontaliers ainsi qu'aux infrastructures routières et ferroviaires dans la Grande Région.

Comment maîtriser efficacement les flux migratoires, notamment vers le centre économique luxembourgeois ? Comment améliorer les transports en commun transfrontaliers ? Les représentants des autorités organisatrices, des sociétés et des syndicats intercommunaux de transports en commun ainsi que des représentants du monde économique, politique et administratif ont engagé la discussion afin de développer des stratégies pour l'avenir du trafic ferroviaire et routier.

Les ateliers ont tout particulièrement abordé les mesures susceptibles d'améliorer les services à la clientèle tels qu'un marketing commun ou la mise en réseau des systèmes électroniques d'information sur les horaires et les tarifs. En dehors de ces propositions réalisables à court terme, la faisabilité et la mise en place éventuelle d'une communauté des transports pour la Grande Région ont également été discutées.

Préalablement à la Conférence des Transports, le Comité économique et social, sous la direction de Hans-Hermann Kocks, Directeur général de la Chambre des Métiers de Trèves, avait déjà élaboré plusieurs concepts stratégiques en faveur d'un système de transport ferroviaire et routier sans frontières – pour le bien des voyageurs, mais également de l'économie. *«En raison des différences de tarification et des horaires souvent peu attrayants, les transports en commun ferroviaires et routiers peuvent difficilement concurrencer le transport individuel. Nous avons besoin de concepts innovants et d'une coopération renforcée entre les sociétés des transports en commun au sein de la Grande Région afin de proposer une réelle alternative au transport individuel »* a indiqué Hans-Hermann Kocks.

Selon le Comité économique et social de la Grande Région, il ne sera possible de délester efficacement le transport individuel que si un système de transports en commun attrayant constituant une solution de substitution adéquate est mis à la disposition des citoyens. De son point de vue, il est dès lors indispensable d'améliorer le système électronique transfrontalier d'information sur les tarifs et les horaires concernant l'ensemble des modes de transport et de mettre en place des horaires conviviaux, des tarifs et des titres de transport uniques et, à longue échéance, une communauté des

transports pour la Grande Région. Au préalable, Hans-Hermann Kocks, propose d'effectuer une étude de faisabilité afin d'examiner les étapes de réalisation d'une telle communauté.

Il a par ailleurs été question du développement des réseaux routiers et ferroviaires. Quelle doit être l'infrastructure routière et ferroviaire de la Grande Région au 21<sup>e</sup> siècle ? Son extension revêt une importance capitale pour les transports en commun dont elle constitue la base. Parallèlement à la création, voire l'amélioration de liaisons importantes entre les composantes territoriales de la Grande Région, il s'agit avant tout d'opérer la jonction avec les principaux axes suprarégionaux. La problématique des parkings-relais a également été analysée dans ce contexte.

Pour une amélioration de la mobilité des citoyens, il est impératif que la Grande Région accorde une priorité absolue à la politique des transports. Cela correspond également aux souhaits de la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région : « *La politique des transports joue un rôle primordial pour le développement territorial de la Grande Région* », comme l'a précisé le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Jean-Marie Halsdorf.

L'écho favorable rencontré par cette manifestation a confirmé que cette dernière a envoyé un signal fort en faveur d'une mobilité sans frontières, centrée sur le voyageur et les acteurs économiques, au sein de la Grande Région. Les idées et les propositions de projet dans ce sens n'ont pas manqué à Luxembourg où une réelle volonté politique a par ailleurs été exprimée. Il s'agit à présent de mettre en œuvre ces stratégies d'amélioration dans l'intérêt des passagers et de l'économie.

Information : Les actes de colloques de la conférence des transports sont disponibles au secrétariat du CESGR sur demande.



Photo : Secrétariat du CESGR

**2e Conférence des Transports de la Grande Région le 19 mai 2008 à la Chambre des Métiers du Luxembourg**



*Photo : Secrétariat du CESGR*

**2e Conférence des Transports de la Grande Région le 19 mai 2008 à la Chambre des Métiers du Luxembourg**



## Conférence sur les PME en Grande Région

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 02.04.2009 (Source: Secrétariat du CESGR)

### Préparer l'avenir et saisir les opportunités : Conférence sur les PME en Grande Région

**L'avenir des petites et moyennes entreprises en Grande Région était au cœur de la conférence qui s'est tenue le 2 avril 2009 à Luxembourg.**

*Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent l'épine dorsale de l'économie de la Grande Région. Elles contribuent de manière significative à la croissance et à l'emploi au sein de la Grande Région. Prises dans la tourmente économique et financière, les petites et moyennes entreprises doivent affronter des défis d'une ampleur sans précédent. Les risques et les opportunités que présente cette crise et auxquels les PME doivent faire face étaient au cœur de la conférence sur les PME de la Grande Région, organisée par le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) sous le haut-patronage du Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes le 2 avril 2009, à la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg. Des personnalités politiques de premier plan ainsi que 200 participants issus de toutes les composantes territoriales de la Grande Région ont participé à cette conférence.*

Le bilan tiré par les 200 acteurs économiques et politiques ayant répondu à l'invitation du Comité économique et social de la Grande Région à l'issue de la conférence a été positif: Même en situation de crise, des opportunités se présentent pour les PME. Seuls ceux qui sauront faire preuve de détermination et qui oseront remettre en cause des procédures dépassées et prendre de nouveaux chemins pourront mettre à profit ces opportunités pour demain. En sa qualité d'hôte, le président du Comité économique et social, Norbert Geisen, s'est montré confiant : « *En Grande Région, notre objectif commun est de permettre à nos entreprises et leurs employés de sortir renforcés de la crise. Il s'agit de sensibiliser les PME à reconnaître les chances qui s'offrent à elles pour développer leurs activités en temps de crise tout en considérant la Grande Région comme une opportunité de marché et non pas comme obstacle.* »

Comment les entreprises peuvent-elles réussir à développer leur activité au-delà des frontières en dépit des entraves commerciales existantes en période de crise, fut l'une des questions évoquée en matinée dans le cadre de trois ateliers organisés.

Les petites et moyennes entreprises de la Grande Région sous-estiment souvent leurs atouts. Elles ne sont pas toujours disposées à procéder aux adaptations nécessaires, notamment en temps de crise économique, et manquent d'ouverture face à l'innovation et aux technologies nouvelles. Les entreprises de la Grande Région bénéficient d'un soutien actif pour optimiser leur performance en matière d'innovation par le biais de différentes offres d'aide et de conseil proposées par les chambres de commerce et des métiers, des réseaux de promotion de l'innovation et des associations.

L'investissement dans des processus d'entreprises innovants et dans les technologies nouvelles est tout aussi important pour le maintien de la compétitivité que l'investissement dans les ressources humaines. De nombreuses entreprises de la Grande Région



connaissent une pénurie de main d'œuvre et éprouvent des difficultés à s'implanter sur de nouveaux marchés internationaux. Dans le cadre d'un des ateliers, il a été montré comment les entreprises peuvent faire usage de façon ciblée et selon leurs besoins des offres et des financements existants en matière de formation, de recrutement et de placement permettant d'acquérir les compétences et les ressources humaines nécessaires afin de préparer et anticiper l'avenir.

Pour de nombreux entrepreneurs, développer leur activité au-delà de la frontière est encore synonyme d'obstacles à franchir. Pourtant, au cours des dernières années plusieurs obstacles administratifs ont pu être supprimés. En permettant aux entreprises allemandes de conclure une « assurance décennale » obligatoire en France pour des entreprises n'étant pas implantée en France, une assurance allemande aplanit considérablement les difficultés des sociétés allemandes. De même, dans le domaine du détachement des travailleurs, des progrès ont pu être réalisés en faveur des entreprises, comme par exemple grâce aux déclarations de détachement effectuées en ligne en Belgique ou la suppression de l'obligation de désigner un représentant ad hoc et le remplacement de la déclaration obligatoire auprès du Ministère des Classes Moyennes par une procédure d'inscription annuelle au Luxembourg.

Néanmoins, d'autres efforts restent à accomplir, notamment en matière de TVA. De nombreuses entreprises se plaignent de la lenteur des remboursements de TVA et des obstacles administratifs rencontrés lors de la demande d'attribution d'un numéro de TVA.

Les participants à la conférence ont plaidé en faveur de procédures moins bureaucratiques et mieux adaptées à la pratique ainsi que la mise en œuvre de dispositions institutionnelles visant à éviter de générer ce type d'obstacles. Les responsables politiques de la Grande Région ont écouté attentivement les attentes et recommandations des PME. Les secrétaires d'État compétents de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre, et de la Wallonie ainsi que le vice Ministre-président de la communauté germanophone de Belgique ont présenté leurs analyses sur les principaux enjeux. Par ailleurs, le préfet de Lorraine, la vice-présidente du Conseil régional de Lorraine en charge des PME, le président du Conseil général de Moselle et le délégué aux questions transfrontalières du Conseil général de Meurthe-et-Moselle ont pris position sur la question de l'avenir des PME au sein de la Grande Région.

La crise financière fait tache d'huile et touche aussi la Grande Région, comme l'a souligné le secrétaire d'Etat du Ministère de l'Economie de la Rhénanie-Palatinat, Monsieur le Prof. Siegfried Englert : « *De plus en plus les effets de la crise touchent aussi les fournisseurs de taille moyenne.* » C'est ainsi que le Land de Rhénanie-Palatinat a rapidement pris des mesures de soutien, en priorité en direction des PME, poursuit-il.

De même, les autres régions composantes de la Grande Région ne sont pas restés inactifs : de nombreuses aides financières sont à la disposition des PME de la Grande Région : ces aides se présentent notamment sous forme d'investissement dans des mesures d'infrastructure, dans le domaine de l'efficacité énergétique, de l'approvisionnement en énergie et de rénovation énergétique des bâtiments.

Les responsables politiques ont en outre souligné l'imbrication importante entre les différentes régions composantes de la Grande Région et la nécessité d'instaurer un dialogue régulier. Tel était le principal objectif de la conférence organisée par le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) sous le haut-patronage du Ministre luxembourgeois des Classes Moyennes, Fernand Boden. « *Je suis très heureux que nous soyons parvenus pour la première fois à réunir autour d'une table les responsables politiques de toutes les composantes territoriales de la Grande Région en charge des PME afin de débattre les thèmes urgents auxquels les petites et moyennes entreprises de la Grande Région se voit confrontée. Le rôle des responsables politiques se situent au niveau de la mise en place des conditions-cadres permettant aux PME d'affirmer leur rôle en matière de création d'emploi et de la formation d'apprentis. Par ailleurs, il convient d'éliminer les distorsions existantes qui entravent le bon fonctionnement du marché en Grande Région.* »

Ceci a également été souligné par le président du XI<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg, qui a salué expressément l'initiative du Comité économique et social. Si les PME veulent rester le moteur de l'économie et de l'emploi au sein de la Grande Région, elles doivent être dotées des « *conditions-cadres et des instruments nécessaires* » a déclaré Jean-Marie Halsdorf.

Parallèlement, selon les responsables politiques présents, les banques ont également une part de responsabilité non négligeable à assumer. En effet, en adoptant une politique d'attribution des crédits moins restrictive, elles peuvent également apporter une contribution significative à la sécurité des emplois et à l'augmentation des investissements des entreprises.

Quel avenir pour les petites et moyennes entreprises en Grande Région ? Malgré une conjoncture économique plutôt morose, cette question a trouvé un écho positif le 2 avril 2009, à la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg : les PME de la Grande Région ont toutes les chances de jouer un rôle majeur à l'avenir. Elles n'ont plus qu'à saisir les opportunités qui s'offrent à elles. Cela leur sera d'autant plus facile si les conditions-cadres définies par le niveau politique leur sont favorables. L'échange intensif de cette journée entre les représentants du monde politique et de l'économie a souligné l'importance, tout particulièrement en temps de crise, d'un dialogue régulier au niveau transfrontalier. Cette première réunion des responsables politiques compétents de toutes les composantes territoriales de la Grande Région à la Chambre des Métiers de Luxembourg a jeté les bases pour y parvenir.



Photo : Secrétariat du CESGR

**Conférence sur les PME en Grande Région le 2 avril 2009 à la Chambre des Métiers du Luxembourg**



### III. Liste des Membres et Experts du CESGR

**Président :** Norbert Geisen, Président de la Fédération des Artisans Luxembourg

**Vice-présidents :** Eduard Boumans (Communauté germanophone de Belgique),  
Hans-Peter Kurtz, Président de la Chambre du Travail de la Sarre

Lorraine	
Titulaire	Suppléant
<p><b>Monsieur Jean-François LASSAGNE</b> Représentant CGT 8, rue des Trinitaires / BP 70771 / 57012 METZ Cedex Tél : +33 3 87 75 19 07 / Fax: +33 3 87 76 38 33 E-mail : <a href="mailto:lassagne@cgt.fr">lassagne@cgt.fr</a></p>	<p><b>Madame Madeleine THIEBAUT</b> Représentante FO 12 rue Raugraff / BP 558 Tél : +33 3 83 17 86 86 / Fax : +33 3 83 17 86 89 E-mail : <a href="mailto:mad.thiebaut@wanadoo.fr">mad.thiebaut@wanadoo.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Denis HASSLER</b> Secrétaire régional / CFDT Lorraine 15, Boulevard Charls V / BP 32240 / 54022 NANCY Cedex Tél : +33 3 83 39 45 06 / Fax: +33 3 83 39 45 31 E-mail : <a href="mailto:dhassler@cfdt54.fr">dhassler@cfdt54.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Serge BRETTAR</b> Président de l'Union Régionale Lorraine Représentant CFTC 69, rue Mazelle / 57006 METZ Cedex Tél : +33 3 87 36 02 46 / Fax : +33 3 87 36 79 40 E-mail : <a href="mailto:serge.brettar@wanadoo.fr">serge.brettar@wanadoo.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Patrice LOMBARD</b> Délégué régional de la Délégation Lorraine Président du MEDEF Lorraine Membre du CES de Lorraine Maison de l'Entreprise / Site technologique Saint-Jacques II 8, rue Alfred Kastler / Maxéville / F-54524 LAXOU CEDEX Tél. : +33 3 83 95 65 11 / Fax : +33 3 83 95 65 11 E-mail : <a href="mailto:medeflorraine@dial.oleane.com">medeflorraine@dial.oleane.com</a></p>	
<p><b>Monsieur Maurice GRUNWALD</b> Représentant du MEDEF de France Membre du CES de Lorraine / Président de la Commission "Développement économique - Emploi" Hôtel de Région / 1, Place Gabriel Hocquard F-57036 METZ Cedex 1 Fax : +33 3 83 95 65 11 E-mail : <a href="mailto:grumau@wanadoo.fr">grumau@wanadoo.fr</a></p>	
<p><b>Monsieur Roger CAYZELLE</b> Président du CES Lorraine Représentant CFDT (2e Collège « Syndicats de salariés ») Conseil Economique et Social de Lorraine Hôtel de Région / 1, Place Gabriel Hocquard F-57036 METZ Cedex 1 Tél. : +33 3 87 33 60 26 / Fax : +33 3 87 33 61 09 E-mail : <a href="mailto:roger.cayzelle@cr-lorraine.fr">roger.cayzelle@cr-lorraine.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Philippe BURON PILÂTRE</b> Vice-président du CES pour le tourisme Président du Pôle aérostatique Pilâtre de Rouzier Conseil Economique et Social de Lorraine Hôtel de Région / 1, Place Gabriel Hocquard F-57036 METZ Cedex 1 Tél. : +33 3 87 64 08 08 / Fax : +33 3 87 64 15 84 E-mail : <a href="mailto:pbp@phileas-com.net">pbp@phileas-com.net</a></p>



<p><b>Monsieur Lucien GASTALDELLO</b>  Membre du CES de Lorraine / Président de la Commission « Cohésion sociale et Développement local »  10b, avenue Raymond Poincaré / F-54400 LONGWY  Tél. : +33 3 82 23 80 12  E-mail : <a href="mailto:lucien.gastaldello@lorraine-sport.com">lucien.gastaldello@lorraine-sport.com</a></p>	<p><b>Monsieur Alain MISSOFFE</b>  Vice-président CES Lorraine  Vice-président Délégué à la Section Prospective Territoriale  Représentant au titre des Personnalités qualifiées (4<sup>e</sup> Collège « Personnalités qualifiées »)  4, rue Paul Ferry / F-57000 METZ  TÉL.: +33 3 87 33 60 26 / Fax: +33 3 87 33 61 09  E-mail: <a href="mailto:info@alainmissoffe.fr">info@alainmissoffe.fr</a></p>
---	---

<b>Experts</b>	
<p><b>Monsieur Bernard AUBIN</b>  Cftc Lorraine  2A Avenue des Nations / F-57970 YUTZ  E-mail : <a href="mailto:bernard.aubin@libertysurf.fr">bernard.aubin@libertysurf.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Thierry EICHER</b>  Secrétaire Général de la CFTC Santé et Sociaux de la Moselle  1, rue des Vergers / F-57350 SPICHEREN  E-mail : <a href="mailto:eicher.cftc@wanadoo.fr">eicher.cftc@wanadoo.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Pascal FEVOTTE</b>  CRL CGT Lorraine  10 rue de Meric / BP 42026 / F-57054 METZ Cedex  Tél. : +33 3 87 75 19 07  Fax: +33 3 87 76 38 33 / E-mail : <a href="mailto:fevotte@lorraine.cgt.fr">fevotte@lorraine.cgt.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Philippe KUGLER</b>  CRL CGT Lorraine  10 rue de Meric / BP 42026 / F-57054 METZ Cedex  Tél. : +33 3 87 75 19 07 / Fax : +33 3 87 76 38 33  E-mail : <a href="mailto:kugler@lorraine.cgt.fr">kugler@lorraine.cgt.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Philippe MIOT</b>  Union locale CGT  6, rue de la Meurthe / F – 88100 Saint Die  Tél. : +33 3 29 82 58 81  E-mail: <a href="mailto:philippe.miot@cgt-vosges.fr">philippe.miot@cgt-vosges.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Gérard PACARY</b>  Responsable de la Formation Professionnelle et d e l'Emploi  MEDEF Moselle / 48, place Mazelle / BP 10530  F-57017 METZ Cedex 1 / Tél. : +33 3 87 74 33 65  E-mail : <a href="mailto:formation@medefmoselle.fr">formation@medefmoselle.fr</a></p>
<p><b>Madame Agnès-Marie SIMON</b>  Coordinatrice Régionale de la Formation Professionnelle  MEDEF Lorraine  8, rue Alfred Kastler / F-54522 Maxeville Cedex  Tél. : +33 3 83 95 65 23  E-mail : <a href="mailto:amsimon@dial.oleane.com">amsimon@dial.oleane.com</a></p>	<p><b>Madame Mireille STIVALA</b>  Dirigeante Fédérale Santé et Action Sociale CGT – Région Lorraine et Département de la Moselle  Déléguée CGT du personnel au CHS de Sarreguemines  4 rue Weber / F-57350 Stiring Wendel  E-mail : <a href="mailto:mireille.stivala@wanadoo.fr">mireille.stivala@wanadoo.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Patrice UREK</b>  CFTC Lorraine  49, rue Nicolas Colson / F-57800 FREYMING  MERLEBACH  E-mail: <a href="mailto:cftc-etam.patrice@wanadoo.fr">cftc-etam.patrice@wanadoo.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Claude ZERCHER</b>  Secrétaire Général Adjoint  Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine  WTC / 2, rue Augustin Fresnel / F-57082 Metz Cedex 3  Tél. : +33 3 87 20 36 80  E-mail : <a href="mailto:crmlorraine@wanadoo.fr">crmlorraine@wanadoo.fr</a></p>

<b>Grand-Duché de Luxembourg</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<p><b>Monsieur Norbert GEISEN</b>  Président du CESGR  Président de la Fédération des Artisans  2, Circuit de la Foire Internationale / L-1016 LUXEMBOURG  Tél : +352 30 02 22  E-mail : <a href="mailto:geisen@pt.lu">geisen@pt.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Marc DECKER</b>  Membre élu de la Chambre de Commerce  Baucenter Decker-Ries / Z.I. rue de Belval/ L-4002 Esch/Alzette  Tél: +352 55 52 52 / Fax: +352 57 02 97  E-mail: <a href="mailto:decker@decker-ries.lu">decker@decker-ries.lu</a></p>



<p><b>Monsieur Jean-Claude REDING</b>          Représentant de la délégation luxembourgeoise          Président de l'OGB-L et de la CGT-L          B.P. 149 / L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE          Tél: +352 54 05 45-253 (252/274) / Fax: +352 54 16 20          E-mail: <a href="mailto:jean-claude.reding@ogb-l.lu">jean-claude.reding@ogb-l.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Nico CLEMENT</b>          Membre du Bureau Exécutif, OGBL          BP 149 / L-4002 Esch-Alzette          Tél : +352 49 60 05-211 / Fax: +352 26 49 69-33          E-mail : <a href="mailto:nico.clement@ogb-l.lu">nico.clement@ogb-l.lu</a></p>
<p><b>Madame Viviane GOERGEN</b>          Secrétaire Générale adjointe du LCGB          B.P. 1208 / L-1012 LUXEMBOURG          Tél: +352 49 94 24-1 / Fax: +352 49 94 24-49          E-mail : <a href="mailto:vgoergen@lcgb.lu">vgoergen@lcgb.lu</a></p>	
<p><b>Monsieur Pierre GRAMEGNA</b>          Directeur de la Chambre de Commerce          Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg          7, rue Alcide de Gasperi / Luxembourg-Kirchberg          L-2981 LUXEMBOURG          Tél: +352 42 39 39-300 / Fax: +352 42 39 39-800          E-mail: <a href="mailto:direction@cc.lu">direction@cc.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Carlo THELEN</b>          Membre du Comité de Direction          Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg          7, rue Alcide de Gasperi / Luxembourg-Kirchberg          L-2981 LUXEMBOURG          Tél: +352 42 39 39 351 / Fax: +352 43 83 26          E-mail: <a href="mailto:carlo.thelen@cc.lu">carlo.thelen@cc.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Carlos GUEDES</b>          Attaché de Gouvernement 1<sup>er</sup> en rang          Maison de la Grande Région / 25, rue Notre Dame / L-2240          LUXEMBOURG          Tél: +352 478 69 91 / Fax : +352 26 48 09 97          E-mail: <a href="mailto:carlo.quedes@mat.etat.lu">carlo.quedes@mat.etat.lu</a></p>	
<p><b>Madame Dr. Alexandra GUARDA-RAUCHS</b>          Chargée de Direction          Observatoire de la Compétitivité          Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur          L-2914 LUXEMBOURG          Tél: +352 478 41 81 / Fax: +352 24 18 14          E-mail : <a href="mailto:alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu">alexandra.guarda-rauchs@eco.etat.lu</a></p>	

### Experts

<p><b>Monsieur Nic ALFF</b>          Directeur à la Formation professionnelle          Ministère de l'Education nationale &amp; de la Formation professionnelle          29, rue Aldringen / L-1118 Luxembourg          Tél. : +352 247 85230 / Fax : +352 47 41 16          E-mail : <a href="mailto:nic.alf@men.lu">nic.alf@men.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Georges BACH</b>          Président SYPROLUX          13, rue du Commerce / L-1351 Luxembourg          Tél. : +352 22 67 86-22          E-mail : <a href="mailto:syprolux@pt.lu">syprolux@pt.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Pierre BLEY</b>          Secrétaire général (UEL)          7, rue Alcide de Gasperi / BP 3024 / L-1030 Luxembourg          Tél. : +352 26 00 91 / Fax : +352 26 00 97 99          E-mail : <a href="mailto:pierre.bley@uel.lu">pierre.bley@uel.lu</a></p>	<p><b>Monsieur René BIRGEN</b>          FNCTTFEL          63, rue de Bonnevoie / L-1260 Luxembourg          Tel. : +352 48 70 44 1          E-Mail : <a href="mailto:rmbirgen@pt.lu">rmbirgen@pt.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Muriel BOUCHET</b>          Conseiller / Chambre de Commerce          7, rue Alcide de Gasperi / L-2981 Luxembourg          Tél. : +352 42 39 39 376 / Fax : +352 43 83 26          E-mail : <a href="mailto:muriel.bouchet@cc.lu">muriel.bouchet@cc.lu</a></p>	
<p><b>Monsieur Fabrice DE STAERCKE</b>          EuRegio SaarLorLux          65, avenue de la Gare / L-1611 Luxembourg          Tél. : 40 08 11 717          E-mail : <a href="mailto:euregio@pt.lu">euregio@pt.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Armand DREWS</b>          Représentant de l'OGB-L          19, bd de la Fraternité / L-1541 Luxembourg          E-mail : <a href="mailto:drewsa@pt.lu">drewsa@pt.lu</a></p>



## Rapport final du CESGR 2008/2009

<p><b>Monsieur Gilles DOSTERT</b>          Directeur du Verkéiersverbond (CdT)          25b, bd Royal / L-2449 Luxembourg          Tél. : +352 26 86 57 66          E-mail : <a href="mailto:gilles.dostert@cdt.lu">gilles.dostert@cdt.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Gérard EISCHEN</b>          Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg          7, rue Alcide de Gasperi / L-2981 Luxembourg          Tél. : +352 42 39 39 33          E-mail : <a href="mailto:gerard.eischen@cc.lu">gerard.eischen@cc.lu</a></p>
<p><b>Monsieur François ENGELS</b>          Conseiller de Direction / Fédération des Artisans          2, Circuit de la Foire Internationale / L-1016 Luxembourg          Tél. : +352 42 45 11 30          E-mail : <a href="mailto:f.engels@fda.lu">f.engels@fda.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Carlo FRISING</b>          Conseiller de Direction / Chambre des Employés privés          13, rue de Bragance / L-1255 Luxembourg          Tél. : +352 44 40 91 600 / Fax : +352 44 40 91 650          E-mail : <a href="mailto:carlo.frasing@cepl.lu">carlo.frasing@cepl.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Jean-Paul GALLE</b>          Directeur COLUX          24, dernier Sol / L-2543 Luxembourg          Tél. : +352 48 31 31          E-mail : <a href="mailto:jpgalle@colux.lu">jpgalle@colux.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Marco GOELHAUSEN</b>          Centre Hospitalier Emile Mayrisch          Site Niedercorn / BP 22 / L-4501 Differdange          Tél. : +352 57 11 99 558          E-mail : <a href="mailto:marco.goelhausen@hpma.lu">marco.goelhausen@hpma.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Laurent GREIN</b>          Coordinateur scientifique          Centre de Recherche Public Henri Tudor          29, av. J.F. Kennedy / L-1855 Luxembourg          Tél. : +352 42 55 51 300          E-mail : <a href="mailto:laurent.grein@tudor.lu">laurent.grein@tudor.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Marc GROSS</b>          Sous-Directeur          Chambre des Métiers          2, Circuit de la Foire Internationale / B.P. 1604          L-1016 Luxembourg          Tél. : 42 67 67 / E-mail : <a href="mailto:marc.gross@cdm.lu">marc.gross@cdm.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Christophe KNEBELER</b>          Chargé de mission (SECEC)          40, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> /          L-2210 Luxembourg          Tél. : 29 68 94-1 / Fax : 40 63 61          E-mail : <a href="mailto:christophe.knebler@secec.lu">christophe.knebler@secec.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Pierre KREMER</b>          Vice-président de la Fédération des Artisans          Administrateur Garage Pierre Kremer &amp; Cie          s.à.r.l.          Z.I. 24 Allée J.W. Léonard / L-7526 Mersch          Tél. : +352 32 72 01-1 / Fax +352 32 71 60          E-mail : <a href="mailto:direction@saabkremer.lu">direction@saabkremer.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Paul KRIER</b>          Sous-directeur de la Chambre des Métiers          2, circuit de la Foire International /BP 1604 /          L-1016 Luxembourg          Tél. : +352 42 67 67 232 / Fax : +352 42 67 63          E-mail : <a href="mailto:paul.krier@cdm.lu">paul.krier@cdm.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Jean LANGERS</b>          Conseiller économique 1<sup>ère</sup> classe / STATEC          BP 304 / L-2013 Luxembourg          Tél. : +352 247 84250 / Fax : +352 46 42 89          E-mail : <a href="mailto:jean.langers@statec.etat.lu">jean.langers@statec.etat.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Eric LAVILLUNIERE</b>          Chargé de direction INEES          12, rue du Moulin / L-3857 SCHIFFLANGE          Tél. : 00 352 53 04 45 432 /          E-mail : <a href="mailto:lavilluniere@inees.org">lavilluniere@inees.org</a></p>	<p><b>Monsieur René PIZZAFERRI</b>          Directeur / Chambre de Travail          18, rue Auguste Lumière / L-1950 Luxembourg          Tél. : +352 54 05 45 255 / Fax : +352 54 60 20          E-mail : <a href="mailto:r.pizzaferr@ak-l.lu">r.pizzaferr@ak-l.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Bruno RENDERS</b>          Directeur de l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB)          5. Z.A.E. Krakelshaff / L-3290 Bettembourg          Tél. : +352 26 59 56-24 / Fax : +352 26 59 07 44          E-mail : <a href="mailto:b.renders@ifsb.lu">b.renders@ifsb.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Joé SPIER</b>          Responsable politique sociale LCGB          11, rue du Commerce / L-1351 Luxembourg          Tél. : +352 49 94 24 406 / Fax : +352 49 94 24 349          E-mail : <a href="mailto:jspier@lcgb.lu">jspier@lcgb.lu</a></p>
<p><b>Monsieur Roger THOSS</b>          Conseiller, Responsable de la Formation professionnelle          initiale et de l'apprentissage / Chambre de Commerce          7, rue Alcide de Gasperi / L-2981 Luxembourg          Tél. : 00352 42 39 39 211 /          E-mail : <a href="mailto:Roger.thoss@cc.lu">Roger.thoss@cc.lu</a></p>	<p><b>Monsieur Nico WENNMACHER</b>          Président de la FNCTTFEL          63, rue de Bonnevoie / L-1260 Luxembourg          Tél. : +352 49 90 55-78          E-mail : <a href="mailto:secretariat@landesverband.lu">secretariat@landesverband.lu</a></p>



Wallonie	
Titulaire	Suppléant
<p><b>Madame Anne-Marie DORY</b> Déléguée Régionale de la délégation Wallonne Secrétaire Générale Adjointe de la Fédération Générale du Travail de Belgique Rue des Martyrs,80 / B-6700 ARLON Tél : +32 63 22 61 69 / Fax : +32 63 22 64 32 E-mail : <a href="mailto:anne-marie.dory@fgtb.be">anne-marie.dory@fgtb.be</a></p>	<p><b>Monsieur Joël THIRY</b> Secrétaire Régional de la FGTB Luxembourg 80, rue des Martyrs / B-6700 ARLON Tél : +32 63 23 00 59 / Fax : +32 63 22 64 32 E-mail : <a href="mailto:joel.thiry@fgtb.be">joel.thiry@fgtb.be</a></p>
<p><b>Monsieur Léon JOMOUTON</b> Adjoint de la Direction Générale du Groupe S - Secrétariat social Avenue Fonsny, 40 / B-1060 BRUXELLES Tél : +32 25 07 19 29 / Fax : +32 35 07 19 91 E-mail : <a href="mailto:leon.jomouton@groupes.be">leon.jomouton@groupes.be</a></p>	<p><b>Madame Bernadette THÉNY</b> Directrice générale de la CCILB Grand-rue, 1 / B-6800 LIBRAMONT Tél. :+32 61 29 30 59 E-mail : <a href="mailto:bernadette.theny@ccilb.be">bernadette.theny@ccilb.be</a></p>
<p><b>Monsieur Henry DEMORTIER</b> Directeur de Département - IDELUX Drève de l'Arc-en-Ciel,98 / B-6700 ARLON Tél : +32 63 23 18 43 (Mme Pauly 47) / Fax : +32 63 23 18 95 E-mail : <a href="mailto:henry.demortier@idelux.be">henry.demortier@idelux.be</a></p>	<p><b>Monsieur Bruno ANDRIEU</b> Chef de Cabinet du Gouverneur Province de Luxembourg Palais Provincial / Place Léopold I / B-6700 ARLON Tél : +32 63 23 10 75 / Fax : +32 63 21 99 09 E-mail : <a href="mailto:bruno.andrieu@gouverneur-luxembourg.be">bruno.andrieu@gouverneur-luxembourg.be</a></p>
<p><b>Monsieur Roger HENNERICY</b> Comité Subrégional de l'emploi et de la Formation Rue des déportés 79 bte 3 / B-6700 Arlon Tél : +32 63 24 25 32 E-mail : <a href="mailto:roger.hennericy@ferrero.com">roger.hennericy@ferrero.com</a></p>	<p><b>Monsieur Joseph LAIXHAY</b> Représentant de la fédération wallonne de l'Agriculture Rue des Basses, 41 / B-6940 PETITE SOMME Tél : +32 86 21 16 58 / Fax : +32 86 21 16 58 E-mail : <a href="mailto:fwa@fwa.be">fwa@fwa.be</a></p>
<p><b>Monsieur Charles ISTASSE</b> Secrétaire de l'EWCM (Entente wallonne des Classes Moyennes) Rue Antoine Gemenne, 10 / B-5170 PROFONDEVILLE Tél : +32 81 32 06 11 / Fax : +32 81 30 74 09 E-mail : <a href="mailto:charles.istasse@uclm.be">charles.istasse@uclm.be</a></p>	<p><b>Monsieur Georges BITAINE</b> Responsable de l'Union des Classes moyennes Rue de Banière, 8 / B-6762 SAINT-MARD-VIRTON Tél : +32 63 57 03 49 / Fax : +32 63 57 03 49 E-mail : <a href="mailto:bitaine.georges@belgacom.net">bitaine.georges@belgacom.net</a></p>
<p><b>Monsieur Bruno ANTOINE</b> Secrétaire de la Fédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens, CSC Rue Pietro-Ferrero, 1 / B-6700 ARLON Tél : +32 63 24 20 20 / Fax : +32 63 24 20 60 E-mail : <a href="mailto:bruno.antoine@acv-csc.be">bruno.antoine@acv-csc.be</a></p>	<p><b>Monsieur Jean NOËL</b> CSC-Fédération du Luxembourg Rue Pietro-Ferrero, 1 / B-6700 ARLON Tél : +32 63 24 20 40 / Fax : +32 63 24 20 60 E-mail : <a href="mailto:j.noel@acv-csc.be">j.noel@acv-csc.be</a></p>

Experts	
<p><b>Monsieur Jean-Louis BRASSEUR</b> 34, rue des Pinsons / B-4451 VOROUX-LEZ-LIERS Tél. : +32 04 27 83 536 E-mail : <a href="mailto:jeanlouis.brasseur@skynet.be">jeanlouis.brasseur@skynet.be</a></p>	<p><b>Monsieur Christian SIMON</b> FGTB rue Grande 3 / B-6971 JOURNAL/CHAMPLON Tél. : +32 84/45.55.83 / E-mail : <a href="mailto:simonchristian49@hotmail.com">simonchristian49@hotmail.com</a></p>
<p><b>Monsieur Gérard THIRY</b> CSC 31, Avenue Bouvier / B-6760 VIRTON Tél. : +32 63 57 87 90 (mardi et vendredi matins) E-mail : <a href="mailto:csevirton@acv-csc.be">csevirton@acv-csc.be</a></p>	

Communauté germanophone de Belgique	
Titulaire	Suppléant
<p><b>Madame Myriam PELZER</b>                      Regionaldelegierte der deutschsprachigen                      Gemeinschaft Belgiens                      Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft                      Gospert 1-5 / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 59 63 14 / Fax : +32 87 55 28 91                      Bureau de la Communauté germanophone                      Rue Jacques Jordaens 34 / B-1000 BRUXELLES                      Tél : +32 25 02 30 80 / Fax : +32 25 02 76 46                      E-mail : <a href="mailto:myriam.pelzer@dgov.be">myriam.pelzer@dgov.be</a></p>	<p><b>Madame Pascale MÜLLENDER</b>                      Gospert Strasse 1 / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 59 63 00                      E-mail : <a href="mailto:pascale.muellender@dgov.be">pascale.muellender@dgov.be</a>                      Secrétariat: Elke HOCKE / Tél: +32 87 78 96 20</p>
<p><b>Monsieur René HARTMANN</b>                      Am Monsieurenbrühl 33 / B-4780 SANKT VITH                      Tél : +32 80 22 96 60 / Fax : +32 80 22 74 51                      E-mail : <a href="mailto:rene.hartmann@skynet.be">rene.hartmann@skynet.be</a></p>	
<p><b>Monsieur Eduard BOUMANS</b>                      Vizepräsident des WSAGR                      Rue des Alouettes 5 / B-4801 Stembert                      Tél : +32 87 30 52 61 / Fax : +32 87 34 09 94                      E-mail : <a href="mailto:eboumans@skynet.be">eboumans@skynet.be</a></p>	<p><b>Madame Brigitte WAGNER</b>                      Gewerkschaftssekretärin / CSC Verviers und Sankt Vith                      Klosterstrasse 16 / B-4780 SANKT VITH                      Tél : +32 87 85 99 32 / Fax : +32 87 85 99 35                      E-mail : <a href="mailto:bwagner@acv-csc.be">bwagner@acv-csc.be</a></p>
<p><b>Monsieur Volker KLINGES</b>                      Geschäftsführer der IHK/AAV Eupen-Malmedy-St. Vith                      Herbesthaler Strasse 1A / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 55 59 63 / Fax : +0032 87 55 79 04                      E-mail : <a href="mailto:volker.klinges@ihk-eupen.be">volker.klinges@ihk-eupen.be</a></p>	<p><b>Monsieur Alfred BOURSEAUX</b>                      IHK/AAV Eupen-Malmedy-St. Vith                      Herbesthaler Strasse 1A / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 55 59 63 / Fax : +0032 87 55 79 04                      E-mail : <a href="mailto:info@ihk-eupen.be">info@ihk-eupen.be</a> / <a href="mailto:alfred.bourseaux@ihk-eupen.be">alfred.bourseaux@ihk-eupen.be</a></p>
<p><b>Monsieur Siegfried KÖTTEN</b>                      Leiter der Betriebsberatung                      Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft                      Aachener Strasse 73-77 / B-4780 SANKT VITH                      Tél : +32 80 28 00 60 / Fax : +32 80 22 90 83                      E-mail : <a href="mailto:siegfried.koetten@adq.be">siegfried.koetten@adq.be</a></p>	<p><b>Monsieur Léonard WEYNAND</b>                      Direktor, Arbeitsamt der Deutschsprachigen                      Gemeinschaft                      Quartum Center, Hütte 79 / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 63 89 00 / Fax : +32 87 55 70 85                      E-mail : <a href="mailto:leonard.weynand@adq.be">leonard.weynand@adq.be</a></p>
<p><b>Monsieur Renaud RAHIER</b>                      Überberuflicher Sekretär, FGTB                      Aachener Strasse 48 / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 76 52 30 / Fax : +32 87 55 78 12                      E-mail : <a href="mailto:renaud.rahier@fgtb.be">renaud.rahier@fgtb.be</a></p>	<p><b>Monsieur Edgard BREUER</b>                      KAE                      Monsieurn Studienpräfekten E. Breuer                      Lascheter Weg 20 / B-4700 EUPEN                      Tél : +32 87 68 03 70 / Fax : +32 87 55 66 40                      E-mail : <a href="mailto:praefekt@kae.be">praefekt@kae.be</a></p>

Experts	
<p><b>Monsieur Patrick BONNI</b>                      Geschäftsführer/Institut für Aus- und Weiterbildung im                      MitTélstand und in KMU                      Vervierser Str. 4a / B-4700 Eupen                      Tél.: +32 87 30 68 80 / Fax: +32 87 89 11 76                      E-mail: <a href="mailto:iawm@iawm.be">iawm@iawm.be</a></p>	<p><b>Monsieur Helmut HENKES</b>                      Wirtschaftsförderungsgesellschaft Ostbelgien                      Hauptstrasse 54 / B-4780 St Vith                      Tél.: +32 80 22 68 39                      E-mail : <a href="mailto:helmut.henkes@wfg.be">helmut.henkes@wfg.be</a></p>
<p><b>Monsieur Marc LANGOHR</b>                      Geschäftsführer / Wirtschaftsförderungsgesellschaft                      Ostbelgien, WFG                      Quartum Business Center, Hütte 79 Bk20 / B-4700                      Eupen                      Tél.: +32 87 56 82 01 /                      E-mail: <a href="mailto:marc.langohr@wfg.be">marc.langohr@wfg.be</a></p>	<p><b>Madame Ingrid MERTES</b>                      Direktorin / Klinik St. Josef                      Klosterstraße 9 / B-4780 Sankt Vith                      Tél.: +32 80 85 44 11 / Fax: +32 80 85 44 08                      E-mail: <a href="mailto:direktion@klinik.st-vith.be">direktion@klinik.st-vith.be</a></p>



Sarre	
Titulaire	Suppléant
<p><b>Monsieur Eugen ROTH</b>            Regionaldelegierter des Saarlandes            Vorsitzender DGB Saar            Fritz-Dobisch-Strasse 5 / D-66111 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 40 00 112/116 /            Fax : +49 681 40 00 120/117            E-mail : <a href="mailto:Eugen.Roth@dgb.de">Eugen.Roth@dgb.de</a>/ <a href="mailto:eva.niemczyk@dgb.de">eva.niemczyk@dgb.de</a></p>	<p><b>Madame Bettina ALTESLEBEN</b>            Abteilungssekretärin, DGB Saar            Fritz-Dobisch-Strasse 5 / D-66111 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 40 00 118 / Fax: +49 681 40 00 117/120            E-mail : <a href="mailto:bettina.altesleben@dgb.de">bettina.altesleben@dgb.de</a></p>
<p><b>Monsieur Oliver GROLL</b>            Stv. Geschäftsführer            Industrie- und Handelskammer des Saarlandes            Franz-Josef-Röder-Strasse 9 /            D-66119 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 95 20 413 / Fax : +49 681 95 20 487            E-mail : <a href="mailto:oliver.groll@saarland.ihk.de">oliver.groll@saarland.ihk.de</a></p>	<p><b>Monsieur Andreas BLÜGEL</b>            Teamleiter Verkehrs und Telekommunikation            Industrie- und Handelskammer des Saarlandes            Franz-Josef-Röder-Strasse 9 / D-66119 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 95 20 800 / Fax : +49 681 95 20 487            E-mail : <a href="mailto:andreas.bluegel@saarland.ihk.de">andreas.bluegel@saarland.ihk.de</a></p>
<p><b>Monsieur Martin SCHLECHTER</b>            Dipl. Volkswirt, Leiter Abt. Volkswirtschaft            Presse- und Öffentlichkeitsarbeit            Vereinigung der Saarländischen            Unternehmensverbände e.V. (VSU)            Harthweg 15 / D-66119 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 9 54 34 45 / Fax: +49 681 9 54 34 75            E-mail: <a href="mailto:schlechter@mesaar.de">schlechter@mesaar.de</a></p>	<p><b>Madame Tina MAYER</b>            Dipl.-Wirt. Jur.            Vereinigung der Saarländischen            Unternehmensverbände e.V. (VSU)            Harthweg 15 / D-66119 SAARBRÜCKEN            Tél: +49 681 9 54 34 26 / Fax: +49 681 9 54 34 56            E-mail: <a href="mailto:mayer@mesaar.de">mayer@mesaar.de</a></p>
<p><b>Monsieur Georg BRENNER</b>            Hauptgeschäftsführer der Handwerkskammer des            Saarlandes            Hohenzollernstrasse 47-49 /            D-66117 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 58 09 101 / Fax : +49 681 58            09 222 101            E-mail : <a href="mailto:g.brenner@hwk-saarland.de">g.brenner@hwk-saarland.de</a></p>	<p><b>Monsieur Albert EBERHARDT</b>            Handwerkskammer des Saarlandes            Hohenzollernstrasse 47-49 / D-66117 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 58 09 135 / Fax : +49 681 58 09 222 135            E-mail : <a href="mailto:a.eberhardt@hwk-saarland.de">a.eberhardt@hwk-saarland.de</a></p>
<p><b>Monsieur Hans-Peter KURTZ</b>            Vizepräsident des WSAGR            Vorstandsvorsitzender            Arbeitskammer des Saarlandes            Fritz-Dobisch-Strasse 5 / D-66111 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 94 86 410 / Fax : +49 681 94 86 450            E-mail : <a href="mailto:hans-peter.kurtz@igmetall.de">hans-peter.kurtz@igmetall.de</a></p>	<p><b>Monsieur Wolfgang LERCH</b>            Abteilungsleiter "Wirtschafts- und Umweltpolitik"            Geschäftsführer TechnologieberatungssTelle BEST e.V.            Arbeitskammer des Saarlandes            Fritz-Dobisch-Str. 5 /            D-66111 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 40 05 245/ Fax: +49 681 4005 259            E-mail: <a href="mailto:wolfgang.lerch@arbeitskammer.de">wolfgang.lerch@arbeitskammer.de</a></p>
<p><b>Monsieur Adalbert EWEN</b>            Mitglied des Vorstandes der Arbeitskammer des            Saarlandes            c/o Landesvorsitzender Christlicher            Gewerkschaftsbund Deutschlands            Landesverband Saar            Eisenbahnstrasse 25 / D-66117 SAARBRÜCKEN            Tél : +49 681 92 728 10 / Fax : +49 681 92 728 43            E-mail : <a href="mailto:saarland@cgb.info">saarland@cgb.info</a></p>	<p><b>Monsieur Jürgen MEYER</b>            Referent für Umweltpolitik            Arbeitskammer des Saarlandes            Fritz Dobisch Strasse 6-8 /            D-66117 Saarbrücken            Tél.: +49 681 40 05 244            E-mail : <a href="mailto:juergen.meyer@arbeitskammer.de">juergen.meyer@arbeitskammer.de</a></p>

Experts	
<p><b>Madame Ingrid LANG</b>            Berufsaus- und Weiterbildung / VSU e. V.            Harthweg 15 / D-66119 SAARBRÜCKEN            Tél.: +49 681 954 34 36 / Fax: +49 681 954 34 66            E-mail: <a href="mailto:lang@mesaar.de">lang@mesaar.de</a></p>	<p><b>Monsieur Roman LUTZ</b>            Arbeitskammer des Saarlandes            Fritz-Dobisch-Str. 6-8 / D-66111 Saarbrücken            Tél.: +49 681 4005 456            E-mail: <a href="mailto:roman.lutz@arbeitskammer.de">roman.lutz@arbeitskammer.de</a></p>



<p><b>Dr. Justus WILHELM</b>          HWK des Saarlandes          Hohenzollernstraße 47-49 /          D-66117 SAARBRÜCKEN          Tél.: +49 681 580 91 15 / Fax: +49 681 580 92 22          E-mail: <a href="mailto:j.wilhelm@hwk-saarland.de">j.wilhelm@hwk-saarland.de</a></p>	<p><b>Madame Annette BAUMSTÜMMLER</b>          Assessor jur. / IHK des Saarlandes          Franz-Josef-Röder-Straße 9 / D-66119 SAARBRÜCKEN          Tél.: +49 681 95 20 7 30 / Fax: +49 681 95 20 7 88          E-mail: <a href="mailto:annette.baumstuemmler@saarland.ihk.de">annette.baumstuemmler@saarland.ihk.de</a></p>
<p><b>Monsieur Holger MEULER</b>          DGB Landesverband Saar / Abteilung          Öffentlichkeitsarbeit          Fritz-Dobisch-Straße 5 / D-66111 SAARBRÜCKEN          Tél.: +49 681 40 00 10 / Fax: +49 681 40 00 120          E-mail: <a href="mailto:holger.meuler@dgb.de">holger.meuler@dgb.de</a></p>	<p><b>Monsieur WERNER MÜLLER</b>          Arbeitskammer des Saarlandes          Fritz Dobisch Strasse 6-8          D-66111 SAARBRÜCKEN          E-mail: <a href="mailto:werner.mueller@arbeitskammer.de">werner.mueller@arbeitskammer.de</a></p>
<p><b>Monsieur Dr. Christian SELTSAM</b>          Hohenzollernstrasse 47-49 / D-66117 Saarbrücken          Tél.: +49 681 58 09 164/ Fax: +49 681 580 92 22          E-mail: <a href="mailto:c.seltsam@hwk-saarland.de">c.seltsam@hwk-saarland.de</a></p>	<p><b>Monsieur Gerd MARTIN</b>          IHK des Saarlandes          Franz-Josef-Röder-Straße 9 / D-66119 SAARBRÜCKEN          Tél.: +49 681 952 04 50 /          E-mail: <a href="mailto:gerd.martin@saarland.ihk.de">gerd.martin@saarland.ihk.de</a></p>

Rhénanie-Palatinat	
Titulaire	Suppléant
<p><b>Monsieur Dietmar MUSCHEID</b>          Regionaldelegierter von Rheinland-Pfalz          Vorsitzender des Deutschen Gewerkschaftsbundes          Bezirk West / DGB Rheinland-Pfalz          Kaiserstrasse 26-30 / D-55116 MAINZ          Tél : +49 61 31/2816-17 / Fax: +49 6131/28 16 10          E-mail: <a href="mailto:dietmar.muscheid@dgb.de">dietmar.muscheid@dgb.de</a></p>	<p><b>Monsieur Peter SCHMITT</b>          Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft          Landesbezirk Rheinland-Pfalz          Münsterplatz 2-6 / D-55116 MAINZ          Tél : +49 61 31/ 97 26 –150 / Fax: +49 61 31/97 26 –          177          E-mail: <a href="mailto:peter.schmitt@verdi.de">peter.schmitt@verdi.de</a></p>
<p><b>Monsieur Arne RÖSSEL</b>          Hauptgeschäftsführer der IHK Trier          Herzogenbuscher Str. 12 / Postfach 2240 /          D-54212 TRIER          Tél : +49 651/97 77-102 / Fax: +49 651/97 77-105          E-mail: <a href="mailto:roessel@trier.ihk.de">roessel@trier.ihk.de</a>          Secrétariat : Madame LAMBERTY          E-mail: <a href="mailto:lamberty@trier.ihk.de">lamberty@trier.ihk.de</a></p>	<p><b>Madame Christina GREWE</b>          Industrie- und Handelskammer Trier          Herzogenbuscher Str. 12 / Postfach 2240 /          D-54212 Trier          Tél: +49 651/97 77-220 / Fax: +49 651/97 77-205          E-mail: <a href="mailto:grewe@trier.ihk.de">grewe@trier.ihk.de</a></p>
<p><b>Monsieur Karl-Heinz PÄULGEN</b>          Vorsitzender der DGB-Region Trier          Herzogenbuscher Strasse 52 / D-54292 TRIER          Tél : +49 651/23 037 / Fax: +49 651/99 147 99          E-mail: <a href="mailto:karlheinz.paeulgen@dgb.de">karlheinz.paeulgen@dgb.de</a></p>	<p><b>Monsieur Michael DETJEN</b>          Vorsitzender der DGB-Region Westpfalz          Richard-Wagner-Strasse 1 /          D-67655 KAISERSLAUTERN          Tél : +49 631/36 66 53 / Fax: +49 631/36 26 026          E-mail: <a href="mailto:michael.detjen@dgb.de">michael.detjen@dgb.de</a></p>
	<p><b>Monsieur Dr. Bernward ECKGOLD</b>          Geschäftsführer, Handwerkskammer Koblenz          Friedrich-Ebert-Ring 33 / Postfach 929 /          D-56009 KOBLENZ          Tél : +49 261/398-224 / Fax: +49 261/398-994          E-mail: <a href="mailto:gf-dr-bernward.eckgold@hwk-koblenz.de">gf-dr-bernward.eckgold@hwk-koblenz.de</a></p>
<p><b>Monsieur Wolfram LEIBE</b>          Vorsitzender der Geschäftsführung          Agentur für Arbeit Trier / Dasbachstraße 9 / 54292          TRIER          Tél : +49 651 / 205 53 16 / Fax: +49 651 / 205 910 53 40          E-mail: <a href="mailto:Wolfram.Leibe@arbeitsagentur.de">Wolfram.Leibe@arbeitsagentur.de</a></p>	



<p><b>Madame Barbara REINERT-BENEDYCZUK</b>          Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau / Referat 8302 – Grenzüberschreitende Zusammenarbeit          Stiftsstraße 9 / 55116 Mainz          Tél.: +49 6131/16-22 92 / Fax: +49 6131/16-172292          E-mail : <a href="mailto:Barbara.Reinert-Benedyczuk@mwwlw.rlp.de">Barbara.Reinert-Benedyczuk@mwwlw.rlp.de</a></p>	<p><b>Madame Anja Freytag</b>          Kommissarische Leiterin des EU Referats des MASGFF          Vertretung des Landes Rheinland-Pfalz bei der EU          Avenue de Tervuren 60          B-1040 Brüssel          Tél.: +32 2 79 01 325 / Fax: +32 2 79 01 333          E-mail: <a href="mailto:afreytag@lv.rlp.de">afreytag@lv.rlp.de</a></p>
	<p><b>Monsieur Ralf ESCHER</b>          Europäische und internationale Angelegenheiten          Publizitätsbeauftragter Europäischer Sozialfonds          Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Madameen          Bauhofstraße 9 / D-55116 Mainz          Tél.:+49 6131 16-2069 / 5019          E-mail: <a href="mailto:ralf.escher@masgff.rlp.de">ralf.escher@masgff.rlp.de</a></p>
<h3>Experts</h3>	
<p><b>Dr. Josef ADAMS</b>          Stv. Hauptgeschäftsführer der HWK Trier          Loebstraße 18 / D-54292 Trier          Tél.: +49 651 207 109          E-mail: <a href="mailto:jadams@hwk-trier.de">jadams@hwk-trier.de</a></p>	<p><b>Monsieur Günther BEHR</b>          Geschäftsführer der HWK Trier          Loebstraße 18 / D-54292 Trier          Tél.: +49 651 207 407          E-mail: <a href="mailto:gbehr@hwk-trier.de">gbehr@hwk-trier.de</a></p>
<p><b>Madame Brigitta DEWALD-KOCH</b>          Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Madameen in Rheinland-Pfalz          Bauhofstraße 9 / D-55116 Mainz          Tél.: +49 6131 16 4382          E-mail: <a href="mailto:brigitta.dewald-koch@masgff.rlp.de">brigitta.dewald-koch@masgff.rlp.de</a></p>	<p><b>Dr. Jürgen FALTIN</b>          Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Madameen in Rheinland-Pfalz          Bauhofstraße 9 / D-55116 Mainz          Tél.: +49 6131 16 2351          E-mail: <a href="mailto:juergen.faltin@masgff.rlp.de">juergen.faltin@masgff.rlp.de</a></p>
<p><b>Monsieur Marcus KLEEFISCH</b>          Geschäftsführer der IHK Trier          Geschäftsbereich Aus- und Weiterbildung          Herzogenbuscher Straße 12 / D-54292 Trier          Tél.: +49 651 9777 301          E-mail: <a href="mailto:kleefisch@trier.ihk.de">kleefisch@trier.ihk.de</a></p>	<p><b>Monsieur Roland KRICK</b>          Ministerium für Arbeit, Soziales, Gesundheit, Familie und Madameen in Rheinland-Pfalz          Bauhofstraße 9 / D-55116 Mainz          Tél.: +49 6131 16 2336          E-mail: <a href="mailto:roland.krick@masgff.rlp.de">roland.krick@masgff.rlp.de</a></p>
<p><b>Dr. Fred SCHMITTGEN</b>          Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau Rheinland-Pfalz          Stiftsstraße 9 / D-55116 Mainz          Tél.: +449 6131 16 2273 /          E-mail: <a href="mailto:fred.schmittgen@mwwlw.rlp.de">fred.schmittgen@mwwlw.rlp.de</a></p>	<p><b>Dr. Matthias SCHWALBACH</b>          Leiter der Akademie der HWK Trier          Loebstraße 18 / D-54292 Trier          Tél.: +49 651 207 352          E-mail: <a href="mailto:mschwabach@hwk-trier.de">mschwabach@hwk-trier.de</a></p>
<p><b>Monsieur Michael SCHUÉ</b>          Referat Kommunale Verkehrsgestaltung, Kommunaler Straßenbau / ÖPNV          Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau          Stiftsstraße 9 / D-55116 Mainz          E-mail: <a href="mailto:michael.schue@mwwlw.rlp.de">michael.schue@mwwlw.rlp.de</a></p>	<p><b>Madame Veronika ZÄNGLEIN</b>          Geschäftsführerin          Verkehrsverbund Region Trier          Bahnhofsplatz 1 / D-54292 Trier          Tél.: +49 6511 45 96 10          E-mail: <a href="mailto:v.zaenglein@vrt-info.de">v.zaenglein@vrt-info.de</a></p>
<p><b>Monsieur Frieder ZAPPE</b>          Verkehrsverbund Rhein-Neckar          Geschäftsstelle Westpfalz          Bahnhofstraße 1 / D-67655 Kaiserslautern          E-mail: <a href="mailto:f.zappe@vrn.de">f.zappe@vrn.de</a></p>	



*Photo: Secrétariat du CESGR*

**2<sup>e</sup> Assemblée plénière le 23 septembre 2008 à Clervaux** en présence du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Jean-Marie Halsdorf